

**M A R O C**

---

**RAPPORT  
DE DEVELOPPEMENT  
HUMAIN  
2005**

**FEMMES  
ET DYNAMIQUES DU DEVELOPPEMENT**



**M A R O C**

---

**RAPPORT  
DE DEVELOPPEMENT  
HUMAIN  
2005**

**FEMMES  
ET DYNAMIQUES DU DEVELOPPEMENT**

---

*Ce rapport a été élaboré dans le cadre  
des activités du Programme de développement humain  
durable et de lutte contre la pauvreté (Projet MOR/02/004),  
pilote par le Haut Commissariat au Plan  
en collaboration avec le PNUD.*

**Les idées et les opinions  
exprimées dans ce rapport  
ne reflètent pas nécessairement  
les avis du Gouvernement marocain  
ni ceux du PNUD.**

Edition : Janvier 2006

---

**Equipe ayant contribué à l'élaboration  
du Rapport de Développement Humain 2005**

**DIRECTION**

**Mohamed BIJAAD**  
*Secrétaire Général du HCP*

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**Fatima CHAHID,**  
*Présidente de l'Association Marocaine  
de Solidarité et de Développement*

**Professeur Nouredine EL AOUI**  
*Economiste*

**Professeur Abdelkébir KHATIBI**  
*Sociologue*

**Professeur Rajaa MEJATI**  
*Economiste*

**Rabea NACIRI,**  
*Présidente de l'Association démocratique  
des femmes du Maroc.*

**EXPERTS DU HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN**

**Mohammed BARRECH**  
*Ingénieur statisticien  
Chef du service des indicateurs sociaux*

**Lhoucine BELHACHMI**  
*Ingénieur démographe  
Chef de la division des programmes sociaux*

**Mohamed DOUIDICH**  
*Ingénieur statisticien économiste,  
Directeur de l'Observatoire des conditions  
de vie de la population*

**M'hamed ZRIOULI**  
*Socio-Economiste  
Chargé d'études*

**CONSULTANTS**

**Professeur Nadira BARKALLIL**  
*Economiste*

**Professeur Malika BENRADI**  
*Juriste*

**Professeur Aziz CHAKER**  
*Sociologue*

**Professeur Naïma CHIKHAOUI**  
*Anthropologue*

**Professeur Grigori LAZAREV**  
*Sociologue*

**PNUD**

**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Emmanuel DIERCKX de CASTERLE**  
*Représentant Résident*

**Tajeddine BADRY**  
*Chargé de programme*

**Consultant du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies**

**Jean Le NAY**

## P R E F A C E

---

Le concept de développement humain a marqué, au cours des dernières années, une rupture de portée conceptuelle et méthodologique avec les approches qui faisaient de la croissance économique une condition nécessaire et suffisante du bien-être social comme du produit intérieur brut (PIB) par habitant la principale mesure de son expression numérique.

En revalorisant la place des facteurs liés à l'environnement social, institutionnel et politique dans les sources de la croissance, la répartition de ses fruits et la soutenabilité de ses performances, le concept de développement humain a notablement contribué à l'évolution des théories du développement et des politiques économiques. Cette évolution a été solennellement illustrée par le sommet du millénaire de l'ONU, tenu du 6 au 8 septembre 2000, à New York, et par lequel la communauté internationale a consacré la centralité de ce concept dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement durable, à l'horizon 2015.

Depuis lors, l'intérêt des organisations internationales, des gouvernements et des sociétés civiles s'est focalisé sur les indicateurs qui en évaluent les tendances, dans le temps et l'espace, aussi bien à l'échelle des collectivités nationales que dans le monde.

Elaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) depuis 1990, l'indicateur composite du développement humain, qui est le plus connu de ces indicateurs, est devenu, aujourd'hui, l'étalon de référence pour les évaluations du niveau du bien-être minimum qu'un pays se doit d'assurer à ses citoyens. Il s'agit de la santé exprimée par l'espérance de vie à la naissance, l'instruction par les taux d'alphabétisation et de scolarisation et, enfin, le niveau de vie par le PIB réel par habitant en parité des pouvoirs d'achat.

Depuis 1990, sur la base d'une approche comparative de ces indicateurs dans 160 pays, le PNUD produit des rapports annuels d'évaluation du développement humain dans le monde relayés, dès 1992, par des Rapports Nationaux sur le Développement Humain élaborés par les représentations locales de cet organisme des Nations Unies.

Le premier de ces rapports portant sur le Maroc a été publié en 1997 par la représentation du PNUD, en partenariat avec le Haut-Commissariat au Plan. Depuis lors, cet exercice est devenu, au Maroc, l'une des formes traditionnelles de collaboration entre les deux institutions où s'illustre l'exemplarité d'un partenariat fondé sur l'attachement à des valeurs communes de rigueur scientifique et d'engagement au service du développement humain. C'est aussi, depuis lors, qu'outre l'analyse de l'évolution du niveau de développement humain, il a été convenu de consacrer une partie de chaque rapport à un thème spécifique privilégié pour sa dimension sociétale ou par son impact sur les performances du pays dans ce domaine. C'est ainsi qu'après l'approche participative et la gouvernance retenues respectivement, en 1998-1999 et 2003, le rapport que nous nous réjouissons de préfacier consacre sa partie thématique à la problématique des rapports entre la situation des femmes et les dynamiques de développement.

Le choix de ce thème n'a rien de fortuit. Il s'est, d'emblée, imposé en raison des évolutions notables que connaît, depuis quelques années, le rôle de la femme marocaine aux plans socio-économique et politique et, depuis février 2004, au plan du statut personnel avec la promulgation du nouveau Code de la famille, qui octroie un fondement juridique et des garanties judiciaires au principe de l'égalité entre les sexes et à la protection des droits de l'enfant.

Le rapport de 2005 se devait ainsi de s'inscrire dans cette émergence du genre dans la vie nationale du pays. Il se devait, également, de s'inscrire dans une volonté commune aux deux partenaires de faire bénéficier son élaboration d'un spectre plus large de participation. C'est ainsi que le concours de plusieurs consultants nationaux reconnus pour leur compétence

---

dans le domaine a été sollicité et que le pilotage de leurs travaux a été confié à un comité regroupant des représentants des administrations concernées, d'ONG, d'opérateurs privés ainsi que de chercheurs universitaires de différentes disciplines appartenant à plusieurs sensibilités culturelles et politiques.

Dans ce cadre, le Haut-Commissariat au Plan a, en particulier, enrichi le rapport en en actualisant les données à la lumière des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004 et des enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages et en y intégrant des informations statistiques et cartographiques inédites relatives au taux de pauvreté en 2004, aux indices de développement humain et de développement social et ce, au niveau national, régional, provincial et communal, voire infra-communal pour les villes, chef-lieu des provinces.

Dans le souci d'une plus grande indépendance, l'évaluation de la teneur et de la cohésion de toutes les contributions a été confiée à un comité scientifique dont la mission et la présidence ont été assurées par des universitaires de renom.

Au terme de ces travaux, le rapport sur le développement humain 2005 se présente en deux parties.

La première partie analyse l'évolution des différentes composantes du développement humain en en relevant les déficits, les progrès et les blocages. Elle indique que, selon le rapport mondial du PNUD sur le développement humain, l'indicateur de développement humain au Maroc a marqué une nette progression, passant de 0,610 en 2000 et 0,631 en 2003 à 0,642 en 2004. Elle s'emploie, notamment, à évaluer les niveaux d'accès des populations aux services sociaux de base et à l'emploi ainsi que les évolutions des niveaux de vie et les performances en matière de gestion de l'environnement et de gouvernance.

La seconde partie fait le point sur le développement humain sous l'angle du genre et présente les problématiques majeures de l'intégration équitable de la femme marocaine dans les dynamiques du développement. Nous voudrions, ici, en retenir, surtout, pour les souligner, les efforts remarquables déployés par le Maroc en vue de faire prévaloir, dans plusieurs domaines de la vie nationale, un ordre plus favorable à l'égalité entre les sexes.

Signalons, par ailleurs, que le présent rapport sur le développement humain se rapporte à une année qui revêt pour les Marocains une signification politique, affective et symbolique particulière. 2005 correspond, en effet, au cinquantième anniversaire du recouvrement de l'indépendance du Maroc. Cet anniversaire est commémoré, cette année, dans le cadre d'un large débat sur le bilan d'une rétrospective solennelle et sans concession réalisée par des experts indépendants, publiée telle quelle sur ordre du Roi. Elle décline les forces et les faiblesses des performances nationales en matière de développement humain et de gouvernance au cours des cinquante dernières années et appelle à une large mobilisation autour d'un grand projet considéré comme une entreprise de règne sous le nom d'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

En ciblant simultanément, dans sa vision d'avenir, des valeurs ajoutées élevées de son économie et des conditions de vie améliorées de sa population, le Maroc a vocation à s'engager dans le cercle vertueux d'un développement durable où le capital humain est, à la fois, la finalité et le levier de la croissance.

*Le Haut Commissaire au Plan*

**Ahmed Lahlimi Alami**



*Le Représentant Résident  
du PNUD au Maroc*

**Emmanuel Dierckx de Casterlé**



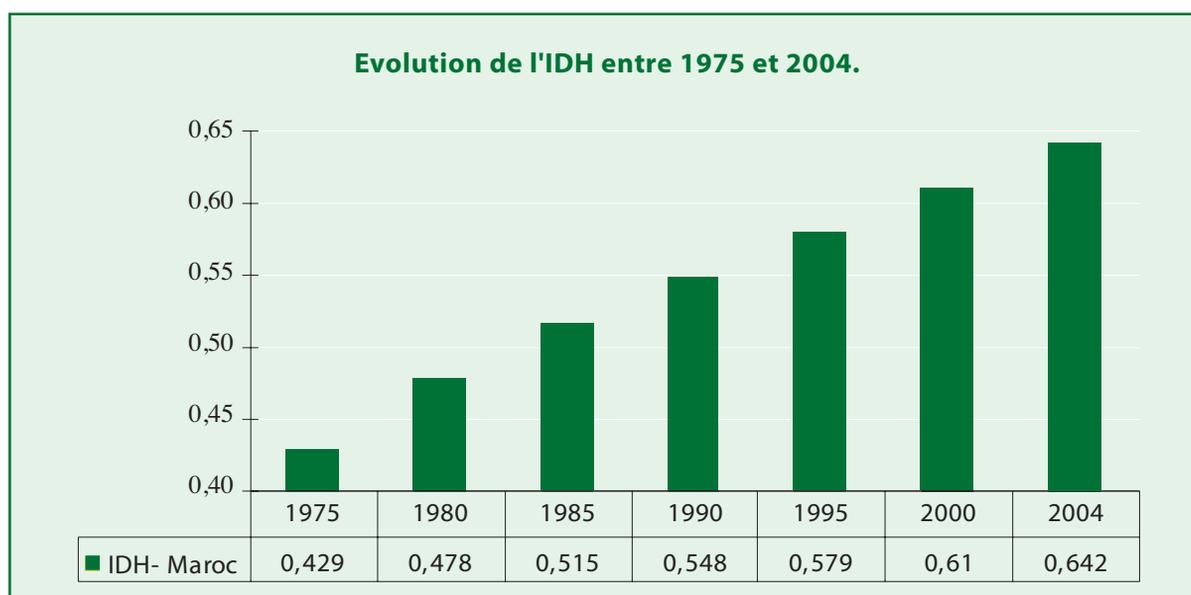
## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'indicateur de développement humain du Maroc s'établit à 0,642 en 2004, selon les estimations du Haut Commissariat au Plan. Ce résultat confirme une amélioration continue de cet indicateur depuis 1975. En terme de comparaisons internationales, les données du Rapport mondial sur le développement humain 2005<sup>(1)</sup> relatives à 2003, montrent que l'IDH du Maroc pour cette même année (0,631) est inférieur de quelque 10 % à la moyenne des pays en développement (0,694) et de 14,8% à la moyenne mondiale (0,741). Malgré les progrès de son IDH, le rang mondial du Maroc ne change pas de manière significative, du fait non seulement des déficits sociaux persistants, mais également de la progression des autres pays en retard à des rythmes comparables à ceux du Maroc. L'écart entre son PIB par habitant et celui des pays en développement est ainsi passé de 250 \$ US PPA par an en 2001, à 355 \$ US PPA en 2003.

Ce constat sur l'évolution modérée de son PIB ne peut occulter, en revanche, les progrès réalisés par le Maroc dans les domaines non économiques, en particulier, les services sociaux, le champ politique et celui des droits de l'homme.

Les indices relatifs à l'espérance de vie, à la scolarisation et à l'alphabétisation ont certes connu une évolution favorable au cours des dernières années. Mais beaucoup reste à faire. Les inégalités en matière de développement humain sont encore manifestes et touchent particulièrement les couches défavorisées. C'est en raison de cette situation qu'entre 1999 et 2004, la croissance de l'IDH a été la plus élevée parmi celles-ci en milieu rural en particulier et chez les femmes en général. En effet, l'IDH a progressé en moyenne de 1,40% par an en milieu rural, contre 0,80% en milieu urbain. Cet accroissement a été plus élevé aussi bien parmi les femmes (0,89%) que parmi les hommes (0,46 %). Mais il a été plus élevé chez les femmes urbaines (2,63%) que chez les femmes rurales (1,88%). Ces données montrent que la tendance à la baisse des disparités en développement humain est manifeste.

Au-delà de ces mesures indiciaires qui sont révélatrices d'une évolution notable, l'examen des composantes du développement humain au Maroc en 2005 et de la situation de la femme dans ce domaine, font apparaître un bilan contrasté. On



Source : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2005 et estimation du Haut-Commissariat au Plan pour 2004.

(1) PNUD, 2005 : Rapport mondial sur le développement humain 2005.

---

constate tout d'abord, d'incontestables avancées. D'une façon générale, le processus de consolidation de l'Etat de droit, amplement commenté dans le Rapport National sur le Développement Humain de 2003, s'est substantiellement renforcé. Le statut des femmes s'est, dans ce contexte, très nettement amélioré, principalement avec la promulgation du nouveau Code de la famille qui a instauré un ordre familial plus égalitaire. Les indicateurs montrent, par ailleurs, que l'accès à l'éducation, notamment des jeunes filles et aux services de santé, s'améliore de façon continue, bien qu'encore trop lentement comparativement à d'autres pays similaires. L'accès aux infrastructures sociales, eau, électricité, routes rurales, progresse également, en particulier dans les zones rurales.

Les chantiers de la mise à niveau sociale et de la lutte contre la pauvreté et la marginalité sont appelés à s'intensifier dans le cadre de la réalisation de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée par Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, au mois de mai 2005, initiative qui constitue une rupture fondamentale en matière de résorption des déficits sociaux. Globalement, les progrès réalisés et les actions stratégiques prévues dans ce cadre laissent prévoir une accélération décisive du développement humain au Maroc dans les années à venir.

Mais ce potentiel d'accélération se trouve, en même temps, menacé par la persistance de nombreux problèmes qui risquent de freiner sérieusement l'évolution actuelle vers un développement humain durable. Le plus marquant de ces problèmes est, sans nul doute, celui de la pauvreté qui touche en majorité les populations rurales et celles vivant dans les zones périurbaines, particulièrement là où sévit l'habitat précaire ou insalubre. A la pauvreté s'ajoute le chômage qui affecte le milieu urbain, en particulier les jeunes sans instruction, les diplômés des deux sexes et les jeunes femmes. Cette pauvreté et ce chômage sont certes le résultat des inégalités de chances

d'accès au développement mais aussi d'une croissance économique insuffisante, dont le taux a tendance à stagner depuis quelques années. Ils résultent en grande partie des faibles performances de l'appareil économique qui peine à s'adapter aux exigences de la compétitivité rendue nécessaire par l'ouverture croissante du pays sur le marché mondial. Ces phénomènes suscitent aussi des questionnements sur les mécanismes de production et de redistribution des richesses. Ces constats montrent la nécessité de replacer le développement humain au cœur des stratégies et des politiques de développement, en privilégiant des choix appropriés en matière d'élargissement des bases de la croissance économique et de redistribution équitable de ses fruits.

Les déficits de gouvernance constituent également une entrave à l'efficacité des programmes sociaux pour le développement humain. " La gouvernance signifie que la vie en société est gouvernée par des institutions, des pratiques et des règles équitables applicables à tous, que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectées, que les politiques économiques et sociales s'attachent à répondre aux besoins et aux aspirations des individus, que les citoyens participent démocratiquement et sans discriminations aux décisions qui concernent leurs conditions d'existence et qu'ils peuvent demander des comptes aux décideurs<sup>(2)</sup>". Des progrès certains ont été faits dans cette direction et l'Etat commence à mieux s'identifier aux citoyens dans le contexte du nouveau concept de l'autorité prôné par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. On ne doit pas, pour autant, sous estimer les résistances qu'opposent encore certains segments de l'administration à ce concept. En conséquence, ce processus risque, en l'absence de règles claires et explicites, d'en être entravé à tous les niveaux territoriaux : central, régional et local.

Les problèmes de gouvernance se déclinent aussi en termes d'harmonisation de la décentralisation

---

(2) PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2002, p :51.

---

et de politiques de proximité. La déconcentration effective des ressources humaines et matérielles ainsi que le transfert du pouvoir de décision est, en effet, la condition indispensable pour une décentralisation réussie. Elle implique en particulier le renforcement continu du rôle des élus locaux et de la société civile dans le développement social. La question de la décentralisation interpelle, par ailleurs, la dimension territoriale du développement et celle de la mise en cohérence des politiques et des programmes décentralisés. A l'échelle régionale et intra régionale, le problème posé est celui des politiques requises pour impulser un développement régional intégré et réduire les inégalités économiques et sociales régionales. A l'échelle des communes rurales et des communautés villageoises, le défi est celui d'un renforcement de la démarche participative et du partenariat, dont des exemples de plus en plus nombreux démontrent la pertinence et l'impact sur l'apprentissage de la démocratie et la réalisation d'un développement local centré sur les besoins fondamentaux.

Un développement humain équitable repose fondamentalement sur l'égalité des chances pour les citoyens et, en particulier, entre les hommes et les femmes. Des progrès notables ont été réalisés mais des transformations importantes sont encore nécessaires pour réduire les dissymétries qui, trop souvent encore, font des femmes des citoyennes de second degré. Ces dissymétries se retrouvent dans l'accès à l'emploi, aux postes de responsabilité, dans la participation à la vie politique, ainsi que dans le monde du travail. Elles sont la conséquence d'attitudes sociales et de comportements liés à la survivance de modèles culturels dépassés sur les rapports entre les sexes. La mobilisation des acteurs économiques et sociaux, à savoir l'Etat et ses démembrés, les partis politiques, les syndicats et les ONG doit s'intensifier pour accélérer le changement de ces valeurs sociales obsolètes et œuvrer pour l'instauration de valeurs plus en phase avec la modernité, la démocratie et la citoyenneté.

Les déficits en matière d'éducation et de formation sont, pour leur part, encore trop importants, en

termes d'analphabétisme et de qualité. Jugées à l'aune des défis de l'avenir, leurs conséquences sont plus graves encore. La jeunesse qui arrive sur le marché du travail et celle qui est en cours de formation sont handicapées par l'inadéquation de la formation qu'elles ont reçue à l'emploi. Ces déficits sont particulièrement ressentis au moment où le Maroc entre de plain pied dans la mondialisation et se trouve confronté aux exigences de la compétitivité. Les perspectives du développement dans le monde montrent la prédominance de l'économie du savoir qui requiert des profils pointus soumis, en outre, aux exigences de la formation continue tout au long de la vie active.

Infléchir les tendances négatives dans le domaine de l'éducation et de l'accès au savoir est par conséquent déterminant pour le Maroc.

Le capital humain que représentent ces jeunes est l'une des ressources essentielles du pays. Ils doivent être préparés pour produire des richesses dans un monde en changement rapide. La formation que la majorité des jeunes d'aujourd'hui a reçue, et qui ne lui a pas donné les compétences requises, est largement en décalage avec leurs aspirations. Ces aspirations sont d'autant plus fortes que la jeunesse évolue dans un environnement totalement ouvert sur l'extérieur, par la magie des moyens de communication et notamment des nouvelles technologies de l'information. Celles-ci véhiculent un monde des jeunes, d'ici et d'ailleurs, radicalement différent du vécu de leurs pairs marginalisés, ce qui accroît les sentiments de frustration et d'injustice chez eux et risque de générer des dérapages et déviations d'ordres divers. Le Maroc se doit de les préparer pour produire des richesses dans un monde en changement rapide et de donner réponse à leurs ambitions légitimes de s'insérer dans la vie économique et sociale.

Aussi, n'y a-t-il pas aujourd'hui de plus grande priorité que celle d'une mobilisation exceptionnelle des moyens pour valoriser le capital humain de la jeunesse. Le changement qui pourrait se produire à ce niveau est, sans nul doute, la clé du développement humain comme il est la clé d'une

---

croissance capable de créer de nouveaux emplois. Les progrès du développement humain au Maroc dépendent, en définitive, de toutes les réformes qui pourront être impulsées au sein de la société.

Ils dépendent donc de la volonté politique mais aussi de la mobilisation des ressources et des initiatives de tous les acteurs économiques et sociaux.

## ENCADRE 1.

### Principaux indicateurs socio-économiques et en matière de développement humain

- Le taux de croissance annuel moyen de la population est passé de 2,8 % durant 1960-1971 à 2,6 % durant 1971- 1982 et de 2,1% durant 1982-1994 à 1,4 % durant 1994 - 2004.
- Le taux d'urbanisation de la population est passé de 42,7 % à 51,4 % entre 1982 et 1994, et s'élève à 55,1% en 2004.
- Bien que les écarts entre les hommes et les femmes aient diminué depuis 1960, le taux d'emploi des femmes, comparé à celui des hommes, reste très faible. Au niveau national, ce taux est de 60,5% pour les hommes en 2004 (64% en 1960), soit près de 2,8 fois celui des femmes. Par milieu de résidence, l'écart est de 3,8 fois dans les villes et de 2,1 fois dans les campagnes. En 1960, ces écarts étaient de 7,7 fois à l'échelon national, de 5,5 fois en milieu urbain et de 8,4 fois en milieu rural.
- Les hommes et les femmes actifs occupés n'ont pas tous le même statut dans l'emploi exercé. Dans les villes comme dans les zones rurales, la majorité des hommes employés déclarent avoir un emploi rémunéré (93,4% et 60,7%). Pour les femmes, si la proportion des citadines actives occupées exerçant un emploi rémunéré est égale à celle des hommes, elle n'est que de 15% dans les zones rurales.
- L'effectif des chômeurs est estimé par l'enquête nationale sur l'emploi en 2004 à 1.193.000 personnes, dont près de 29% sont des femmes, soit un rapport de féminité de 40 femmes pour 100 hommes. Par milieu de résidence, ce rapport est de 45 femmes pour 100 hommes dans les villes et de seulement 16 femmes pour 100 hommes dans les zones rurales.
- L'ancienneté moyenne du chômage varie selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. A l'échelon national, la durée moyenne de chômage des femmes dépasse de près de sept mois et demi celle des hommes (37,1 mois pour les hommes, contre 44,5 mois pour les femmes). Le rapport de féminité croît avec l'ancienneté dans le chômage : plus la durée de chômage est longue, plus ce rapport est élevé. Il varie entre 28 femmes pour 100 hommes, lorsque cette durée est inférieure à une année, et 50 femmes pour 100 hommes, lorsque celle-ci dépasse cinq ans.
- Sur le plan national, le taux de pauvreté relative est passé de 21 % en 1985 à 14,2 % en 2004. En milieu rural, l'évolution est très lente et le taux de pauvreté est encore important (22%). Avec un taux de vulnérabilité de 39,3 %, les populations considérées comme étant économiquement vulnérables représentent une proportion très forte de la population .
- Le recul de la pauvreté a été plus significatif dans les villes que dans les zones rurales. En milieu urbain, la pauvreté relative a été réduite passant de 13,3% en 1985 à 7,9% en 2004 et la pauvreté absolue de 6,8% à 3,5%. Par contre, en milieu rural, il y a eu une légère baisse de la pauvreté relative, qui est passée de 26,9% à 22% et de la pauvreté absolue, qui est passée de 18,8% à 12,8%.
- Selon le seuil international de pauvreté monétaire de 2 \$ US par jour et par personne (en parité de pouvoir d'achat), l'incidence de la pauvreté a été réduite de près de moitié entre 1990 et 2001.
- Le développement humain atteint par le Maroc en 2004 (0,642) couvre d'importantes disparités liées au milieu social et au genre. En milieu urbain, l'IDH (0,721) est supérieur de 34,3% à celui du milieu rural (0,537). Selon le sexe, les hommes ont un IDH (0,666) dépassant de 7,2% celui des femmes (0,621). Selon le sexe et le milieu de résidence, les hommes urbains (0,738) suivis des femmes urbaines (0,707) enregistrent des IDH supérieurs à la moyenne nationale. Ce sont les hommes ruraux (0,569) suivis des femmes rurales (0,507) qui ont accumulé le plus grand retard en matière de développement humain.
- Les femmes ont un niveau d'éducation encore faible. Le taux d'analphabétisme est de 54,7 %, supérieur à celui des hommes (30,8 %). Ce taux s'approche de 70 % pour les femmes au dessus de 35 ans. Les zones rurales sont les plus affectées, puisque l'on y compte une proportion de femmes analphabètes de 74,5 % ; cette proportion étant supérieure à 80 % pour les femmes rurales de plus de 25 ans.
- La part de l'emploi informel masculin dans l'emploi non agricole exercé par les hommes est estimée à 41,1%, alors que cette proportion est de 23,2% pour les femmes.
- La mortalité maternelle est certainement l'aspect le plus inquiétant de la situation sanitaire des femmes. Se situant à hauteur de 227 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, elle est un problème prioritaire de santé publique au Maroc. La situation est aggravée par les disparités entre les villes et les campagnes. Ainsi, pour 100.000 naissances vivantes, on compte 267 décès maternels dans les campagnes, contre 187 dans les villes.
- Le taux de prévalence contraceptive est passé de 41% à 63% entre 1992 et 2003.

Source : Haut Commissariat au Plan

---

## TABLE DES MATIERES

---

<b>Préface</b>	4
<b>Résumé analytique</b>	6
<b><u>CHAPITRE 1</u></b>	
<b>I. Le contexte politique, économique et social : des inflexions stratégiques favorables à l'accélération du développement humain</b>	14
1. Le contexte politique	15
2. Le contexte économique	15
3. Le contexte social	18
<b><u>CHAPITRE 2</u></b>	
<b>II. L'évolution récente du développement humain : avancées, blocages et déficits</b>	21
1. L'accès à l'éducation	22
2. L'accès aux services de santé	26
3. L'accès à l'emploi et le poids du chômage	30
4. L'équité et la réduction de la pauvreté	33
5. L'accès aux infrastructures de base et à l'habitat	36
6. La gestion de l'environnement	37
7. Gouvernance, décentralisation et développement local	40
8. Le niveau et l'évolution du développement humain	44
<b><u>CHAPITRE 3</u></b>	
<b>Le développement humain inégal selon le sexe : état des lieux et tendances</b>	51
1. La population féminine	52
2. Les dissymétries dans l'accès à l'éducation et aux services de santé	52
3. La dissymétrie dans l'accès à l'emploi	56
4. La perception de la condition féminine	62
<b><u>CHAPITRE 4</u></b>	
<b>Les problématiques majeures de l'intégration équitable des femmes dans les dynamiques du développement</b>	64
1. La nouvelle donne sociétale et le changement de l'ordre familial	65
2. Les avancées dans le domaine du statut personnel et de la famille	66
3. Les avancées dans le domaine social	67
4. Les avancées dans le domaine économique	72
5. Les avancées dans le domaine politique	77
6. Les chemins à parcourir pour réduire les dissymétries	79
<b>LISTE DES ACRONYMES</b>	81
<b>RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES</b>	82
<b>ANNEXE STATISTIQUE</b>	84

---

---

## Encadrés

---

1. Principaux indicateurs socio-économiques et en matière de développement humain	10
2. Objectifs du Millénaire pour le Développement	20
3. Principaux objectifs de la charte de l'éducation et de la formation	25
4. Programme des Priorités Sociales (BAJ 1)	29
5. Programme de Développement Humain Durable et de lutte contre la Pauvreté	35
6. Ressources forestières et facteurs de dégradation	38
7. Ressources en eau et leur utilisation	38
8. Cartographie de la pauvreté, du développement humain et du développement social	50
9. Principales dispositions du code de la famille (3 Février 2004)	68
10. Principales dispositions du code du travail relatives aux conditions et au statut du travail des femmes	70
11. Initiatives de l'Etat pour protéger les femmes contre la violence	72

---

## Graphiques

---

1. Evolution de l'IDH	45
2. IDH selon le sexe et le milieu en 2004	46
3. IDH selon le milieu et la région en 2004	47
4. IDH selon la région et le sexe en 2004	49
5. Niveau de l'IDH en 2004 et son taux d'accroissement annuel moyen entre 1999 et 2004	49

---

## Tableaux

---

1. Accès aux services et équipement des logements	36
2. Niveaux comparés des composantes de l'IDH	46
3. Taux de chômage (en %) selon le niveau scolaire et le sexe en milieu urbain et pour l'ensemble du Maroc (année 2004)	59
4. Salaire mensuel moyen en DH par sexe et par secteur d'activité	75

---

## CHAPITRE 1

---

**Le contexte politique, économique et social :  
des inflexions stratégiques favorables  
à l'accélération du développement humain**

## Le contexte politique, économique et social : des inflexions stratégiques favorables à l'accélération du développement humain

---

### 1. LE CONTEXTE POLITIQUE

Le Maroc s'est engagé depuis la fin des années 1990 dans un processus de transition politique et démocratique majeure. De nombreuses réformes, visant à affirmer la primauté du droit, la défense des droits de la personne, et particulièrement les droits des femmes, des enfants et des catégories sociales les plus défavorisées, ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation.

Ces réformes concernent le Code des Libertés Publiques, le Code du Travail, le Code Pénal, le Code de la Famille, le Code de la Nationalité, le Code Electoral, parallèlement au lancement de l'harmonisation des lois nationales avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne et ratifiés par le Maroc (le Maroc a ratifié la Convention relative à l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes avec certaines réserves).

La réforme la plus importante a été celle de la Moudaouana, qui a été remplacée par le Code de la Famille, promulgué le 3 février 2004, après un long processus de débat au sein de la commission royale et de discussion au niveau des deux chambres du Parlement. Le nouveau Code garantit désormais l'égalité entre les conjoints et la protection des droits des enfants, ce qui constitue une avancée majeure dans la réalisation des droits des femmes et fait du Maroc un exemple dans la région. Cette réforme a été récemment complétée par le droit accordé aux enfants nés de mères marocaines d'accéder automatiquement à la nationalité marocaine (Discours Royal du 30 Juillet 2005 à l'occasion de la Fête du Trône).

Il est important de noter que ce chantier de réformes est conduit dans la plupart des cas avec la participation de la société civile, qui connaît un dynamisme sans précédent dans le pays. Les dispositifs contractuels et conventionnels entre l'Etat, le secteur privé et la société civile attestent d'une gestion plus démocratique des affaires publiques.

Le Maroc est doté d'instruments institutionnels importants pour approfondir le processus démocratique en cours et bénéficie désormais des condi-

tions politiques favorables au progrès du développement humain. A cet égard, d'autres réformes majeures ont été menées et visent l'amélioration globale de la gouvernance à travers la réforme de la justice, la lutte contre la corruption, la modernisation de l'administration publique, la refonte de l'organisation régionale, l'approfondissement de la décentralisation, de la déconcentration et des politiques de proximité.

### 2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les pouvoirs publics ont entrepris de grandes réformes économiques pour mettre en place les conditions propices à une croissance forte et soutenue, qui pourrait avoir des effets positifs sur les niveaux de pauvreté et de vulnérabilité au Maroc.

#### LES GRANDES RÉFORMES ET MESURES

Le Maroc s'est engagé depuis 1983 dans un vaste programme de stabilisation et de réformes économiques qui a donné des résultats satisfaisants au niveau des équilibres macro-économiques et financiers. Depuis le début des années 1990, la politique macro économique a continué à mettre l'accent sur la stabilisation mais aussi sur toutes les réformes structurelles nécessaires à la libéralisation de l'économie.

La libéralisation du commerce extérieur, qui se fait de manière progressive depuis les années 1990 et qui sera totale à l'horizon 2012, s'est traduite par la signature de nombreux accords : accords OMC, accord d'Association avec l'Union Européenne, accord de libre échange avec les Etats-Unis d'Amérique, la Turquie, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte (d'autres accords sont en cours de négociation).

Durant la décennie 90, la plupart des secteurs de l'économie ont été déréglementés. L'ensemble des prix a été libéralisé à l'exception des prix d'un petit groupe de produits de première nécessité qui font l'objet de subventions (sucre, farine de blé tendre et gaz butane). Les importations ont été libéralisées par la suppression des listes des produits interdits ou soumis à des restrictions quantitatives et par une réduction considérable des droits de douane. Parallèlement, une politique de privatisation, consacrant le désengagement de

---

l'Etat de certaines activités économiques et la promotion de l'initiative privée, a été mise en œuvre. Par ailleurs, de nombreuses mesures ont été prises pour impulser le développement des exportations et l'encouragement du secteur privé. Le secteur bancaire et financier a fait l'objet de réformes importantes pour le soumettre aux lois de la concurrence et le rendre plus compétitif.

Ces réformes et mesures ont donné des résultats satisfaisants au niveau du rétablissement des équilibres macro-économiques et financiers. Les résultats en matière de croissance économique demeurent, cependant, très insuffisants.

### LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La croissance réelle du PIB au cours des années 1990 (moyenne annuelle 1991-99) était de 1,8% et est passée à 4% entre 1999 et 2004<sup>(3)</sup>. Les prévisions pour l'année 2005 tablent sur 1,6% selon le HCP, suite à une année de sécheresse. La structure du PIB a changé : le secteur primaire, très variable, se situe en moyenne à 16% (11 à 19% maximum), le secteur secondaire à 31% et le secteur tertiaire à 53%. Ce rythme de croissance modeste (2,9% entre 1990 et 2004), eu égard aux nombreux défis que le Maroc a à relever, s'explique principalement par la faible productivité du secteur agricole, une perte de compétitivité dans le secteur manufacturier (principale source de création d'emplois essentiellement féminins) et une tendance générale au ralentissement de l'activité économique par rapport aux années 1980.

Les problèmes structurels du secteur agricole (problèmes fonciers, dégradation des sols, majorité de micro exploitations non viables, importance d'une main d'œuvre familiale non rémunérée et saisonnière essentiellement féminine, faible diversification des cultures et faible rentabilité de l'irri-

gation...), ajoutés à des sécheresses fréquentes engendrent la stagnation de la valeur ajoutée du secteur. A part les BTP, les autres secteurs de l'économie n'ont pas connu une croissance importante: l'industrie manufacturière (2,5 % en moyenne entre 1991-99 et 3,7 en moyenne entre 1999-2003), les services : 2,8% et 3,1%, et la construction: 2% et 4,4 %.

En dépit des mesures incitatives, les investissements privés nationaux et étrangers, destinés à tirer la croissance, connaissent une certaine frilosité. Le taux d'investissement en % du PIB n'a connu en moyenne qu'une augmentation de 1,3 point depuis 1990<sup>(4)</sup>. Les entrées nettes des investissements directs étrangers ont connu une amélioration relative (passant de 0,6% du PIB en 1990 à 1,8% en 2004), mais restent insuffisantes par rapport aux mesures prises<sup>(5)</sup>. L'investissement public, qui était, dans le passé, un levier essentiel de la croissance, a eu tendance à régresser par rapport au PIB durant ces dernières années. De 5,6% en 1990, il est tombé à 4,8% en 2004<sup>(6)</sup>. Cette tendance se traduit par une diminution des dépenses publiques, notamment pour l'enseignement et la santé, qui demeurent faibles par rapport à la demande considérable et pressante en la matière. La faiblesse de la croissance et des investissements, constatée durant ces 15 dernières années, constitue une entrave majeure à l'atténuation de la pauvreté et de la vulnérabilité, essentiellement pour les femmes, qui représentent une grande partie de la population pauvre. D'où la décision récente de réserver un compte d'affectation spéciale dédié à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, pour inverser cette tendance, à travers la réalisation de projets additionnels dans des zones d'intervention prioritaires ciblées en milieu urbain, périurbain et rural.

---

(3) - Haut Commissariat au Plan(HCP) : Rapport d'évaluation du Plan de développement économique et social 2000-2004, juin 2005.

- Banque Mondiale. Royaume du Maroc: Rapport sur la pauvreté. Comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté pour en améliorer l'appréhension à travers les politiques publiques. Rapport N° 28223. Septembre 2004. p : 9.

(4) HCP : Rapport d'évaluation du Plan 2000-2004.op.cit.

(5) PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2004.

(6) HCP : Rapport d'évaluation du Plan 2000-2004, juin 2005.

---

## LES FINANCES PUBLIQUES

La politique menée depuis le Programme d'Ajustement Structurel a permis de contenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable. Le déficit global du Trésor en % du PIB, a atteint 3,5% en 1990, et 3,2% en 2004. Au cours des dernières années, en dépit des recettes des privatisations, le déficit budgétaire a été de : 2,6% en 2001, 4,3% en 2002, 3,3% en 2003, 3,2% en 2004 et 3,2% en 2005<sup>(7)</sup>. Cette maîtrise relative du déficit est intervenue dans un contexte difficile, où le budget de l'Etat a dû faire face à de nombreux chocs exogènes notamment les retombées du tremblement de terre d'Al Hoceima, la lutte antiacridienne et le renchérissement du prix du pétrole.

La dette publique : la stabilisation du cadre macro-économique a permis de réduire considérablement le poids de la dette globale extérieure directe et garantie, qui est passé de 78% du PIB en 1990 à 26% en 2004. La dette intérieure, qui s'est progressivement substituée à la dette extérieure, représente l'équivalent de 50,7% du PIB en 2004. Les charges en principal et intérêts restent élevées. Elles représentent encore 5,2% du PIB en 2004 pour la dette publique extérieure et 19% pour la dette intérieure. La dette intérieure s'est progressivement substituée à la dette extérieure et le remboursement en intérêts et commissions de la dette publique externe et interne représentait encore 4,3% du PIB en 2004<sup>(8)</sup>. Le poids du remboursement de la dette limite les possibilités de réaliser les dépenses publiques nécessaires à une relance des actions de l'Etat pour le développement.

## LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

La libéralisation des échanges extérieurs et le renchérissement de la facture pétrolière ont engendré un plus grand déséquilibre du commerce extérieur, entraînant une augmentation du déficit de la balance commerciale de 1,5 point entre 1990-95 et de 9,5% à 11% entre 1996 et 2004. Durant la même période, le

taux de couverture des importations par les exportations a baissé de 66,5% à 65,3%. En 2004, il a atteint 55,2% seulement, notamment en raison du renchérissement de la facture pétrolière, ce qui constitue le taux le plus faible depuis les années 1980.

Le solde du compte courant de la balance des paiements s'est relativement amélioré depuis les années 1990 : -2% entre 1990 et 1995 et 1,4% entre 1996 et 2003 avec de larges excédents en 2001, 2002 et 2003 (4,8%, 4,1% et 3,6%)<sup>(9)</sup>. Cette amélioration s'explique essentiellement par l'accroissement concomitant des transferts des Marocains résidant à l'étranger et des recettes touristiques<sup>(10)</sup>.

L'ouverture commerciale et la perte de compétitivité des produits marocains face à leurs concurrents ont affecté essentiellement l'industrie manufacturière à forte intensité de main d'œuvre, principalement féminine. En 2004, le taux d'emploi des femmes dans le secteur industriel s'élevait à 16,4% contre 10,9 % pour les hommes; soit un taux de féminisation de 36%<sup>(11)</sup>. La branche du textile et du cuir emploie 48,5% des effectifs dans ce secteur et les femmes y représentent 60,3%. Entre 2002 et 2003, le nombre d'emplois a baissé de 1%, soit 1858 postes supprimés<sup>(12)</sup>. Cette baisse aura certainement tendance à s'accroître avec le démantèlement de l'Accord Multifibres depuis le premier janvier 2005.

En définitive, si l'économie marocaine a connu un cadre macro-économique relativement stable, notamment au cours des dernières années, des insuffisances subsistent en termes de croissance économique, d'investissement, de création d'emplois et de compétitivité des exportations.

La croissance économique, soutenue essentiellement par la consommation, a été bien en-deça du niveau nécessaire à la dynamisation du marché de l'emploi et à une amélioration sensible des conditions de vie de la population, d'une façon générale.

---

(7) HCP : Rapport d'évaluation du Plan 2000-2004.op.cit

(8) Ministère des Finances et de la Privatisation.

(9) Ministère des Finances et de la Privatisation

(10) Banque du Maroc : Rapport annuel 2004

(11) HCP : Enquête Nationale sur Activité, Emploi et Chômage 2004.

(12) Ministère du Commerce et de l'Industrie : Les industries de transformation en 2003.

---

### 3. LE CONTEXTE SOCIAL

#### LE NOUVEAU VISAGE DE LA DÉMOGRAPHIE MAROCAINE

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2004 donne un éclairage nouveau sur l'état de la population du Royaume et constitue, à cet égard, un instrument particulièrement pertinent pour piloter les politiques de soutien du développement humain. La population marocaine est de 29,9 millions d'habitants. Elle était de 11,6 millions en 1960 et a donc presque triplé. L'indicateur le plus important de l'évolution démographique est sans conteste la baisse continue du taux de croissance de la population qui passe de 2,8 % entre 1960 et 1971 à 2,6 % entre 1971 et 1982 et de 2,1 % entre 1982 et 1994 à 1,4 % entre 1994 et 2004.

Avec cette évolution, le Maroc est entré dans une phase avancée de sa transition démographique. Les données sur l'état matrimonial montrent que les personnes mariées représentent 55,8 % de la population âgée de 15 ans et plus. La différence (44,2 %) correspond à une population "hors couple", célibataires (37,9 %), divorcés (1,3 %) et veufs ou veuves (5,6 %). Le taux de célibat des jeunes est particulièrement élevé, soit 76,2 % de la tranche 20-24 ans et 54,1 % de la tranche 25-29 ans. Les célibataires masculins représentent 92,1 % de la tranche de 20-24 ans et 68,7 % de la tranche 25-29 ans. Pour les femmes, ces proportions sont, respectivement, de 61,3 et 40,7 %. Le mariage tend ainsi à intervenir après la trentaine pour une partie importante des jeunes adultes, cette tendance marquant plus les hommes, mais étant aussi très significative pour les femmes. En milieu rural, l'âge moyen du mariage est de 25,5 ans pour les femmes et de 29,5 ans pour les hommes. Dans les villes, il est plus élevé avec respectivement 27,1 et 32,2 ans. Ces données confirment la remarque faite pour le taux de fécondité, à savoir le recul des mariages précoces, une évolution qui a certainement accompagné l'accès à la scolarisation.

Actuellement, 60,7% de la population est âgée de 15 à 59 ans et la génération du baby-boom née entre 1965 et 1985 alimente une offre de travail particulièrement dynamique. Les démographes considè-

rent qu'il s'agit d'une "aubaine démographique" qui ne se produit que rarement dans l'histoire d'un pays. L'arrivée en masse de jeunes formés pour produire de la richesse avec relativement peu d'inactifs à charge (enfants et personnes âgées) ne peut cependant être traduite en "dividende démographique" que si une croissance économique d'au moins 5% arrive à créer suffisamment d'emplois pour produire cette richesse. Si ce n'est pas le cas, la population vieillira à un rythme plus rapide que la capacité du pays à créer de la richesse. La population âgée de 60 ans et plus, qui représente 8,1% en 2004 augmenterait considérablement à partir de 2015-2020, selon les projections du Haut-Commissariat au Plan, alors même que les jeunes actuels font de moins en moins d'enfants et qu'ils rentrent de plus en plus tardivement sur le marché du travail. Ces tendances lourdes couplées aux gains rapides et continus d'espérance de vie rendent redoutables les problèmes de financement des retraites au Maroc au cours des quinze prochaines années.

Le recensement général de la population et de l'habitat 2004 indique que le taux d'analphabétisme reste élevé (43 %) avec une incidence encore plus marquée dans les zones rurales (60,5 %). La population alphabétisée se répartit en deux groupes, celui qui ne domine que l'arabe (30,3%) et celui qui a accès à la fois à l'arabe et à une autre langue (69,7 %), essentiellement le français. Une part importante de la population de 10 ans et plus (42,7 %) n'a aucun niveau d'instruction (soit 29,5 % dans les villes et 59,8 % dans les campagnes). La population de niveau préscolaire ou primaire représente 29,5 % de la population totale. La proportion de niveau collégial ou secondaire est de 22,7 % tandis que celle de niveau supérieur est de 5 %.

L'une des données les plus significatives du recensement est le taux d'urbanisation qui est passé de 42,7 % à 51,4 % entre 1982 et 1994 et qui s'établit à 55,1 % en 2004. Le Maroc compte 352 villes et agglomérations. Les deux tiers de la population urbaine vivent dans les grandes villes. Selon les projections du Haut-Commissariat au Plan, cette tendance est appelée à se poursuivre, la population urbaine représenterait au moins 65% du total dans une

---

quinzaine d'années. Pour autant, la population rurale, qui totalise 13,43 millions d'habitants en 2004, pourrait ne pas diminuer sensiblement en chiffres absolus, compte tenu des effets de la croissance démographique globale. L'accélération de l'urbanisation s'est traduite par une demande considérable de logements. Elle s'accompagne également d'une forte densité de l'habitat urbain comme l'indique l'importance (40,6 %) des ménages urbains qui vivent dans des logements de une (13,8 % des ménages urbains) ou deux pièces (26,8 % des ménages urbains). La proportion de la population urbaine vivant dans un habitat précaire (entre 8 et 9%) reste également importante. Ce taux, traduit en chiffres absolus, signifie que 1,35 million de citoyens sont mal logés. Cette précarité est également soulignée par le déficit d'accès aux services les plus essentiels dans un habitat, notamment l'eau courante (2,8 millions de citoyens, soit 17 % de la population urbaine, en sont dépourvus) et l'électricité (dont sont privés 1,6 million de citoyens, soit 10 % de la population urbaine). L'urbanisation apparaît ainsi fortement liée à la persistance de fortes poches de pauvreté, que les mauvaises conditions de logement aident à bien identifier.

#### **LE CONTEXTE SOCIAL ET L'INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

La politique d'ajustement structurel mise en œuvre depuis les années 1980 a eu un impact négatif sur le plan social et, plus particulièrement, sur les conditions de vie des couches sociales les plus pauvres. Pour en limiter les conséquences et réduire la pauvreté, le gouvernement a dû adopter, en 1993, une stratégie de développement social. Cette stratégie s'est articulée autour de trois grandes orientations: élargissement de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base ; accroissement des opportunités d'emploi et des revenus de ces populations et renforcement des programmes d'assistance et de protection sociales<sup>(13)</sup>. Le gouvernement a, dans ce contexte, accordé une attention particulière à la promotion de politiques spécifiques en matière de gouvernance, de promotion du rôle des femmes dans le développement, de développe-

ment rural (infrastructure routière, électrification, eau potable, etc.) et d'environnement.

Les programmes d'action retenus dans le cadre de cette stratégie se sont cependant avérés insuffisants et parfois inefficaces. C'est précisément pour combler ces déficits que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a été annoncée le 18 mai 2005 par sa Majesté le Roi pour garantir la mise à niveau sociale et lutter contre la pauvreté. Cette Initiative constitue un cadre stratégique global pour des avancées rapides et continues dans le domaine du développement humain et s'inscrit en harmonie avec les engagements pris par le Maroc en 2000 lors du Sommet du Millénaire pour le Développement. En matière de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité, l'exclusion et la grande précarité, l'INDH représente une triple rupture avec les approches antérieures :

- Un volontarisme politique fort, fondé sur des politiques publiques vigoureuses, plus efficaces et mieux ciblées, l'action caritative ne pouvant s'inscrire qu'en complément et en soutien de ces dernières.
- Des modalités innovantes de mise en œuvre des politiques et des programmes publics, fondées sur les constats des différents dysfonctionnements et contraintes qui entravaient leur efficacité. Ces nouvelles modalités comportent un ciblage sur des territoires précis, dans un horizon temporel déterminé et une intégration de toutes les interventions en matière d'accès aux capacités et au revenu ainsi que leur appropriation par les bénéficiaires.
- Des modalités innovantes de financement : en plus des dépenses budgétaires courantes, et malgré les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, un compte d'affectation spéciale a été créé pour l'INDH auprès du Premier Ministre. Les ressources de ce compte sont destinées à être déléguées aux Walis et Gouverneurs après une évaluation des besoins fondée sur les différents diagnostics territoriaux, dans le cadre d'une démarche participative ascendante.

---

(13) Rapport national relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement . Décembre 2003

---

Les effets escomptés de cette approche innovante sont une sensibilisation et une mobilisation tous azimuts, une intégration verticale, horizontale et temporelle des interventions, une optimisation de l'utilisation des ressources financières et humaines grâce à la formation à l'ingénierie sociale et à l'évaluation, et une optimisation des impacts attendus par le regroupement spatio-temporel et par le couplage de politiques d'accès aux capacités avec les politiques d'accès à l'emploi et au revenu. A ces multiples égards, l'INDH constitue non seulement une vaste expérience de mise en œuvre de tous les principes qui animent le concept de développement humain, mais aussi une consolidation de la démocratie locale et de la territorialisation des politiques publiques économiques et sociales. Cette Initiative

permet tous les espoirs quant à l'éradication de la pauvreté et de conditions de vie jugées indignes du niveau de développement d'un pays comme le Maroc.

On note, ainsi, que les principales conditions sont actuellement réunies pour lutter efficacement contre les déficits sociaux. Le bilan établi par le HCP et relatif aux progrès accomplis dans les domaines couverts par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) montre que la probabilité d'atteindre ces objectifs à l'horizon 2015 est généralement forte<sup>(14)</sup>. En dépit des avancées réalisées, l'analyse, qui suit, fait ressortir des contraintes qui empêchent les politiques engagées sur les diverses composantes de l'indicateur du développement humain de produire leurs pleins effets.

## ENCADRE 2.

### Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

A l'occasion de la tenue du Sommet du Millénaire de l'ONU, consacré au rôle des Nations Unies au 21<sup>ème</sup> siècle (New York, 6-8 septembre 2000), l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution relative à la Déclaration du Millénaire qui comporte huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) :

- Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.
- Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable.
- Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les huit objectifs, qui résument les plateformes des divers sommets et conférences mondiales de l'ONU, sont assortis de cibles (et d'indicateurs) à réaliser entre 1990 (année de référence) et 2015 (année horizon).

Source : Déclaration du Millénaire . Nations Unies. Septembre 2000.

---

(14) HCP : Rapport National relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Septembre 2005.

---

## CHAPITRE 2

---

### **L'évolution récente du développement humain : avancées, blocages et déficits**

---

## L'évolution récente du développement humain : avancées, blocages et déficits

---

L'analyse de l'évolution des indicateurs du développement humain montre que les progrès ont été continus, bien que moins rapides que dans d'autres pays similaires. Récemment, diverses initiatives, mesures, politiques et dispositions institutionnelles ont créé un contexte favorable à une accélération nette du processus de développement humain durable. Ce contexte devrait aussi permettre d'œuvrer efficacement pour réduire les diverses disparités sociales et régionales et mettre fin aux inégalités des chances d'accès au développement qui handicapent encore fortement le développement humain.

L'examen des principales composantes qui concourent au développement humain durable portera successivement sur (i) l'état des ressources humaines, pour l'essentiel au travers de leur accès à l'éducation et à la santé, (ii) l'accès aux ressources et l'équité, au travers d'une analyse de l'emploi, de la distribution des revenus et des inégalités, (iii) la gestion de l'environnement, (iv) les progrès de la gouvernance. La dimension genre est analysée dans la partie thématique de ce rapport. Cette partie se conclut par une présentation des indices synthétiques du développement humain, leur évolution globale et par rapport à des pays similaires et leur distribution régionale avec une mise en évidence des disparités.

### 1. L'ACCÈS À L'ÉDUCATION.

#### LES INDICATEURS DES PROGRÈS DE LA SCOLARISATION

Selon les données du Département de l'Éducation Nationale, l'indicateur global de scolarisation, tous cycles confondus, montre une évolution faible, passant de 48,1 % en 1999/2000 à 56,3 % en 2003/2004. Par sexe, ce taux est passé, pendant la même période, de 43,2% à 51,8 % chez les filles et de 52,9% à 60,9% chez les garçons. Le même taux dépasse 70% en Tunisie et en Algérie et plus de 85% dans les pays de l'OCDE. Le niveau de cet indicateur combiné au taux encore élevé d'analphabétisme

influe négativement sur la valeur de l'indicateur composite de développement humain du Maroc et partant sur son classement. Le décalage temporel est de 15 ans avec la Tunisie et l'Algérie et de 5 ans avec l'Égypte<sup>(15)</sup>.

**L'enseignement préscolaire** est principalement dispensé par les écoles coraniques. L'enseignement préscolaire moderne ne touche que 11 % des enfants pré-scolarisés. Il est assuré principalement par des institutions privées. L'examen de l'évolution des effectifs depuis 1999/2000 montre une baisse de la fréquentation des écoles coraniques et une progression du secteur moderne, en dépit de son coût (entre 2000/2001 et 2003/2004, progression de 6,9% chez les garçons et de 4,9 % chez les filles). En milieu rural, la pré-scolarisation a globalement diminué, passant, pour les garçons, de 68,6 % en 1999/2000 à 53,4 % en 2003/2004 et, pour les filles, de 19,2% à 17,5 %.

**L'enseignement primaire** (6 à 11 ans) a touché 92 % des enfants scolarisables en 2003/2004, contre 79 % en 1999/2000. Cette amélioration remarquable a été plus substantielle en milieu rural, notamment pour les filles dont le taux de scolarisation est passé de 62,1% à 83,1% pour la même période. On note, en outre, que 94,5% des effectifs scolarisés fréquentent l'école publique. Le taux d'abandon oscille autour de 6 % par an.

**L'enseignement secondaire collégial** a atteint 60,3% des enfants éligibles à ce type d'enseignement. Entre 1999/2000 et 2003/2004, cette scolarisation a connu un accroissement plus fort en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement, 11 et 2,6 %), ce qui s'explique par des déficits à combler beaucoup plus grands dans les campagnes. La faible scolarisation collégiale est néanmoins imputable à la couverture insuffisante des zones rurales en établissements répondant à ces besoins (en nombre et en qualité). On compte 1155 établissements publics du niveau collégial dont le tiers en milieu rural. L'enseignement secondaire qualifiant n'atteint qu'une faible proportion des strates scolarisables

---

(15) PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2005.

---

cibles, 31,2 % en 2003/2004. Le milieu rural est particulièrement affecté puisque la population scolarisée ne dépasse pas 4,1 % de la strate cible. On ne trouve en milieu rural que 95 établissements publics sur un total national de 613 (15 %). Bien qu'il ait baissé ces dernières années, le taux d'abandon reste important, atteignant 9,4% en 2002/2003. Une avancée particulière a concerné, dans le système d'éducation en général, l'aide à la scolarisation des enfants handicapés qui en étaient, jusqu'à maintenant, presque totalement exclus. En deux ans, le nombre de classes équipées pour ces enfants est passé de 100 à 160.

**L'enseignement supérieur** (80 établissements regroupés dans 14 universités, 60 instituts et établissements de formation des cadres et 107 établissements supérieurs privés) a concerné, en 2003/2004, un effectif de 315 000 étudiants, dont 94,4 % pour l'enseignement public et 88 % pour les seules universités. Le taux brut de scolarisation correspondant à la tranche d'âge 19/23 ans est évalué à 9,8% contre 13% en Tunisie, 39,8% en Espagne et 46,5% en France<sup>(16)</sup>. Par rapport au nombre d'habitants, le Maroc dispose de 1.060 étudiants pour 100.000 habitants contre 1.230 en Tunisie, 4.000 en Espagne et 3.600 en France. Par sexe, ce taux atteint 8,9% chez les filles et 10,8% chez les garçons. Par comparaison avec d'autres pays, le niveau des universités marocaines reste encore faible<sup>(17)</sup>.

#### **LES PERFORMANCES INÉGALES DU SYSTÈME ÉDUCATIF**

La qualité de l'enseignement a longtemps souffert de supports pédagogiques et de programmes dépassés. Des mesures vigoureuses ont été prises pour rénover les manuels mais la remise à niveau des capacités pédagogiques des enseignants s'avère difficile et lente en raison du poids des pratiques inadaptées qui se sont imposées dans le système d'éducation. Plus des

quatre cinquièmes des dépenses d'éducation proviennent du budget de l'Etat. Ces dépenses ont toujours représenté au moins 20% du budget de l'Etat et autour de 6% du PIB. Bien que cette proportion soit supérieure à celle constatée dans les pays similaires, le système éducatif marocain obtient de moins bonnes performances, notamment en matière d'éducation de base et d'alphabétisation. La structure des dépenses selon le niveau d'enseignement a très peu varié dans le temps : 40% pour l'enseignement primaire, 22% pour le secondaire collégial, 21% pour le secondaire qualifiant et 17% pour le supérieur. Les dépenses par élève au secondaire qualifiant sont trois fois plus élevées que celles de l'enseignement primaire, alors que ce ratio est égal à 1,4 seulement dans les pays de l'OCDE.

Dans quelle mesure les dépenses publiques d'éducation ont-elles été favorables aux pauvres en termes d'accessibilité ? Bien que les ménages les plus aisés reçoivent proportionnellement une part plus élevée des dépenses publiques d'éducation, il existe d'importantes différences selon les niveaux d'éducation. Les deux cycles du fondamental bénéficient fortement aux pauvres, tandis que le secondaire et le supérieur bénéficient fortement aux plus aisés. Globalement, ces dépenses publiques sont, néanmoins, à l'avantage des pauvres car les caractéristiques des subventions dans les deux cycles du fondamental compensent largement celles du secondaire et du supérieur.

En fait, la pauvreté elle-même reste le plus grand obstacle à la scolarisation, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes. Bien que l'école publique soit gratuite, le coût des fournitures n'est pas négligeable, le coût d'accessibilité physique non plus, sans compter les coûts socioculturels, surtout pour les filles en milieu rural. Ces divers coûts justifient largement les mesures incitatives à la généralisation de l'enseignement préscolaire et scolaire contenues dans le plan 2000-2004.

---

(16) Institut de statistique de l'UNESCO: Recueil des données mondiales sur l'éducation. Statistiques comparées. Montréal 2005.

(17) Selon un classement effectué régulièrement par des universités américaines et publié dans "World Universities Ranking on the Web", la première université marocaine; l'Université Cadi Ayad de Marrakech, arrive au 5026° rang dans le monde et au 31° parmi les universités africaines. Celle qui suit, l'Université Al Akhawayn d'Ifrane, arrive au 51° rang en Afrique.

---

---

De façon synthétique, les principales causes du faible rendement du système éducatif peuvent être ainsi résumées : (i) une mauvaise appréhension de la diversité géographique, culturelle et linguistique du Maroc ; (ii) un traitement uniforme et une normalisation excessive tant de l'architecture de l'école, du contenu pédagogique, que des horaires et vacances ; (iii) une faible adaptation de l'école à son contexte local ; à titre d'exemple, de très nombreuses classes vides existent dans le monde rural en raison de la faible concertation avec les partenaires locaux ; (iv) un autre facteur du bas rendement du système éducatif est la mauvaise gestion de ses ressources humaines ; la gestion centralisée des carrières des enseignants est un exemple édifiant du malaise vécu par des milliers d'enseignants. D'autres facteurs exogènes influent négativement sur le rendement du système, notamment la pauvreté et l'analphabétisme qui affectent une proportion importante de la population. La déperdition scolaire reste aussi un problème majeur (quelque 400 000 élèves quittent annuellement le secteur scolaire). L'effectif des enfants non scolarisés ou déscolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire dépasse 1,5 million.

#### **UNE NÉCESSAIRE ACCÉLÉRATION DES RÉFORMES**

Tous ces éléments ont été pris en compte par la Commission Spéciale pour la Réforme de l'Éducation et de la Formation (COSEF) et par la Charte de l'éducation, comme en témoignent les mesures de déconcentration (création des Académies régionales de l'éducation et de la formation), de partenariat avec les acteurs locaux et de responsabilisation de ces acteurs (collectivités locales, associations villageoises, directeurs d'école). Sa mise en œuvre répond aux contraintes et aux difficultés du système en proposant une vision intégrée de son développement et en tenant compte de l'environnement socioéconomique dans lequel il s'inscrit. La concrétisation de ses recommandations impose la prise en considération des enseignements tirés du premier quinquennat de mise en œuvre afin d'augmenter de façon significative les performances quantitatives et qualitatives du système. La réalisation des objectifs de la Charte nationale de l'éducation et de la formation est la

condition sine qua non de la concrétisation de l'égalité des chances d'accès au savoir, à la connaissance et à la formation.

Des études récentes montrent que le conservatisme prévaut encore largement dans la société marocaine et que l'enseignement reproduit les valeurs traditionnelles du respect de l'autorité, du conformisme, d'attitudes profondément ancrées vis-à-vis des femmes et enfin d'un fatalisme bien inscrit dans la société marocaine. Ces constats sont préoccupants car ils révèlent une résistance de fond aux changements que le département de l'Éducation Nationale s'efforce d'introduire pour mieux préparer la jeunesse à ses défis futurs. La réforme des manuels est certes un pas important pour changer la donne mais il est clair qu'elle ne suffit pas pour réengager le processus sur une voie différente. A bien y regarder, celui-ci n'est envisageable qu'en confrontant la société marocaine aux risques et aux défis réels de son futur ainsi qu'aux responsabilités qui lui incombent pour en orienter le cheminement. L'enjeu est donc essentiellement celui d'une prise de conscience collective. Mais celle-ci n'a de sens pour un changement possible que si elle interpelle profondément les politiques, les médias et tous les acteurs de la communication et du développement social. Un tel enjeu doit donc être apprécié en conséquence par tous les responsables et les élites de la société. Il ne peut, en tout état de cause, reposer sur le seul Ministère de l'Éducation Nationale.

Face à la progression certes lente de la scolarisation, le taux d'analphabétisme reste assez élevé. Ce taux, qui était de 55% en 1994, est estimé à 43% en 2004. Ce fléau social touche essentiellement le milieu rural et encore plus les femmes rurales. Il constitue un véritable handicap pour le développement et pour l'intégration de la femme au développement. La lenteur du rythme de régression de l'analphabétisme constitue un échec significatif de la politique sociale dans ce domaine. Ce problème est partiellement attaqué par l'éducation non formelle qui s'adresse aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés de 8 à 16 ans. Ce système a cependant un impact faible et est en déclin (36 000 élèves en 1999/2000 et 24.000 en 2003/2004).

## ENCADRE 3.

### Principaux objectifs de la Charte de l'éducation et de la formation

La Charte nationale de l'éducation et de la formation a été conçue selon une approche globale basée sur la complémentarité et la flexibilité entre toutes les structures du système éducatif.

Dans ce cadre, pour chacun des sous-systèmes composant l'armature du système éducation-formation, la charte s'est attachée à fixer des objectifs qu'il s'agit d'atteindre à des horizons déterminés, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de réforme.

■ **Au niveau de l'enseignement fondamental**, les objectifs fixés visent à généraliser cet enseignement et à le rendre obligatoire de manière progressive. Le calendrier de généralisation est fixé comme suit :

- Généralisation de l'enseignement pour les enfants âgés de 6 ans révolus, à partir de septembre 2002 ;
- Généralisation du préscolaire en 2004 ;
- Pour les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> année du primaire, il s'agit de parvenir :
  - en fin d'école primaire en 2005, pour 90 % d'entre eux ;
  - en fin du collège en 2008, pour 80 % d'entre eux ;
  - en fin d'enseignement secondaire en 2011, pour 60 % d'entre eux ;
  - à obtenir le baccalauréat en 2011, pour 40 % d'entre eux.

■ **Compte tenu de la prévalence de l'analphabétisme**, qui constitue un fléau économique et social, la charte considère la lutte contre celui-ci comme une obligation de l'Etat et un facteur décisif dans la mise à niveau du tissu économique du pays.

Dans cette optique, la charte a fixé les objectifs suivants :

- Réduction du taux global de l'analphabétisme à moins de 20 %, en 2010 ;
- Eradication totale de l'analphabétisme en 2015.

La Charte a examiné, aussi, un autre problème, dont l'incidence hypothèque lourdement l'avenir des personnes qui en sont affectées. Il s'agit de la non scolarisation ou de la déscolarisation. Eu égard aux spécificités de cette catégorie, la charte préconise une approche particulière, à travers l'éducation non formelle. Dans ce cadre, un programme national intégral pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés, âgés de 8 à 16 ans, a été retenu pour assurer l'alphabetisation de cette catégorie de jeunes avant la fin de la décennie. L'idéal serait de pouvoir offrir à ces jeunes une deuxième chance d'insertion dans les cycles d'éducation-formation, à travers la mise en place de passerelles appropriées.

• **Au niveau de l'enseignement secondaire**, la charte retient comme objectifs principaux :

- Accroissement des capacités du sous-système à absorber davantage d'élèves ;
- Amélioration de la qualité de cet enseignement ;
- Renforcement de la formation continue du personnel enseignant.

Ces objectifs ont été accompagnés par une série de mesures incitatives pour la promotion de la scolarisation, notamment en milieu rural et une participation accrue du secteur privé à l'objectif de généralisation prôné par les pouvoirs publics.

• **Au niveau de la formation professionnelle**, les objectifs retenus sont :

- Qualification et amélioration de la demande de main-d'œuvre ;
- Promotion et reconversion professionnelles ;
- Amélioration des performances et de la compétitivité des entreprises.

• **Au niveau de l'enseignement supérieur**, la Charte recommande la refonte des structures actuelles de cet enseignement, en vue de :

- Regrouper et coordonner, au maximum, et au niveau de chaque région, les différentes composantes des dispositifs d'enseignement post-baccalauréat, actuellement dispersées ;
- Optimiser les infrastructures et les ressources d'encadrement disponibles ;
- Etablir des liens organiques, des tronc communs, des passerelles et des possibilités de réorientation à tout moment, entre la formation pédagogique, la formation technique et professionnelle supérieure et les formations universitaires ;
- Harmoniser et simplifier la multitude actuelle d'instituts, de cycles et de diplômes dans le cadre d'un système universitaire à la fois intégré, interdisciplinaire et offrant des options aussi variées que l'exige la dynamique de spécialisation scientifique et professionnelle.

Source : COSEF. Réforme nationale d'éducation et de formation. Janvier 2000.

---

La formation professionnelle constitue un secteur en progression dans le système éducatif global. En 2003/2004, elle a bénéficié à 186.417 élèves, dont 41% de jeunes filles et délivré des diplômes de spécialisation (le niveau le plus bas) qui a concerné 21,4% de l'effectif total des lauréats, de qualification (44,1%), de technicien (24,7%) et de technicien spécialisé (9,8%). Le taux d'insertion des diplômés de la promotion de 2002 a dépassé 62%. Ce secteur reste néanmoins encore décalé par rapport à la demande d'emplois, il est géographiquement concentré et il ignore largement les besoins du monde rural.

## **2. L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ**

### **UN FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ ENCORE INSUFFISANT**

Sans être exclusivement déterminés par les performances du système de santé, la santé et le bien-être de la population en sont fortement dépendants. Le financement du système de santé au Maroc est globalement insuffisant par rapport aux pays comparables et ne dépasse pas 4,5 à 5% du PIB. La moyenne annuelle des dépenses de santé par habitant est de l'ordre de 550 DH. Le budget 2004 du Ministère de la Santé représente moins du tiers de la dépense globale et ne dépasse pas 1,3 % du PIB et 5,3% du budget de l'État (ou encore 172 DH par habitant) contre respectivement, 1 % et 4,8% en 1996.

La charge financière qui pèse directement sur les ménages est de 54 %, le financement collectif de la santé ne couvrant que 46% des dépenses, dont 25 % sont couverts par le budget public, 16 % par l'assurance-maladie et 5% par d'autres institutions. Actuellement seuls 16,4 % des Marocains sont couverts par l'assurance maladie. L'entrée en vigueur de l'assurance-maladie obligatoire, puis bientôt du Régime d'Assistance Médicale aux Économiquement Démunis (RAMED) et de

l'assurance-maladie pour les non salariés, devrait cependant renforcer le financement collectif et solidaire de la santé, diminuer la dissymétrie de l'accès économique aux soins et injecter des ressources additionnelles dans le système. Le financement budgétaire, déjà insuffisant en soi, est consommé à 86% en coûts récurrents, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour les dépenses d'équipement et d'investissement. En outre, les quatre cinquièmes des dépenses de fonctionnement sont allouées aux hôpitaux contre le cinquième seulement pour les soins de santé de base et les soins préventifs en milieu rural. Les aspects financiers ne sont que l'une des facettes de la problématique santé. De nombreux problèmes sont, en effet, d'ordre structurel. C'est ainsi, par exemple, que la modestie de certains résultats sanitaires (santé de la mère et de l'enfant) est non seulement due aux insuffisances de financement, mais aussi pour beaucoup aux performances du système lui-même.

### **DES PERFORMANCES EN HAUSSE MAIS ENCORE DES FAIBLESSES MARQUÉES**

L'amélioration du système de financement collectif, politiquement et socialement justifiée, ne peut pas à elle seule garantir des prestations plus efficaces si elle ne s'accompagne pas d'une harmonisation territoriale et d'une harmonisation de la qualité de l'offre de soins (publique et privée). Les indicateurs d'offre de services de santé montrent que le nombre d'habitants par médecin est passé de 4233 en 1990 à 1845 en 2003. Le nombre d'habitants par paramédical est passé de 1025 à 1104 tandis que le nombre d'habitants par lit d'hôpital est passé de 968 à 1146<sup>(18)</sup>. Ce bilan est, cependant, fortement aggravé par les disparités sociales. On observe, en effet, que 77,2 % de la strate des populations aisées recourent aux consultations médicales et sanitaires, contre 45,1% des personnes appartenant au groupe social le plus défavorisé. La demande insatisfaite est 2,4 fois plus élevée chez les malades les plus défavorisés, qui représentent 55% des malades de cette frange

---

(18) On note, à cet égard, qu'avec les départs volontaires à la retraite, la Santé Publique se trouverait en 2005, en déficit de quelque 260 spécialistes et environ 9000 infirmiers. Les spécialistes ne se trouvent que difficilement sur le marché du travail.

---

sociale, contre 22,8% pour les plus aisés<sup>(19)</sup>. On constate encore que 41,6 % des pauvres malades en milieu urbain et 60 % en milieu rural ne parviennent pas ou très difficilement à accéder aux prestations de soins. L'examen des questions relatives à l'accessibilité aux services publics de santé par les plus nécessiteux, aux coûts qu'occasionnent les soins pour eux, à la répartition des subventions publiques dans ce domaine selon le niveau de dépenses des populations, débouche sur les constats suivants<sup>(20)</sup> :

- les populations pauvres sont totalement exclues de l'assurance médicale ;
- l'accès aux soins de santé varie largement selon les niveaux de revenus : la plupart des pauvres utilisent les services publics, tandis que les plus aisés optent pour le secteur privé ;
- la distance moyenne que doivent parcourir les ruraux pour se rendre à un centre public de santé est de 21 km (31 km pour des soins privés), contre 5 km pour les citadins (11 km pour le privé). La moitié environ des populations urbaines peuvent se rendre à pied à un centre de soins, contre 14% seulement pour les populations rurales ;
- en moyenne, la dépense annuelle en soins de santé est de 511 DH par ménage urbain, contre 189 DH par ménage rural. Bien que les soins soient en principe gratuits pour les indigents, les pauvres (premier quintile) consacrent 2,4% de leurs dépenses totales pour se soigner, contre 5,8% pour les moins nécessiteux (dernier quintile) ;
- en milieu rural, pour se soigner, les pauvres optent principalement pour les dispensaires (36%). Cependant, 21% d'entre eux consultent des médecins privés, comparés à 15% pour les hôpitaux publics. Cela confirme, d'une certaine manière, que le système public de santé est encore perçu par les populations nécessiteuses comme un système inefficace et de faible qualité ;

- les populations urbaines les plus riches (dernier quintile) bénéficient des hôpitaux publics sept fois plus que les populations urbaines les plus nécessiteuses (premier quintile) ;
- en milieu rural, les centres de santé sont surtout utilisés par les ménages à bas et moyens revenus, alors que dans les villes, les deux quintiles de ménages aux revenus les plus élevés en bénéficient cinq fois plus que le quintile le plus pauvre ;
- en milieu rural, les centres de santé sont surtout utilisés par les ménages à bas et moyens revenus alors que dans les villes, les deux quintiles de ménages aux revenus les plus élevés en bénéficient cinq fois plus que le quintile le plus pauvre ;
- en milieu urbain, de tous ceux qui accèdent aux dispensaires, 8,5% seulement sont pauvres (premier quintile), contre 26% pour les plus riches (dernier quintile). Dans les campagnes, cependant, l'utilisation des dispensaires est essentiellement le fait des pauvres qui en bénéficient cinq fois plus que les riches.

#### **UN ÉTAT DE SANTÉ GLOBALEMENT MEILLEUR, MAIS AVEC UNE PERSISTANCE DE RISQUES PEU ACCEPTABLES**

Ces données chiffrées montrent que des ressources publiques limitées, combinées à un mauvais ciblage des programmes de santé publics et à une faible gestion des hôpitaux de l'État, n'ont permis ni de réduire de manière significative les grandes disparités entre milieu rural et urbain, ni de fournir des soins adéquats aux pauvres, particulièrement les femmes et les enfants en milieu rural. Ces constats, qui mettent en relief les insuffisances des performances techniques du système de santé, peuvent être étayés par les indicateurs sanitaires suivants :

**Espérance de vie** : elle est passée de 67,9 ans en 1994 à 70,8 ans en 2004, ce qui montre une amélioration générale de l'état de santé de la population.

---

(19) Ministère de la Prévision Economique et du Plan. Direction de la Statistique : Accessibilité aux soins de santé et niveau de vie. 2002. p : 153

(20) Banque Mondiale. Royaume du Maroc. Poverty Update, 2000. Etude basée essentiellement sur les résultats de l'Enquête nationale réalisée par le HCP sur les niveaux de vie des ménages 1998-99.

---

---

Le taux brut de mortalité est cependant nettement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, respectivement 6,7‰ et 4,7‰ en 2003-2004.

**Mortalité infantile :** bien qu'en progrès par rapport au taux de 119‰ en 1960, le taux de mortalité reste encore trop élevé et atteint 40 décès pour 1000 naissances vivantes. Cette insuffisance est marquée par le déséquilibre villes/campagnes, 33‰ en milieu urbain et 55‰ en milieu rural. Le taux de surmortalité infantile rurale est encore aggravé par de fortes disparités régionales: 46‰ dans la région de Meknès-Tafilalet, contre 105‰ dans les régions de Fès -Boulmane et Taza- Al Hoceima-Taounate (soit un taux proche de ce qu'il était 50 ans auparavant). Dans la mortalité des moins de un an, le tiers survient dans la période néonatale.

**Mortalité maternelle :** Le taux national de 227 décès pour 100.000 naissances vivantes, qui est peu acceptable comparé à celui des pays similaires, est de 187 en milieu urbain et de 267 en milieu rural. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux qui concernent l'accouchement en milieu surveillé : 85% en milieu urbain contre 40 % en milieu rural. Ces résultats sanitaires en matière de santé de la mère et de l'enfant, qui interpellent la communauté nationale, mettent en cause l'efficacité et l'attractivité des services de santé publique ainsi que l'effi-

cacité technique des interventions de santé à faible coût relatif (santé reproductive et santé de l'enfant). Les indicateurs de mortalité ne renseignent pas, du reste, sur la morbidité maternelle et infantile responsable vraisemblablement de très nombreux handicaps physiques et mentaux. Les coûts de prévention de ces handicaps sont sans commune mesure avec les coûts de réparation qu'ils occasionnent pour les familles et la société.

**Situation épidémiologique et prévalence contraceptive :** dans ces domaines, l'évolution est nettement plus positive. La situation épidémiologique est quasiment maîtrisée et l'immunisation totale a bénéficié jusqu'en 2003 à 89,1% des enfants de 12 à 23 mois, contre 76% en 1992. L'accès aux services de planification familiale s'est étendu entre 1992 et 2003, et le taux de prévalence contraceptive est passé de 41,5% à 63%.

Si l'on ajoute à ces considérations les problèmes simples et non encore résolus de carence nutritionnelle (fer, vitamine A, vitamine D, iode, sous-nutrition chronique), on mesure les défis que le système national de santé devra affronter pour faire face à la transition épidémiologique et se préparer à lutter contre les maladies de la modernisation qui vont se multiplier (cancer, maladies cardio-vasculaires et, en général, les affections à coût élevé).

## ENCADRE 4.

### Programme de Priorités Sociales (BAJ 1)

#### 1. PRINCIPAUX OBJECTIFS DU BAJ 1

Le BAJ1 cible 14 provinces : Al Haouz, Al Hoceima, Azilal, Chefchaouen, Chichaoua, El Kelaâ Des Sraghna, Essaouira, Ouarzazate, Safi, Sidi Kacem, Taroudant, Taza, Tiznit et Zagora. Il se compose de trois projets : Education de base, Santé de base et Promotion Nationale, Coordination et Suivi des Programmes Sociaux. Ce programme qui a démarré en 1996/97, s'est étalé sur une période de 6 ans.

En matière d'éducation de base, l'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement et la réduction des écarts entre les filles et les garçons. Dans le domaine de la santé, le programme vise le soutien aux programmes prioritaires nationaux de santé publique, le renforcement du programme de maternité sans risque et l'amélioration de l'accès aux services de soins de santé préventifs et curatifs essentiels.

Quant à la Promotion Nationale (PN), son intervention consiste à améliorer l'infrastructure de base et la réduction du chômage en milieu rural en faisant appel à des techniques de haute intensité de main d'œuvre.

Concernant le suivi statistique du programme, il comprend la mise en place d'un Observatoire au sein de la Direction de la Statistique et la réalisation d'une enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, dès le démarrage du projet. Enfin, la dernière composante du BAJ1 concerne la coordination, le suivi et l'évaluation du programme.

#### 2. PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Dans le domaine de l'éducation de base**, les réalisations ont porté sur la construction de 2524 salles de classes, 794 logements, 554 blocs sanitaires, 135 clôtures, l'acquisition de 261 bureaux, le creusement de 10 puits, la réfection de 2191 unités scolaires, la formation de 23392 instituteurs et 2895 directeurs, la distribution des manuels et fournitures scolaires pour 1310306 élèves. L'amélioration de l'offre scolaire et des services offerts dans le cadre du BAJ 1 a permis d'accroître la fréquentation scolaire matérialisée par l'évolution positive des taux d'inscription et de scolarisation, notamment chez les filles en milieu rural.

- **Dans le domaine de la santé**, les 7 provinces ayant bénéficié du financement BAJ 1 pour les actions de génie civil ont enregistré la réalisation de 252 opérations de construction, de reconstruction, de rénovation ou d'extension des formations sanitaires. Le projet a permis, aussi, l'aménagement de 13 services de maternité, la construction de 274 logements pour le personnel médical et paramédical, l'achat de 126 ambulances, 340 vélomoteurs, 12 véhicules utilitaires, l'achat de médicaments pour un montant de 663 millions de DH et le renforcement des programmes prioritaires de santé publique et de l'accouchement.

- **Au niveau de la Promotion Nationale (PN)**, les actions réalisées ont permis la création de 4,3 millions de journées de travail et la distribution de 189,3 millions de DH. La PN a contribué amplement au désenclavement d'une grande partie des localités bénéficiaires par l'ouverture de 345,6 km de pistes, l'aménagement et le renforcement de 2001,25 km de pistes. Elle a participé aux opérations d'appui à la scolarisation par la construction de 86 Dar Taleb, 38 kouttabs, 106 blocs de latrines, des clôtures et la construction de logements pour les instituteurs. L'appui aux structures sanitaires a été matérialisé par l'adduction d'eau potable, la construction des logements pour le personnel du secteur et des salles de soins, autant d'actions qui auront sans aucun doute un effet positif sur le contexte de développement local.

Source : HCP, Etude d'évaluation de l'impact des réalisations du BAJ1. Février 2005.

---

### 3. L'ACCÈS À L'EMPLOI ET LE POIDS DU CHÔMAGE

#### LA POPULATION ACTIVE ET L'EMPLOI

##### Population active et population active occupée

Selon les critères de l'Enquête nationale sur l'emploi, réalisée annuellement par le Haut Commissariat au Plan, la population active correspond à la population pourvue d'un emploi (population active occupée), ajoutée à la population à la recherche d'un emploi (chômage). En 2004<sup>(21)</sup>, le Maroc comptait 11,01 millions d'actifs âgés de 15 ans et plus, dont 49,6% dans les zones rurales et 50,4% dans les villes. On note que cette répartition diffère de la répartition globale de la population âgée de 15 ans et plus dont les 2/5 (42%) vivent dans les zones rurales et le reste, la majorité (58%), dans les villes.

Le taux national d'activité de la population âgée de 15 ans et plus est estimé en 2004 à 52,6% contre 51,8% en 1960. Ce taux était plus faible dans les villes (45,8%) que dans le milieu rural (62%). Cette estimation globale recouvre, cependant, de nombreuses différences internes. Celles-ci concernent surtout l'activité selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence. Chez les hommes, le taux d'activité est maximal entre 25 et 44 ans (94 à 96% de la tranche d'âge). Il décroît, cependant, fortement pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans (62,3%). L'effet milieu sur la classe d'âge 25-44 ans ne joue pas totalement puisque les taux d'activités sont comparables dans les villes et dans le milieu rural. Il joue par contre pour la tranche d'âge 15 à 24 ans. Dans les villes, en effet, la population active masculine ne représente que 48,6% de cette tranche d'âge alors qu'elle représente 75,1% de la même tranche d'âge dans le milieu rural. L'une des explications possibles pour le taux relativement faible d'activité économique des jeunes citoyens en âge de travailler pourrait être en partie trouvée dans la scolarisation de cette tranche d'âge. Mais cela ne suffit pas à expliquer l'écart constaté. Les hommes âgés travaillent moins aujourd'hui qu'en 1960. En

effet, en 2004, seuls 26% des citoyens de sexe masculin de plus de 60 ans continuaient à travailler alors qu'ils représentaient 58,4% de leur classe d'âge en 1960. Le même constat se retrouve dans les zones rurales où la proportion des hommes âgés en activité est passée de 96,7% en 1960 à 60,3% en 2004. Ce dernier chiffre fait apparaître, au demeurant, le rôle encore important de la main d'œuvre âgée dans les campagnes. Pour les femmes, on constate une hausse du taux d'activité quel que soit le groupe d'âge : il a été multiplié par plus de 2 fois pour les femmes âgées de 15-24 ans et de 35-59 ans, et par 3 fois pour celles âgées de 25-34 ans.

##### La féminisation de l'emploi

L'arrivée massive des femmes en quête d'un emploi a eu pour conséquence la modification de la structure de la main d'œuvre selon le sexe, mais sans pour autant atteindre la parité. En effet, au niveau national, la population active masculine représente 72,7% de la population active, contre 27,3% pour les femmes. Cette prédominance masculine est plus accusée dans les villes (76,5% contre 23,5% pour les femmes), que dans les zones rurales (68,8% contre 31,2% pour les femmes). Le rapport de féminité<sup>(22)</sup>, quant à lui, est de 38 femmes pour 100 hommes à l'échelon national (contre 12 en 1960). En milieu urbain, ce rapport est de 70 femmes pour 100 hommes dans les services sociaux, de 50 dans le secteur des activités industrielles et artisanales et des autres services, mais seulement de 10 dans le secteur du commerce. Par milieu de résidence, l'accroissement du rapport de féminité a été plus important dans les zones rurales que dans les villes. En effet, ce rapport est passé de 12 à 45 en milieu rural, et de 14 à 31 en milieu urbain.

Dans les villes, les femmes sont présentes dans toutes les branches d'activités économiques et avec des proportions en général supérieures à celles observées en milieu rural. En effet, près de 35% des actifs féminins sont employés dans l'industrie et l'artisanat (contre 19% chez les hommes), 17% dans

---

(21) Haut Commissariat au Plan. Enquête nationale sur l'emploi 2004.

(22) Le rapport de féminité est défini comme étant le nombre de femmes pour 100 hommes.

---

les services sociaux (contre 7% chez les hommes) et 21% (contre 12% chez les hommes) dans les autres services (services personnels et domestiques,...). Le commerce emploie 25% de la population active occupée masculine, contre seulement 10% de la population active féminine. En revanche, dans le secteur du bâtiment, les femmes sont quasiment absentes, alors que ce secteur emploie 12% de la population active masculine.

Bien que les écarts entre hommes et femmes aient diminué depuis 1960, le taux d'emploi des femmes, comparé à celui des hommes, reste globalement faible. Au niveau national, ce taux est de 69,3% pour les hommes en 2004 (64% en 1960), contre 25,2% pour les femmes. Par milieu de résidence, l'écart est de 3,8 fois dans les villes et de 2,1 fois dans les campagnes. En 1960, ces écarts étaient de 7,7 fois à l'échelon national, de 5,5 fois en milieu urbain mais de 8,4 fois en milieu rural. Les caractéristiques de la féminisation du travail sont analysées en profondeur dans le chapitre III.

Par milieu de résidence, c'est dans les campagnes que la hausse du taux d'emploi des femmes a été la plus spectaculaire, puisqu'il a été multiplié par 2 à plus de 4 fois. Ces modifications témoignent probablement d'un changement dans la perception du travail de la femme en dehors de son foyer. Mais au vu de la structure de la population active occupée en milieu rural et sa répartition selon le statut professionnel, on ne peut probablement pas conclure qu'il s'agit réellement d'un changement au niveau du travail de la femme rurale, puisque les femmes travaillent généralement comme "aides familiales" dans l'exploitation familiale.

### **Le statut dans l'emploi**

Les hommes et les femmes actifs occupés n'ont pas tous le même statut dans l'emploi exercé. Dans les villes comme dans les zones rurales, la majorité des hommes employés déclarent avoir un emploi

rémunéré (93,4% et 60,7%). Dans les villes, la proportion de femmes actives occupées exerçant un emploi rémunéré est égale à celle des hommes. Dans les zones rurales, par contre, elle n'est que de 15%. Les salariés représentent 56,5% des emplois masculins en ville (contre 77% chez les femmes) et 22,4% des emplois en milieu rural (contre à peine 5% chez les femmes). La proportion des salariés masculins en milieu rural semble confirmer ce que d'autres enquêtes démontrent, à savoir que de nombreux actifs sont en même temps de petits exploitants agricoles et des salariés. Ces exploitants agricoles semblent être surtout saisis par l'enquête nationale sur l'emploi par leurs activités salariées qui sont effectivement les plus importantes pour eux. En fait, quelle que soit la branche d'activité, en milieu urbain comme en milieu rural, la femme reste sous représentée, mais dans des proportions différentes.

Dans les zones rurales, 75% des actifs masculins déclarent être employés dans l'agriculture, 3,7% dans l'industrie, 6,6% dans le bâtiment et 14,7% dans les services. Quant aux femmes rurales actives occupées, elles se concentrent essentiellement dans l'agriculture (92,3%) et dans l'industrie et l'artisanat (5,8%). C'est également dans ces deux secteurs qu'on observe le rapport de féminité le plus élevé (73 femmes pour 100 hommes dans l'industrie et l'artisanat et 57 pour l'agriculture, l'élevage et la pêche).

Une part importante de la population active des villes est employée dans le secteur informel. En effet, selon les résultats de l'Enquête Nationale sur le secteur informel non agricole 1999/2000<sup>(23)</sup>, le nombre d'actifs occupés dans ce secteur est estimé<sup>(24)</sup> à 1,4 million de personnes. Les citadines représentent 12,3% de cet effectif (contre 13,8% en milieu rural). A l'échelle nationale, cet effectif représente, pour la même année, 46,8% de l'emploi

---

(23) Haut Commissariat au Plan : Enquête Nationale sur le Secteur Informel Non Agricole 1999/2000. Cette enquête a porté sur l'ensemble des activités économiques à l'exception de l'agriculture. Dans le cadre de cette enquête, une unité de production informelle (UPI) est constituée de toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité et ce, conformément à la loi comptable en vigueur au Maroc depuis 1994.

(24) L'emploi informel est conçu dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles non agricoles.

---

non agricole (hors administration et collectivités locales), participe pour 39% à l'emploi non agricole total et contribue pour 20,3% à l'emploi total. Les femmes occupent 12,7% des emplois dans le secteur informel non agricole.

Les données sur l'emploi mettent aussi en évidence une catégorie d'employés qui ne devrait probablement plus exister, à savoir, les enfants. On estime, en effet, que quelque 348.768 enfants de moins de 15 ans sont employés dans diverses activités, dont environ 43,4% de filles. Comparé aux années antérieures, le travail des enfants a nettement régressé. En 1999, le nombre d'actifs occupés âgés de moins de 15 ans était estimé par l'enquête nationale sur l'emploi à plus de 500.000 individus.

### **LE CHÔMAGE DES FEMMES**

Le dynamisme qu'a connu le marché de travail a eu pour conséquence l'augmentation de l'emploi féminin, mais aussi celle du nombre de femmes à la recherche d'un emploi. L'effectif des chômeurs est estimé en 2004 par l'enquête nationale sur l'emploi à 1.193.000 personnes, dont près de 29% sont des femmes, soit un rapport de féminité de 40 femmes pour 100 hommes. Par milieu de résidence, ce rapport est de 45 femmes pour 100 hommes dans les villes et de 16 seulement dans les zones rurales. Le taux national de chômage, quant à lui, est estimé par l'enquête nationale sur l'emploi à 10,8% en 2004 (11,4% pour les femmes et 10,6% pour les hommes). Cependant, ces statistiques dissimulent des déséquilibres importants selon certaines caractéristiques sociodémographiques des chômeurs.

L'examen du chômage urbain par tranche d'âge met en évidence l'importance du chômage des jeunes et des diplômés. Dans les villes, 26,4% de la population active masculine de 15 à 34 ans est au chômage (soit presque un actif sur quatre), alors que ce taux n'est que de 9,6% pour la tranche d'âge 35 à 44 ans et de 3,8% pour les plus de 45 ans. Cette incidence est encore plus marquée pour la population active féminine, les chiffres pour les mêmes classes d'âge étant, respectivement, de 33,9%, 13,2% et 3,7%. Le chômage des jeunes tend, en outre, à augmenter à mesure que s'élève le

niveau de formation. On observe, en effet, qu'en milieu urbain, dans la tranche d'âge 15-24 ans, le chômage touche 21,4% des actifs masculins sans aucun diplôme. Il touche par contre 37,5% des jeunes qui ont un diplôme de niveau moyen et 66% des jeunes avec un diplôme de niveau supérieur. La situation est à peu près la même pour les jeunes femmes urbaines de 15 à 24 ans, les taux de chômage étant, respectivement pour les trois niveaux, de 18,9%, 46,3% et 62,2%. On observe que près de 70% des jeunes, hommes et femmes, de 15 à 24 ans, nantis du baccalauréat, sont au chômage. En outre, et pour la même tranche d'âge, 75% des femmes diplômées des facultés sont au chômage (contre 69,4% pour les diplômés hommes). Cette situation s'explique largement par la nature des diplômes détenus par les femmes et par le nombre important de lauréates qui sortent chaque année, dans les filières qui sont faiblement demandées par le marché de l'emploi.

Dans le milieu rural, le chômage des femmes est relativement faible comparé à celui des hommes. En effet, le taux de chômage des femmes est estimé en 2004 à 1,4% de la population active féminine rurale contre 3,9% de la population active masculine. Les femmes en situation de chômage représentent 13,8% de l'effectif des chômeurs dans ce milieu, soit un rapport de féminité de 16 femmes pour 100 hommes. Par tranche d'âge, les chômeurs ruraux déclarés âgés de 15 à 34 ans sont prépondérants (84,8% des chômeurs ruraux). Cette proportion est quasiment identique pour les hommes et pour les femmes (84,5% et 86,4%). Cependant, si la moitié des chômeurs masculins ont moins de 25 ans, cette proportion n'est que de 44,9% chez les femmes.

L'ancienneté moyenne du chômage varie selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. A l'échelon national, la durée moyenne de chômage des femmes dépasse de près de sept mois et demi celle des hommes (37,1 mois pour les hommes contre 44,5 mois pour les femmes). Le rapport de féminité croît avec l'ancienneté dans le chômage : plus la durée de chômage est longue, plus ce rapport est élevé (il varie de 28 femmes pour 100 hommes lorsque la durée de chômage est

---

inférieure à une année, à 50 femmes pour 100 hommes lorsque celle-ci dépasse cinq ans).

Par milieu de résidence, la structure des chômeurs hommes et celle des femmes sont quasiment identiques avec, cependant, une prédominance relative des chômeurs de longue durée (5 ans et plus). Dans les villes, la durée moyenne de chômage des femmes est supérieure à celle des hommes de près de 4 mois (44,6 mois pour les femmes contre 40,3 mois pour les hommes). Quant au milieu rural, la durée moyenne de chômage des femmes est deux fois plus élevée que celle des hommes (42,5 mois contre 21,6 mois). La part des chômeurs masculins à la recherche d'un emploi depuis au moins une année est de 43%, alors qu'elle est de près de 64% chez les femmes.

Le rapport de féminité, quant à lui, ne dépasse pas 35 femmes pour 100 hommes en milieu rural quelle que soit la durée de chômage, alors qu'en milieu urbain, il atteint 51 pour les chômeurs à la recherche d'un emploi depuis au moins 5 ans. Enfin, en milieu urbain, les chômeurs à la recherche d'un emploi depuis au moins une année, qui représentaient la moitié des chômeurs en 1999, représentent aujourd'hui les trois quarts des chômeurs.

#### 4. L'ÉQUITÉ ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

##### LES DÉPENSES DE CONSOMMATION

La redistribution des revenus créés par l'activité économique et leur répartition sociale constituent une dimension importante du développement humain dans un pays. Au Maroc, cette redistribution est encore fortement marquée par les inégalités et par la persistance de grandes poches de pauvreté, en dépit d'une élévation modeste mais continue du niveau de vie général de la population. Selon les données de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001, la dépense annuelle moyenne par an et par personne est de 8.280 DH,

avec une différence marquée entre les villes (10.642 DH) et les zones rurales (5.288 DH). De 1959 à 2001, la croissance de la dépense par habitant à prix constants s'est effectuée à un taux annuel moyen de 1,9 % à l'échelle nationale, 1,8 % en milieu urbain et de 1,2% en milieu rural. Ce qui signifie que, durant cette période, le volume de la consommation par habitant a plus que doublé dans les zones urbaines mais qu'il ne s'est multiplié que par 1,6 dans les zones rurales. Au cours des dernières années, cependant, la dépense des ménages ne s'est accrue que faiblement, 1,4% par an depuis 1998, soit au même taux que l'accroissement de la population<sup>(25)</sup>.

##### LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA CONSOMMATION

Les données globales sur les dépenses de consommation sont caractérisées par des inégalités entre milieu urbain et milieu rural, entre régions, entre couches sociales et entre sexes.

- **Inégalités milieu urbain/rural** : en 2001, la dépense moyenne par personne en milieu rural ne représente que 49,6% de celle en milieu urbain (même situation qu'en 1994) ;
- **Inégalités entre les régions** : au niveau provincial (régions rurales), seulement 20 provinces sur 57 ont un taux de pauvreté inférieur à 20% ;
- **Inégalités entre les couches sociales** : entre 1985 et 2001, les 10% de la population les plus aisés ont reçu respectivement 30,5% et 29,7% de la masse globale des dépenses de consommation, tandis que les 10% les plus démunis ne totalisaient que près de 1,9 et 2,5% de cette masse<sup>(26)</sup>. Entre 1970 et 2001, la proportion des ménages dont la dépense par habitant est inférieure à la moyenne nationale s'est maintenue à un niveau élevé. Ce taux est resté relativement constant (67,6% en 1970, 65,1% en 1985 et 65,4 en 2001). Il montre que près de deux ménages sur trois ont une dépense inférieure à la moyenne nationale.
- **Inégalités entre les sexes** : les femmes sont plus menacées par la pauvreté et la vulnérabilité .

---

(25) Haut Commissariat au Plan : Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99

(26) Haut Commissariat au Plan: Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM) 2000/2001.

---

---

## PAUVRETÉ ET VULNÉRABILITÉ

Conséquences de ces inégalités, la pauvreté et la vulnérabilité sont encore très fortes<sup>(27)</sup> malgré une tendance à la baisse des taux qui les mesurent. Sur le plan national en effet, le taux de pauvreté relative est passé de 21 % en 1985 à 14,2 % en 2004. En milieu rural, l'évolution est très lente et le taux de pauvreté est encore important (22%). Avec un taux de vulnérabilité de 39,3 %, les populations considérées comme étant économiquement vulnérables représentent une proportion très forte de la population<sup>(28)</sup>. Plus de la moitié de la population marocaine se trouve ainsi en condition de pauvreté ou de vulnérabilité. La situation des zones rurales est particulièrement alarmante puisque la pauvreté touche 22% de la population rurale (plus de deux fois la pauvreté urbaine) et la vulnérabilité 51,1 % de cette population, soit ensemble, près des trois quart des ruraux.

Le recul de la pauvreté a été plus significatif dans les villes que dans les zones rurales. En milieu urbain, la pauvreté relative a été réduite de 13,3% en 1985 à 7,9% en 2004 et la pauvreté absolue de 6,8% à 3,5%. Par contre, en milieu rural, la pauvreté relative n'a baissé que de 26,8% à 22% et la pauvreté absolue de 18,8% à 12,8%. Au niveau régional, la baisse de la pauvreté relative, entre 1985 et 2001, a été essentiellement observée dans les régions les moins pauvres en 1985 comme le Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. Par contre la pauvreté demeure répandue dans les régions les plus pauvres, notamment le Souss-Massa-Draâ (20,6%), Meknès-Tafilalet (25,8%), Gharb-Chrarda-Beni Hssein (24,8%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (20,1%). Dans les régions de Meknès-Tafilalet (41,7%) et du Gharb-Chrarda-Beni Hssein (33,5%), la pauvreté relative

touche plus d'une personne sur trois en milieu rural.

Mesurée selon le seuil international de pauvreté monétaire de 2 \$ US par jour et par personne (en parité de pouvoir d'achat), l'incidence de la pauvreté a été réduite de près de la moitié entre 1990 et 2004. A l'échelle nationale, elle est passée de 16,8% en 1990 à 9,7% en 2004. Le recul de cette forme de pauvreté a été observé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans les villes, ce taux est passé de 7,8% en 1990 à 4,3 % en 2004. Dans les zones rurales, il est passé, au cours de la même période, de 24,8% à 16,4 %. La pauvreté extrême, mesurée par le seuil de 1 \$ US (PPA) par jour et par personne, est presque inexistante au Maroc, soit moins de 1% entre 1990 et 2001.

Quant à la pauvreté alimentaire, elle a considérablement baissé. Selon l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001, la proportion d'individus souffrant de la faim a reculé, à l'échelle nationale, de 4,6% en 1985 à moins de 2% durant la décennie 1990 (1,3% en 1990 et 1,8% en 2001). Ce taux reste encore élevé en milieu rural (3,7%) et particulièrement dans les zones rurales des régions de Meknès-Tafilalet (11,3%), de l'Oriental (6,7%) et de Souss-Massa-Draâ (5,4%).

## L'EXCLUSION SOCIALE

L'exclusion sociale est considérée comme le produit d'un processus d'appauvrissement combinant plusieurs facteurs de risque social (mauvaise qualité de l'habitat, qualité insuffisante des mesures de prévention et de promotion de la santé, accès limité à l'emploi, conditions d'insécurité, manque de valorisation des ressources humaines féminines, crise de la structure familiale, etc.).

---

(27) La pauvreté et la vulnérabilité (équivalent à 1,5 fois le seuil de pauvreté) sont mesurées selon les seuils établis par le Haut Commissariat au Plan (HCP). Ces seuils intègrent les données les plus récentes, sur la population, la consommation alimentaire, les dépenses et la nutrition recueillies par l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/01. La méthodologie se réfère aux approches scientifiques, recommandées par les institutions spécialisées, telles que la FAO, l'OMS et la Banque Mondiale. Ces données ont permis d'actualiser le coût du panier alimentaire, fournissant le minimum requis en calories par personne et par jour. Ce minimum s'établit en 2001 à 1984 Kilos calories (Kcal) contre 1780 Kcal en 1985, en raison notamment de l'augmentation du poids relatif des adultes dans la population.

(28) HCP: ENCDM 2000-01. Les données les plus récentes sont celles du HCP, Carte de la Pauvreté communale. Juin 2004.

## ENCADRE 5.

### Programme de Développement Humain Durable et de lutte contre la Pauvreté

#### 1- PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les principaux objectifs du Programme, mené en collaboration avec le PNUD, s'articulent autour des axes suivants :

- l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action national de lutte contre la pauvreté;
- l'établissement d'un rapport national sur le développement humain;
- l'identification des causes et de la typologie de la pauvreté en milieu rural, des besoins prioritaires des populations pauvres, et la mise en oeuvre de programmes d'action intégrés de développement communautaire et de lutte contre la pauvreté dans 4 provinces prioritaires, permettant ainsi de dégager des modèles d'intervention susceptibles d'être étendus à d'autres provinces;
- le renforcement de la mobilisation sociale, de la participation et du partenariat entre l'Administration et la société civile, en vue de mettre en place un environnement propice au développement humain durable et à la lutte contre la pauvreté;
- l'appui des projets du Programme de Priorités Sociales (BAJ1) et la consolidation des acquis, fruits d'autres programmes à impact local, en matière de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté.

#### 2- STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre du programme s'est appuyée sur une stratégie axée, notamment, sur :

- une approche rationnelle et holistique du développement, basée sur le diagnostic de la situation, ce qui permet la conception de programmes opérationnels cohérents, qui seront réalisés selon un ordre de priorité, qui s'inscrit dans le cadre du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté;
- une approche ciblée et décentralisée : les provinces retenues ont été sélectionnées selon des critères et des indicateurs objectifs. La même démarche sera utilisée, en collaboration étroite avec le PNUD et les autorités locales, pour le choix des communes et des populations cibles;
- une approche intégrée à travers la mise en place d'un cadre favorisant l'exécution coordonnée d'initiatives et de projets interdépendants et convergeant vers la réalisation d'objectifs communs;
- une approche participative visant une implication organisée des populations à la réalisation des initiatives et des actions envisagées.

#### 3- PRINCIPALES RÉALISATIONS

- o Elaboration des monographies relatives aux quatre provinces cibles (Al Haouz, Chichaoua, Essaouira et Chefchaouen);
- o Elaboration des projections démographiques communales dans les 14 provinces ciblées par le Premier Programme des Priorités Sociales (BAJ1);
- o Elaboration et diffusion du Rapport National sur le Développement Humain au Maroc pour les années 1997, 1998-1999 et 2003;
- o Elaboration du Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2003 et 2005;
- o Elaboration d'une stratégie et d'un projet de plan d'action de lutte contre la pauvreté au Maroc ;
- o Réalisation d'enquêtes d'identification des idées de projets de lutte contre la pauvreté dans les dix communes de chacune des provinces ciblées;
- o Elaboration des plans d'action provinciaux de lutte contre la pauvreté dans les 4 provinces ciblées et identification de 2215 idées de projets de développement;
- o Réalisation d'une centaine de projets parmi les projets identifiés dans les quatre provinces.

Source : Haut Commissariat au Plan 2005.

Ce processus concerne essentiellement les couches sociales, considérées comme non pauvres mais à risque d'appauvrissement : les travailleurs avec de faibles salaires, les chômeurs, les artisans, les petits commerçants. L'exclusion sociale spécifique, quant à elle, concerne certaines catégories de la population : personnes âgées, handicapés, drogués, enfants de la rue, mendiants<sup>(29)</sup>. L'exclusion sociale, qui est un phénomène plus urbain que rural, concerne plus les femmes que les hommes, car

celles-ci butent encore contre d'importantes barrières, en matière d'accès à l'emploi.

## 5. L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET À L'HABITAT

Les informations les plus récentes sur l'habitat et l'accès aux infrastructures de base se réfèrent aux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004. Les indicateurs les plus significatifs sont donnés ci après :

**TABLEAU 1 : Accès aux services et équipement des logements**

<i>Accès aux services et équipement des logements</i>	<i>Urbain %</i>	<i>Rural %</i>	<i>Ensemble %</i>
Electricité	89,9	43,2	71,6
Eclairage au gaz	3,4	26,8	12,6
Eclairage à la bougie	3,1	28,3	13,0
Raccordement du logement au réseau public d'eau	83,0	18,1	57,5
Approvisionnement en eau par puits	3,1	42,1	18,3
Approvisionnement en eau par borne fontaine	8,5	11,7	9,1
Assainissement. Evacuation par réseau public	79,0	1 7	48,6
Assainissement. Evacuation par fosses septiques	11 0	36,4	21,0
Nombre de personnes par pièce d'habitation	1,6	1,8	1,7
Propriété du logement	56,8	85,2	65,1
Télévision	88,5	57,6	76,4
Téléphone fixe	22,3	2,1	14,4
Téléphone portable (1 ou plus)	72,4	42,3	60,6

Source: Haut Commissariat au Plan : Recensement général de la population et de l'habitat, 2004.

(29) Royaume du Maroc. Haut Commissariat au Plan : Recherche action sur " Policy Formulation Capacities for the Eradication of Poverty and Social Exclusion " Cas de Marrackech. Document de travail -UNDESA -CERED-CERFE .Décembre 2004 .p : 16.

---

L'accès à l'électricité a connu une nette amélioration, notamment dans la campagne. La proportion des ménages ruraux disposant de l'électricité est passée de 15,6% en 1998, à 35,1% en 2001 et à 43,2% en 2004. La part des ménages branchés au réseau de distribution de l'eau potable est passée de 52,7% en 2001 à 57,5 % en 2004. Cette moyenne nationale cache des disparités entre les villes et les zones rurales qui ont enregistré une progression nette. La proportion des ménages ruraux branchés au réseau de distribution d'eau potable est passée de 5,3% à 7,8% entre 1998 et 2001<sup>(30)</sup> et s'établit à 18,1 % en 2004. Cette accélération est largement due à la réalisation de programmes sectoriels ambitieux d'équipement rural (PAGER, PERG, PNCRR). Cependant, dans les campagnes, on observe encore des indicateurs de pauvreté marquée comme, par exemple, l'importance des foyers s'éclairant à la bougie (28,3 % de la population rurale). Ces progrès sont, certes, insuffisants mais les évaluations montrent que quand l'électricité arrive, elle change profondément les conditions d'existence de la population rurale en même temps qu'elle leur offre de nouvelles opportunités d'activités économiques.

L'évaluation de l'impact du PAGER fait ressortir des effets positifs assez significatifs. Le désenclavement des villages a, en effet, facilité la scolarisation des filles, et en même temps amélioré les accès aux services de santé. En facilitant l'accès commercial du gaz, les routes rurales ont réduit la demande de bois de chauffage et, du même coup, l'une des charges de travail les plus pesantes pour les femmes. Ces routes ont aussi accru la mobilité et les opportunités de travail des populations rurales.

En 2004, le nombre de ménages en milieu urbain n'ayant pas accès à un habitat salubre, s'élevait à 270.000 pour les bidonvilles, et à 431.061 pour les quartiers non réglementaires (dont 118.019 engagés dans des programmes en cours de travaux)<sup>(31)</sup>, ce qui représente 26% de la population

urbaine totale. Selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat 2004, la population résidente dans les bidonvilles représente 8,2 % de la population urbaine.

## 6. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité de l'environnement et la gestion durable de ses ressources font partie des fondements du développement humain durable. Un environnement en état de dégradation continue et menacé par l'irréversibilité de ce processus compromet, en effet, gravement le milieu dans lequel vivront les générations futures, en même temps qu'il appauvrit profondément son offre de ressources pour l'économie et pour le maintien de la qualité de vie. Au Maroc, de tels processus de dégradation sont malheureusement bien engagés et, en dépit des efforts pour corriger cette évolution, ils menacent sérieusement les équilibres écologiques du pays. La déforestation et la dévégétalisation affectent l'offre de ressources ligneuses et pastorales ainsi que la régulation des bilans hydriques et la protection des sols. Elle affecte aussi la biodiversité. L'agriculture, qui s'est étendue au-delà de ses limites écologiques, contribue, pour sa part, à la dégradation des sols et à l'érosion.

L'offre d'eau est affectée par la consommation peu économe de l'irrigation, par l'envasement des barrages, par la surexploitation des nappes phréatiques, par la pollution provenant de l'agriculture, des industries et des eaux usées non recyclées ainsi que par la demande croissante d'eau potable dans les villes. Cette détérioration continue de l'offre d'eau est aggravée par les menaces que fait peser le changement climatique qui va s'accroître au cours des prochaines décennies, avec une extension de l'aridification et une récurrence plus grande des sécheresses. Ces menaces placent déjà le Maroc dans les pays menacés par le "stress hydrique". On ne pourra éviter les déficits qu'en améliorant considérablement les économies d'eau dans l'irrigation, en gérant mieux la consommation, en récupérant les

---

(30) Haut Commissariat au Plan : ENCDM 2000-01.

(31) Royaume du Maroc. Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme. Programme Villes sans bidonvilles 2004-2010 et Centre d'Information et de Communication de la Direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières

## ENCADRE 6.

### Ressources forestières et facteurs de dégradation

La forêt occupe au Maroc 9 millions d'hectares sur une superficie totale de 71 millions d'hectares, soit 12,7% du territoire national. Elle remplit une fonction économique et sociale importante. Elle couvre, en effet, 30% des besoins du pays en bois d'œuvre et d'industrie (600.000 m<sup>3</sup> par an), contribue pour 30% au bilan énergétique (10 millions de m<sup>3</sup> par an) et pour 17% aux besoins alimentaires de cheptel national (1,5 milliard d'unités fourragères). On estime que la consommation de bois par les ménages ruraux est de l'ordre de cinq tonnes par an. Cette consommation tend à se réduire avec la progression du gaz mais celle-ci ne disparaît pas pour autant (cuisson du pain, chauffage domestique, kanouns, etc.). Les prélèvements annuels directs sur les ressources forestières, opérés par les ménages urbains, sont estimés à près de 4,8 milliards de DH par an. Les 5.000 hammams prélèvent, pour leur part, 1,35 million de tonnes de bois par an.

La forêt marocaine est exposée à de multiples facteurs de dégradation et à une déforestation alarmante qui est évaluée à 31.000 hectares par an. Un inventaire effectué par télédétection montre que 245.000 ha de forêts ont disparu entre 1985 et 1996. Si le rythme de dégradation actuel se maintient, la forêt risque de disparaître totalement dans le Rif d'ici 2014. La reforestation (environ 20 000 ha/an depuis 1995, à comparer avec 30 000 ha/an en 1990) est insuffisante au regard de la déforestation.

Grâce à sa géographie et à la diversité de son climat, le Maroc est particulièrement riche en biodiversité. Il compte parmi les pays méditerranéens les mieux dotés avec 39 675 espèces de flore et de faune (dont 71 % résident dans les écosystèmes terrestres). Cependant, il n'en demeure pas moins que 2 280 espèces sont menacées de disparition et un nombre encore plus grand se trouve en situation de vulnérabilité.

## ENCADRE 7.

### Ressources en eau et leur utilisation

Le Maroc ne pourra éviter les déficits en eau qu'en améliorant considérablement les économies d'eau dans l'irrigation, en gérant mieux la consommation, en récupérant les eaux usées, et, aussi, en augmentant la "production d'eau", par une meilleure maîtrise des écoulements et des infiltrations des eaux de surface. Le Maroc a concentré, pendant longtemps, ses efforts pour augmenter "l'offre d'eau" (notamment avec la construction de 103 grands barrages ayant une capacité de stockage de plus de 15,6 milliards de m<sup>3</sup>). Il doit aujourd'hui passer à une stratégie de gestion de la "demande".

Au Maroc (avec les mêmes ordres de grandeur pour les autres pays du Maghreb et en Egypte), les disponibilités en eau renouvelable par habitant qui s'élevaient à plus de 2700 m<sup>3</sup> en 1955, ne dépasseraient guère 600 m<sup>3</sup> en 2020.

La demande en 1990 était de 10,9 millions de m<sup>3</sup>, dont 8,7 pour l'irrigation et 1,4 pour l'eau potable. L'offre était de 11 millions m<sup>3</sup>, dont 8,5 pour les eaux de surface et 2,5 pour les eaux souterraines. En 2020, quand toutes les ressources en eau disponibles auront été mobilisées, l'offre ne sera que de 16,8 millions m<sup>3</sup>, dont 14 pour les eaux de surface. La demande, par contre, sera, dans les conditions actuelles de consommation, de l'ordre de 17,6 millions m<sup>3</sup>, dont 13,5 pour l'irrigation et 3,6 pour l'eau potable.

eaux usées, et, aussi, en augmentant la "production d'eau", par une meilleure maîtrise des écoulements et des infiltrations des eaux de surface. Le Maroc a concentré, pendant longtemps, ses efforts pour augmenter "l'offre d'eau" (notamment avec la construction de 103 grands barrages ayant une capacité de stockage de plus de 15,6 milliards de m<sup>3</sup>). Il doit aujourd'hui passer à une stratégie de gestion de la "demande".

L'environnement est également affecté par la pollution de l'air et par les émissions de gaz à effet de serre. Entre 1994 et 1999, l'émission de gaz à effet de serre (équivalent CO<sub>2</sub>) a augmenté de 2,7% pour un taux de croissance démographique de 1,4%, ce qui place mal le Maroc par rapport aux objectifs du Protocole de Kyoto. En ce qui concerne, par contre, les substances appauvrissant la couche d'ozone, la consommation nationale a connu une baisse

---

remarquable, passant entre 1995 et 1997, de 2.034 tonnes à 1.084 tonnes par an. La consommation de CFC, en particulier, est passée de 604 tonnes en 1990 à 435 en 2001. L'industrie et le secteur énergétique émettent l'essentiel des gaz à effet de serre et ont un effet de pollution atmosphérique. En raison de l'ancienneté des véhicules et de la mauvaise qualité des produits pétroliers qui ont une teneur élevée en plomb, en soufre et en émissions de NOx, les transports compromettent la qualité de l'air, surtout en milieu urbain.

Le coût de la dégradation de l'environnement était estimé, en 2003, à 13 milliards de DH par an ou encore à 3,7% du PIB (dégradation de l'eau, de l'air, du littoral, du sol, des forêts, du fait des déchets etc.). En tenant compte de l'impact des activités humaines sur l'environnement global, ce coût atteint 16,27 milliards de DH, soit 4,6% du PIB.

Le Maroc a ratifié les trois grandes conventions sur l'environnement qui ont été établies à la suite des décisions de la Conférence de Rio. Leur mise en œuvre cependant est encore insuffisante. Les risques pour le futur restent considérables et seul un changement profond des comportements des utilisateurs, accompagné de mesures fortes en matière de législation et d'approches de développement durable, pourrait inverser la tendance vers le développement non durable. La société doit prendre conscience de ces risques, ce qui impliquerait des stratégies d'information et d'éducation qui sont encore largement absentes. Il faut, en effet, vulgariser une "économie de la demande". Cela signifierait une affirmation forte de la volonté politique pour amener les utilisateurs et les consommateurs des ressources naturelles à se comporter de manière rationnelle en économisant les ressources et en les gérant de façon durable. Cela signifierait une responsabilisation généralisée de la société. Les industries doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter les pollutions et éviter le gaspillage des ressources. Les villes doivent recycler les eaux usées ainsi que les déchets, en même temps qu'elles doivent améliorer les transports publics pour diminuer la consommation des véhicules individuels. Les consommateurs doivent apprendre à économiser l'eau potable et des mesures fortes

doivent être prises pour les inciter à utiliser des véhicules moins consommateurs d'énergie. Des efforts considérables sont, en outre, nécessaires pour développer les énergies renouvelables, en particulier en valorisant le potentiel du Maroc pour le solaire et l'énergie éolienne.

Une responsabilité essentielle incombe dans cette stratégie aux ruraux en raison de leur emprise sur la plus grande partie des ressources naturelles. Dans les montagnes et dans les zones pastorales, qui concernent la plus grande partie du territoire marocain, l'agriculture occupe peu de superficies mais le constat est fait, qu'en pratique, les populations utilisent la quasi-totalité de l'espace rural, que ce soit pour le parcours extensif, les prélèvements de bois de feu ou comme réserve de défrichements agricoles. Traditionnellement, ces ressources étaient gérées, à l'échelle des terroirs villageois ou des aires pastorales intercommunautaires, selon des règles qui étaient bien fixées par les coutumes. Aujourd'hui, les pressions sur les ressources (qui diminueront peu dans le futur, les projections démographiques indiquant que la population rurale ne changera pas beaucoup en chiffres absolus) ont entraîné une surexploitation des ressources naturelles, terres agricoles, étendues pastorales, zones de forêts et de maquis.

On doit revenir, dans l'intérêt national, à une gestion responsable de ces ressources. Ceci impliquerait, cependant, que l'on reconnaisse juridiquement la responsabilité des communautés rurales sur toutes les ressources qu'elles utilisent, ce qui n'est actuellement pas le cas avec la tutelle exercée sur la majorité des ressources par l'administration des forêts et par l'administration des terres collectives. Une approche contractuelle, fondée sur des plans de gestion élaborés avec les utilisateurs, permettrait par contre de mieux utiliser les ressources en terre, en eaux sauvages et en biomasse. Une bonne gestion de l'espace permettrait de réconcilier la revégétalisation avec l'élevage, de mieux réguler les flux hydriques, de protéger les sols et la biomasse. De nombreuses expériences ponctuelles au Maroc démontrent que de telles approches, fondées sur le contrat et sur la participation, sont possibles. Pour les généraliser, il

---

faudrait dépasser les clivages administratifs qui découpent les responsabilités des administrations et partagent un espace agraire "intégré" en "domaines administratifs" séparés des terres agricoles, des parcours et des forêts. Pour promouvoir de tels programmes de gestion intégrée des ressources naturelles, il faudrait pouvoir trouver de nouvelles ressources financières. Il serait, à cet égard, opportun d'accepter l'idée que les ressources naturelles utilisées par les ruraux constituent, en fait, un véritable "bien public", dont la bonne gestion se répercute sur la qualité et la durabilité de tout l'environnement national. La gestion par les usagers de ce bien, au profit de toute la collectivité nationale, justifierait alors une réflexion sérieuse sur une sorte d'écotaxe nationale.

## **7. GOUVERNANCE, DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **LES PROGRÈS DE LA GOUVERNANCE**

Le rapport du PNUD sur le développement humain au Maroc de 2003, intitulé "Gouvernance et accélération du développement humain", a mis en évidence les facteurs qui entravent la dynamique du développement social au Maroc. Ce rapport suggère, en effet, qu'il ne s'agit ni de changer de politiques, ni de changer de programmes, ni de changer d'instruments et encore moins de textes de loi ou de dispositions institutionnelles. La finalité de ces politiques, de ces programmes, de ces instruments et de ces textes de loi est, en effet, globalement bonne. Il montre aussi qu'il ne s'agit pas non plus de privilégier la cause de l'insuffisance des financements, même si les besoins sont immenses par rapport aux ressources mobilisables. Ce dont il s'agit, en fait, c'est de pouvoir progresser dans deux directions déterminantes, celle d'un autre rapport entre l'Etat et la société, celle d'une responsabilisation accrue des acteurs intervenant à tous les niveaux de la décision dans la société. Ce contexte nouveau appelle, cependant, une

réappréciation profonde du rôle de l'Etat. Celui-ci doit, en effet, redéfinir ses fonctions de contrôle et de maîtrise d'oeuvre pour laisser davantage de champ aux initiatives des entreprises et à celles des autres acteurs de la société civile. Il importe, à cet égard, qu'il renforce considérablement ses fonctions de planification stratégique, de coordination, de régulation, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Par ses politiques macro-économiques, sociales et territoriales ainsi que par sa vigilance dans l'application des lois, il exerce une fonction déterminante pour jeter les bases d'un environnement porteur susceptible, à son tour, de dynamiser les initiatives des acteurs et celles des divers partenaires du développement.

Le concept de gouvernance répond à ces priorités. "La gouvernance signifie que la vie en société est gouvernée par des institutions, des pratiques et des règles équitables applicables à tous, que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectées, que les politiques économiques et sociales s'attachent à répondre aux besoins et aux aspirations des individus, que les citoyens participent démocratiquement et sans discriminations aux décisions qui concernent leurs conditions d'existence et qu'ils peuvent demander des comptes aux décideurs"<sup>(32)</sup>. Ce qui a pour corollaire l'obligation, pour ceux qui gouvernent et administrent, de rendre des comptes sur leurs actions et leurs décisions. Ce qui a aussi pour corollaire le respect, par ceux qui gouvernent et ceux qui administrent, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Garantir des droits et des libertés, c'est d'abord garantir des capacités, des opportunités, des choix qui peuvent s'exprimer dans la liberté politique, la liberté économique de travailler, d'épargner, d'investir et de disposer de ses biens. Par gouvernance, on doit donc aussi entendre la capacité de l'administration publique à développer une action transparente, responsable et efficace, au profit des citoyens, quels que soient leurs conditions sociales ou leurs niveaux de revenu.

---

(32) PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2002. op.cit. p :51.

---

Des progrès certains ont été faits dans cette direction et nul ne conteste que l'Etat commence à mieux s'identifier aux citoyens. En témoignent, par exemple, les cas sans cesse plus nombreux qui montrent une administration apprenant à écouter et commençant à accepter de n'être qu'un acteur parmi d'autres dans les processus de développement. On ne doit, pour autant, sous estimer les résistances qu'opposent encore des segments de cette même administration. Pour une part encore importante, ceux-ci continuent à se comporter en fonction de l'idée qu'ils se font des intérêts de l'administration et de ceux de l'Etat et en fonction de l'image d'une administration bureaucratique et centralisatrice qu'ils se donnent. Conséquence en retour, la gouvernance devient, de ce fait, très largement tributaire des comportements de ces segments de l'administration publique aux niveaux central et déconcentré.

## **LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LES POLITIQUES DE PROXIMITÉ**

### **Décentralisation et déconcentration des administrations**

Le Maroc encourage positivement la décentralisation. Cette politique qui consolide les compétences propres, les compétences transférées et les compétences transférables à l'ensemble des collectivités territoriales (communes urbaines ou rurales, les provinces et les préfectures, les régions) est une démarche irréversible. Elle pâtit néanmoins d'un rythme de transfert de compétences beaucoup trop lent et insuffisamment soutenu. Ceci limite sérieusement les possibilités d'émancipation des collectivités territoriales. Il n'en reste pas moins que les progrès de la décentralisation ne pourront, dans les années à venir, qu'accentuer l'ancrage et l'enracinement spatial et local des activités économiques, sociales et culturelles. Les politiques sociales et les programmes de développement humain, qui sont les vecteurs de la solidarité, ne pourront pas échapper à cette évolution.

La déconcentration effective sur le plan des ressources humaines et financières ainsi que sur le plan des décisions et des responsabilités administratives est la condition indispensable pour une

décentralisation réussie. Elle implique aussi le renforcement continu du rôle des élus locaux dans le développement social. Il s'agit également d'améliorer les finances des collectivités locales. Le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale qui est en cours de finalisation, envisage une amélioration des ressources propres à travers une simplification du nombre de taxes et une meilleure performance dans le recouvrement. Ces dispositions ne seront, cependant, pas suffisantes pour faire face aux besoins des collectivités locales défavorisées. Un effort supplémentaire de solidarité et de péréquation devrait être recherché pour une allocation plus équitable des produits de la TVA au travers d'un traitement préférentiel de ces collectivités locales par le Fonds d'Équipement Communal.

La question de la décentralisation interpelle aussi la dimension territoriale du développement. Elle pose la question essentielle de l'indispensable mise en cohérence horizontale des politiques et d'intégration des programmes décentralisés. A l'échelle régionale et intra régionale, les questions qui se posent renvoient non seulement à l'exploitation des potentiels endogènes et au développement de la compétitivité des territoires mais également à la réalisation d'une certaine forme d'équité et même d'une discrimination positive dans les projets d'aménagement du territoire, d'implantation d'activités industrielles, de renforcement des vocations agricoles, pastorales, touristiques, afin de réduire les grandes inégalités sociales entre les régions du pays.

L'expérience des pays engagés depuis longtemps dans la décentralisation montre que la participation des acteurs, qui constitue la clé d'une dynamique de développement durable, doit être d'abord construite dans un espace limité, correspondant à l'espace vécu de ces acteurs. C'est à ce niveau, en effet, que les acteurs de base peuvent le mieux s'identifier aux projets, en saisir les interactions, participer aux décisions et en valider les résultats. Cette dimension est celle des politiques de proximité qui sont mises en œuvre pour la réalisation du développement local.

---

### **Des échelles multiples de territorialisation**

La question de la détermination de l'espace pertinent pour l'action reste posée. En effet, l'espace territorial est construit par les acteurs, sa géométrie est non seulement variable mais elle est aussi multiple. Les actions de développement doivent pouvoir tenir compte des plans régionaux et locaux de développement, des divers schémas d'aménagement du territoire, des flux d'échange, de l'existence d'infrastructures de transport ainsi que des représentations et des objectifs diversifiés des acteurs (homogénéité ethnique et culturelle, solidarités traditionnelles, vocations agricoles et artisanales dominantes, etc.). Pour y répondre, on doit accepter des instances de décision multiples et adaptées tant à la diversité des situations qu'aux compétences et prérogatives des différents niveaux spatiaux.

Les expériences de participation les plus réussies au Maroc mettent en avant la place privilégiée des communautés de base, douars, quartiers, pour concevoir et conduire des projets de proximité (comme par exemple, la gestion de l'eau potable dans le cadre du PAGER), pour gérer les ressources naturelles des "terroirs" villageois ou des aires pastorales. D'autres problèmes doivent être nécessairement administrés au niveau des communes en raison de leurs compétences spécifiques. D'autres, enfin, ne peuvent être pris en compte que par des niveaux d'organisation supérieure, comme l'intercommunalité ou la petite région polarisée par une ville. Chacun de ces niveaux a sa place, bien que de façon différente selon les contextes géographiques et culturels du pays. Ce sont avant tout les acteurs concernés qui en déterminent les contours selon leur perception de l'espace vécu et des différents niveaux de leurs intérêts communs. L'espace politico-administratif devrait pouvoir reconnaître cette réalité multiple et s'y adapter. Les compétences des niveaux décentralisés ou déconcentrés pourraient être mieux gérées selon le principe de subsidiarité.

L'approche de la décentralisation devrait, en définitive, se décliner nécessairement à tous les niveaux. Le niveau national établit un cadre réglementaire et législatif d'élaboration des politiques et des programmes à caractère national

et général. Le niveau régional veille sur la complémentarité du développement économique, du développement social et du développement territorial. La région constitue, en effet, un espace minimal pour les stratégies et les politiques de développement dans le futur. Espace territorial structuré, en complexification croissante et polarisé autour d'une ou plusieurs métropoles régionales, la région devrait assurer une intégration horizontale, verticale et territoriale des actions publiques et privées de développement. Moyennant des contrats de Plan Etat-collectivités locales, la région serait mieux outillée pour réaliser un développement harmonieux, cohérent et basé sur l'exploitation des potentiels endogènes et la multiplication des synergies d'un développement capable de répondre aux besoins du marché interne et de faire face aux exigences de la compétitivité sur les marchés extérieurs. Le niveau provincial et préfectoral qui a une fonction politico-administrative, constitue aussi un relais et un maillon indispensable pour la mise en cohérence des services des collectivités locales avec les services déconcentrés des administrations centrales. Ce niveau doit harmoniser et coordonner la relation immédiate et régulière des acteurs publics et privés du développement social avec les bénéficiaires des politiques et des programmes au niveau le plus proche possible (douar, village, commune rurale ou urbaine, quartier, etc.).

Au sein des régions, rien ne doit s'opposer à dynamiser des microrégions qui seraient polarisées autour de villes, grandes ou moyennes, car c'est à ces niveaux qu'on peut obtenir la meilleure cohérence possible entre les orientations programmatiques nationales, les objectifs stratégiques régionaux et les actions spécifiques de développement local. Cette mise en cohérence permet, en application des tendances actuelles, de fonder la réalisation des actions de développement régional et local sur une approche de contractualisation des politiques (contrats programmes, nouvelles règles de gestion budgétaire) et sur des dispositifs liant l'Etat aux régions, aux préfetures, aux provinces, aux communes ou à des regroupements de

---

communes, aux acteurs de la société civile et aux acteurs de la coopération.

Une telle approche implique nécessairement un renforcement de la démarche participative. Cette démarche a des significations plurielles, dans la mesure où elle a des implications en matière communautaire, de règles de partenariat, de pratiques de participation, d'efficacité des actions et de durabilité des projets. Elle constitue un facteur clé de clarté, de transparence et de responsabilité. Elle est fondamentalement inclusive, et favorise la cohésion et la reddition des comptes dans la mesure où elle précise, au préalable, les droits et les obligations de chacun des acteurs. Pour soutenir une telle approche de développement local, l'Etat doit se rapprocher encore plus du terrain et il lui incombe d'habiliter les services déconcentrés de l'administration à développer une véritable gestion de proximité.

#### **LE MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Les associations sont aujourd'hui considérées comme une ressource indispensable, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Celles-ci sont en effet de plus en plus sollicitées pour leur connaissance du terrain, pour leur savoir faire, pour la flexibilité de leur action et pour leur facilité de contact avec les populations défavorisées. On les trouve ainsi impliquées dans la plupart des dispositifs d'action sociale qui ont été créés depuis plus de dix ans.

L'engagement multiforme des associations dans la lutte contre la pauvreté se traduit par des résultats sociaux indéniables. Ces résultats ne doivent cependant pas occulter des effets négatifs qui obèrent le développement harmonieux de leur action. La principale carence réside dans les insuffisances de la coordination, tant entre les associations qu'entre celles-ci et les pouvoirs publics. Il en résulte de nombreux recouvrements avec des critères d'action et des approches différentes et, d'une façon générale, une tendance au cloisonnement. Il en résulte aussi des insuffisances en matière de cohérence entre l'action des associations et les orientations et priorités mises en avant par les stratégies nationales ou régionales de développement social. Cette situation est responsable des

doubles emplois, d'une mauvaise circulation de l'information et d'une capitalisation collective insuffisante de l'expérience acquise. Elle s'oppose, notamment, à une bonne sélection des actions prioritaires à entreprendre et à la réalisation d'économies d'échelle.

La vie associative est, par ailleurs, caractérisée par un point fort et par deux points de fragilité. Le point fort est la progressive reconnaissance d'une légitimité au monde associatif pour intervenir dans des programmes et actions de la politique de lutte contre la pauvreté. Le premier point faible réside dans la méfiance dans laquelle sont encore tenues la vie démocratique et la participation au sein du secteur associatif. Le second point de faiblesse est l'absence d'autonomie financière, celle-ci réduisant notablement l'indépendance des associations ainsi que leur capacité de contestation et de pression.

Le mouvement associatif est fortement conscient de ces limites. Pour tenter de les dépasser progressivement, il a engagé une réflexion collective ainsi que des actions pour améliorer la liberté d'action des associations. Il propose, en particulier, de fonder son engagement dans l'action sociale sur un partenariat véritable et sur un système de conventions. L'idée est d'établir une charte édictant les droits et les devoirs qui s'imposeraient aux pouvoirs publics, comme aux associations.

#### **L'APPORT DES ORGANISMES INTERNATIONAUX**

La contribution du PNUD à la mise en œuvre des plans d'action issus des grandes conférences des Nations Unies a conféré à cet organisme un rôle de catalyseur, propice à la mobilisation d'autres sources de financement ainsi qu'un rôle de facilitateur pour la réalisation des programmes de lutte contre la pauvreté. Le système des Nations Unies joue en effet un rôle moteur en matière de mobilisation des ressources et d'association des donateurs potentiels en amont des actions entreprises.

A la lumière des défis de développement identifiés, d'une part, et des priorités nationales retenues dans le cadre des plans de développement économique et social, d'autre part, le Système des

---

Nations Unies axe sa coopération sur deux principaux domaines. Il se propose, tout d'abord, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, en tenant compte des disparités géographiques et en intégrant la dimension "genre". Il se propose, ensuite, de promouvoir la gouvernance dans la perspective d'un développement humain durable.

Le système des Nations Unies appuie notamment les partenaires nationaux pour s'assurer de l'intégration des recommandations des conférences mondiales dans ces politiques, stratégies et programmes, tant au niveau national que local, et pour veiller à la mise en œuvre des engagements pris lors de ces importantes manifestations. Les interventions des différentes agences des Nations Unies se développent en appui aux priorités nationales en matière de population, de santé, d'éducation, de développement rural, d'environnement, de droits et de gouvernance, ainsi que la coordination de ces interventions auprès des partenaires nationaux par une approche intégrée. Une complémentarité féconde s'est, dans ce cadre, instaurée entre le système des Nations unies et la Banque Mondiale.

## **8. LE NIVEAU ET L'ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN <sup>(33)</sup>**

### **L'ÉVOLUTION DU NIVEAU NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

L'indicateur de développement humain du Maroc s'établit à 0,642 en 2004, selon les estimations du Haut Commissariat au Plan. Ce résultat confirme une amélioration continue de cet indicateur depuis 1975. En terme de comparaisons internationales, les données du Rapport mondial sur le développement humain 2005<sup>(34)</sup> relatives à 2003,

montrent que l'IDH du Maroc pour cette même année (0,631) est inférieur de quelque 10 % à la moyenne des pays en développement (0,694) et de 14,8% à la moyenne mondiale (0,741). Malgré les progrès de son IDH, le rang mondial du Maroc ne change pas de manière significative, du fait non seulement des déficits sociaux persistants, mais également de la progression des autres pays en retard à des rythmes comparables à ceux du Maroc. L'écart entre son PIB par habitant et celui des pays en développement est ainsi passé de 250 \$ US PPA par an en 2001, à 355 \$ US PPA en 2003.

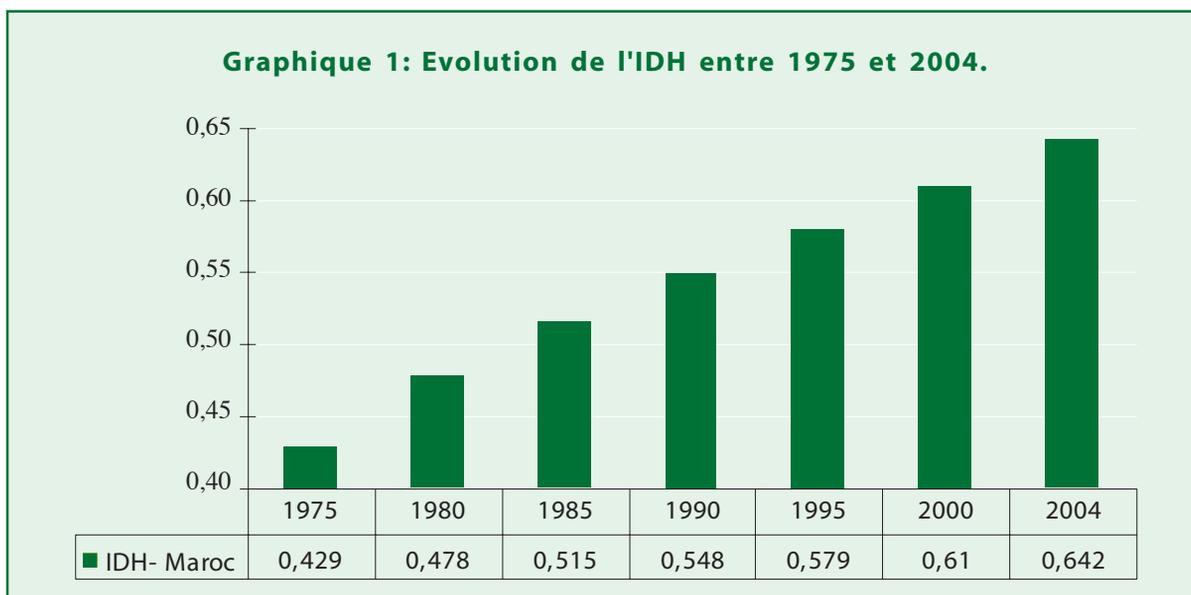
Ce constat sur l'évolution modérée de son PIB ne peut occulter, en revanche, les progrès réalisés par le Maroc dans les domaines non économiques, en particulier, les services sociaux, le champ politique et celui des droits de l'homme.

De 1999 à 2004, la croissance de l'IDH a été la plus élevée parmi les populations les plus défavorisées en développement humain, les femmes, en général, et le milieu rural en particulier. Ces améliorations ont été dues notamment aux avancées dans le domaine de l'éducation de base en milieu rural et parmi les femmes (graphique 5). Entre 1999 et 2004, l'IDH a progressé en moyenne de 1,40% par an dans le milieu rural alors qu'il ne progressait que de 0,80% en milieu urbain. Cet accroissement a été plus élevé parmi les femmes (0,89%) que parmi les hommes (0,46%). Il a été aussi plus élevé chez les citadines (2,54%) que chez les femmes rurales (1,96%) et les hommes ruraux (0,80%). Cet accroissement a été moins sensible pour la tranche de la population la plus favorisée par le développement humain, en particulier chez les citadins (0,63%). Ces données montrent que la tendance à la baisse des disparités en développement humain est manifeste.

---

(33) Haut Commissariat au Plan : Rapport " Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc. Données cartographiques et statistiques en 2004 ". Décembre 2005. Ce rapport donne une approximation des indices de développement humain et de développement social pour le découpage le plus fin du territoire national (provinces et communes urbaines et rurales), en se basant sur le couplage des données de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001 et du Recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

(34) PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2005.



Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2005*.

\* pour 2004, estimations du HCP.

#### **LES NIVEAUX DE L'IDH SELON LE MILIEU ET LE SEXE EN 2004**

L'analyse différenciée des niveaux de l'IDH a été faite à partir des données du Haut Commissariat au Plan<sup>(35)</sup> et sur la base de la méthode d'estimation de l'indice de développement humain (IDH) au niveau infra national<sup>(36)</sup>. Cette analyse montre que le développement humain atteint par le Maroc en 2004 (0.642) recouvre, en fait, d'importantes disparités selon le milieu et le sexe.

On observe, en effet, que l'IDH du milieu urbain (0,721) est supérieur de 34,3% à celui du milieu rural (0,537). Par ailleurs, les hommes ont un IDH (0,665) qui dépasse de 7,1% celui des femmes (0,621). Lorsque l'on combine le sexe et le milieu de résidence, on constate que les citadins (0.739) suivis des citadines (0.704) ont un IDH supérieur à la moyenne nationale, à celle des pays arabes (0,679 en 2003) et à celle des pays en développement (0,694 en 2003). En revanche, on constate

que les retards se sont accumulés chez les hommes ruraux (0.566) et chez les femmes rurales (0.509) (graphique 2).

Ces données placent les femmes rurales marocaines dans la tranche de classement des pays les moins avancés (IDH inférieur à 0,518 en 2003). Ces pays n'ont pas encore atteint le niveau de développement humain réalisé par le Maroc il y a vingt ans (0,515 en 1985). L'IDH des hommes ruraux est à peine plus élevé. Il se situe, en effet, dans la catégorie des pays à développement humain moyen moins avancés que le Maroc. Par contre, les citadins et, dans une moindre mesure, les citadines, ont des niveaux de développement humain comparables à ceux des pays en développement les plus avancés.

L'inégale répartition du développement humain est principalement imputable à l'accès inégal à l'éducation, aux limites de la capacité productive et à la faiblesse des revenus. La mesure des

(35) Les sources de données sont le Recensement général de la population et de l'habitat de 2004 (indice d'instruction et de niveau de vie), les Comptes nationaux 2004 (PIB par habitant) et les Projections démographiques (Espérance de vie à la naissance). L'expression du PIB par habitant de 2004 en \$ US PPA (parité de pouvoir d'achat) est basée sur la PPA du DH en 2003 (Rapport mondial sur le développement humain, 2005).

(36) Haut Commissariat au Plan et PNUD : Rapport national sur le développement humain 2003. Gouvernance et accélération du développement humain. p : 89. Décembre 2003.

niveaux d'instruction, de 1984 à 2003, montre que le rapport des indices d'instruction<sup>(37)</sup> entre les citadins et les ruraux s'est resserré de 2,9 à 1,9 et de 2,0 à 1,5 entre les hommes et les femmes. Il y a eu, malgré tout, des progrès en matière de réduction des inégalités. Le rapport des indices d'instruction, mesuré en 2004 pour les deux sexes, s'est établi à hauteur de 1,3 en milieu urbain et 2,1

en milieu rural. Cet écart montre que c'est essentiellement le monde rural qui est pénalisé par l'offre éducative. Les conséquences de l'inégal accès à l'éducation sur l'inégalité des niveaux de vie sont manifestes. En 2004, l'indice de niveau de vie (approché ici par la dépense moyenne par personne) a été deux fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

**TABLEAU 2 : Niveaux comparés des composantes de l'IDH**

Indicateurs	Maroc en 2004 [1]	Moyenne en 2003 des pays [2]		
		Arabes	En développement	Monde
Taux brut de scolarisation des 6-23 ans (en %)	56,3**	62,0	63,0	67,0
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	52,3	64,1	76,6	82,0*
Espérance de vie à la naissance (en année)	70,8	67,0	65,0	67,1
PIB par habitant en \$ US (PPA)	4263,8***	5685	4359	8229
Indicateur de développement humain (IDH)	0,642	0,679	0,694	0,741

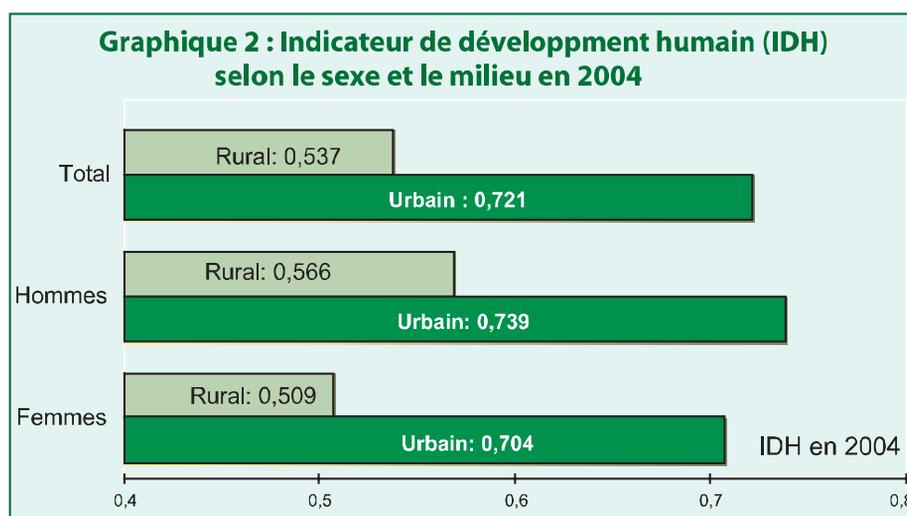
Sources : (1) Haut - Commissariat au Plan : RGPH 2004, Comptes nationaux 2004 et Projections démographiques.

(2) : PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2005.

(\*) : Taux estimé d'alphabétisation dans le monde.

(\*\*) : Ce taux a été calculé sur la base des effectifs scolarisés fournis par les départements de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle, rapportés à la tranche âgée de 6 à 23 ans tirée du RGPH 2004

(\*\*\*) : La Banque Mondiale estime le PIB par habitant du Maroc en 2004 à 4159,6 \$ US PPA pour un effectif surestimé de la population marocaine (30 586 142 habitants). Cette estimation du PIB a été corrigée en prenant en compte l'effectif de la population dégagé du Recensement général de la population et de l'habitat de 2004, rétroprojeté au milieu de l'année (29.838.668 habitants).



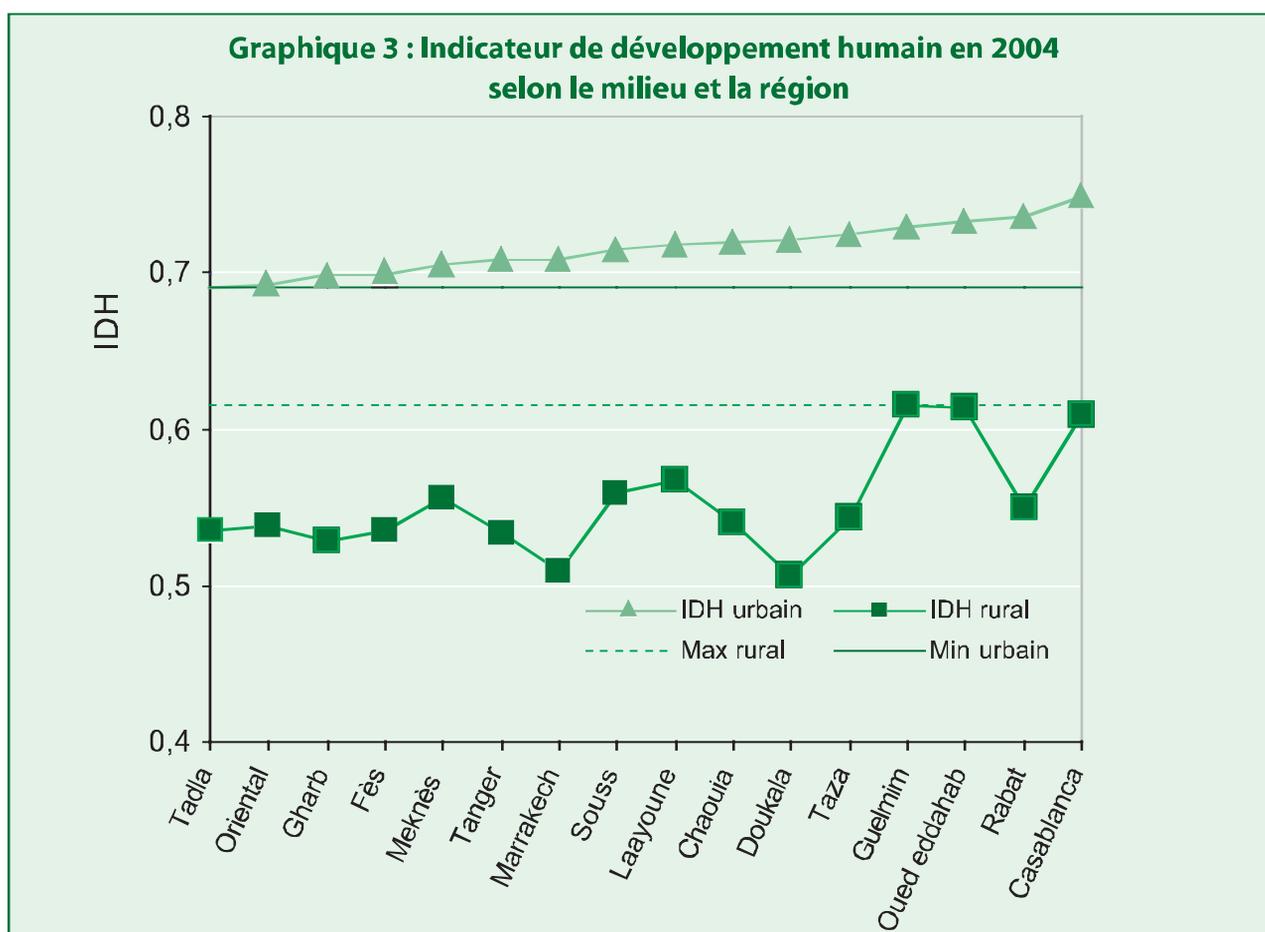
Source : Haut Commissariat au Plan

(37) L'indice d'instruction combine pour 1/3 le taux brut de scolarisation des 6-23 ans (7 - 24 ans pour le RGPH 2004) - tous niveaux confondus - et pour 2/3 le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus).

**COMPARAISON RÉGIONALE  
DES NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

La comparaison des indicateurs régionaux de développement humain<sup>(38)</sup> montre qu'une région sur deux (8 parmi les 16 régions) a un IDH supérieur ou égal à la moyenne nationale (0,642), à savoir le Grand Casablanca, suivi de Oued Ed-Dahab – Lagouira, Guelmim-Es-Semara, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Fès-Boulemane, Souss-Massa-Darâa et Meknès-Tafilalet.

Les régions les plus défavorisées en développement humain sont le Gharb-Chrarda-Beni Hssen, Tadla-Azilal, Taza-Al Hoceima-Taounate, Doukala-Abda et Marrakech-Tensift-Al-Haouz. Dans ces régions, l'IDH se situe entre 0,606 et 0,597 et l'indice de niveau de vie entre 0,625 et 0,574, montrant qu'elles sont déficitaires à la fois en conditions de vie et en capital humain. Dans le reste des régions, l'IDH se situe entre 0,637 à Tanger – Tétouan et 0,625 à Chaouia-Ouardigha.



Source : Haut Commissariat au Plan

(38) Pour plus de détails, voir Haut Commissariat au Plan, 2005 : Rapport " Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc. Op.cit.

---

Selon le milieu de résidence et la région, les zones urbaines les plus défavorisées en développement humain (notamment celles des régions de Tadla-Azilal, de l'Oriental, du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, de Fès-Boulemane et de Meknès-Tafilalet) ont un IDH supérieur à l'IDH des zones rurales les plus favorisées dans ce domaine, celles du Grand Casablanca et des régions du sud du pays (graphique 3).

Les zones rurales qui ont un IDH relativement faible sont celles des régions de Doukala-Abda et de Marrakech-Tensift-Al-Haouz. Dans les zones rurales de ces régions, l'IDH est sensiblement inférieur à la moyenne rurale (0,537).

La différenciation de l'IDH selon le milieu et le sexe en 2004 montre que dans les régions à faible développement humain, mais aussi dans la quasi-totalité des régions, les femmes rurales connaissent un niveau faible de développement humain. Seules les femmes rurales des régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira, de Laayoune-Boujdour-Sakia-El Hamra, du Grand Casablanca, de Guelmim-Es-Semara et de Meknès-Tafilalet réalisent un IDH supérieur à 0,518.

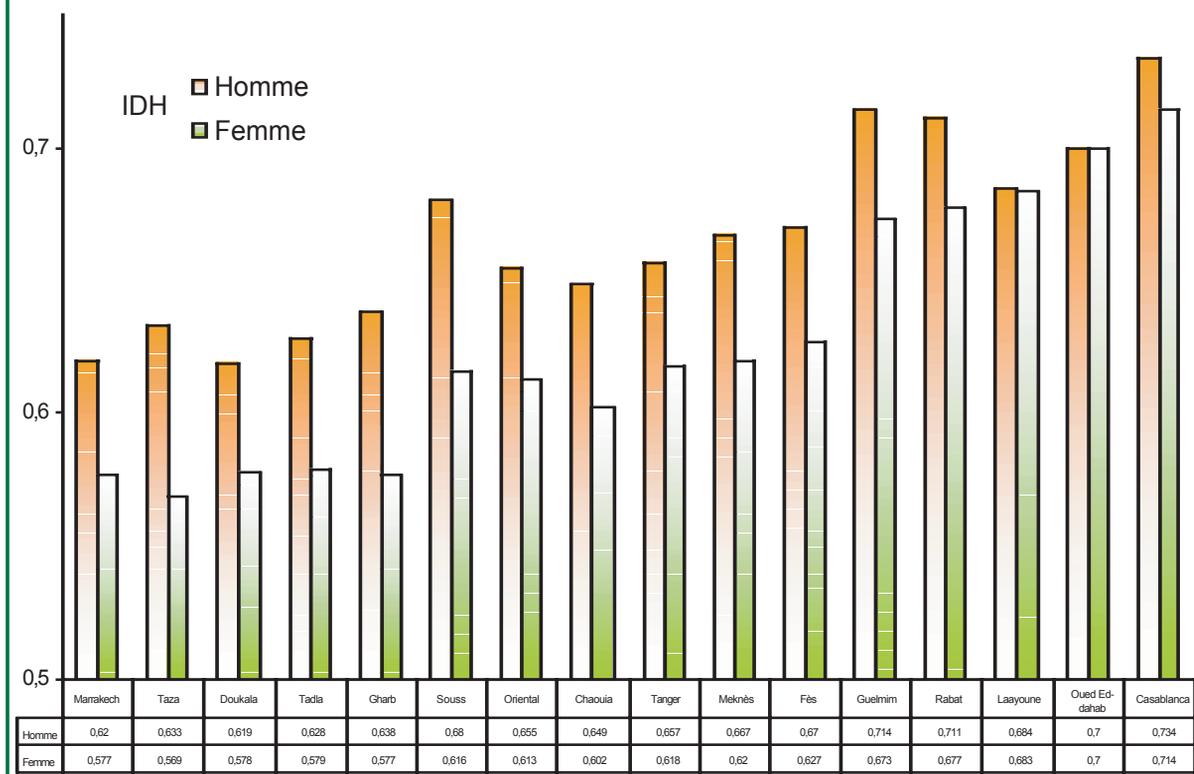
La frange de population la plus favorisée en développement humain (les citadins " hommes "

avec un IDH supérieur à 0,738) est celle constituée des citadins des régions du Grand Casablanca, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, de Oued Ed-Dahab-Lagouira, de Souss-Massa-Darâa, de Guelmim-Es-semara et de Taza-Al Hoceima-Taounate. Cette frange de la population jouit de niveaux de développement humain comparables à ceux des 100 premiers pays les plus avancés.

D'une façon générale, dans la quasi totalité des régions, la femme a un niveau de développement humain manifestement inférieur à celui de l'homme. C'est seulement dans les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira et de Laayoune-Boujdour-Sakia-El Hamra que les femmes et les hommes sont à parité. L'écart entre les sexes est aussi relativement limité dans les régions qui ont les meilleurs indicateurs de développement humain, à savoir Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et le Grand Casablanca (graphique 4).

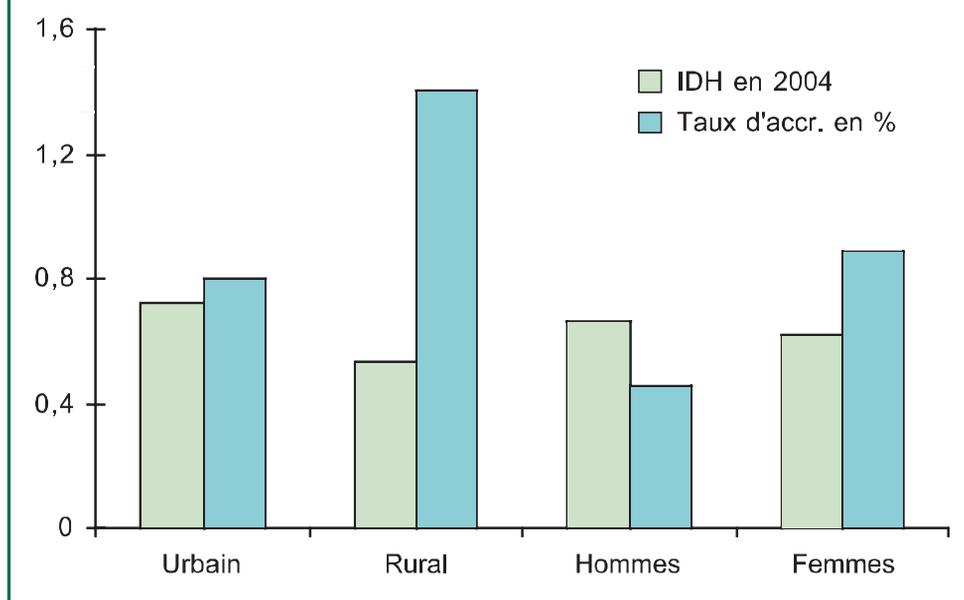
Il en ressort que les femmes les plus défavorisées se trouvent dans les régions où les hommes n'ont que des IDH moyens ou faibles. Mais c'est aussi dans ces régions que les inégalités du développement humain entre les sexes sont les plus sensibles.

**Graphique 4 : Indicateur de développement humain en 2004 selon la région et le sexe**



Source : Haut Commissariat au Plan

**Graphique 5 : Niveau de l'IDH en 2004 et son taux d'accroissement annuel moyen entre 1999 et 2004**



Source : Haut Commissariat au Plan

---

## ENCADRE 8.

### Cartographie de la pauvreté, du développement humain et du développement social

En utilisant un modèle basé sur le couplage des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004 et de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages de 2000/2001, le Haut Commissariat au Plan a élaboré des outils statistiques de diagnostic, de suivi et d'évaluation de la pauvreté, du développement humain et du développement social, à différents niveaux territoriaux. Outre le taux de pauvreté, l'indice communal de développement humain et l'indice communal de développement social permettent de :

- constituer une base de données statistiques et cartographiques intégrée sur la pauvreté, le développement humain et le développement social, aux niveaux régional, provincial et communal ;
  - fonder l'évaluation de la situation socioéconomique des communes non pas exclusivement sur les seuils de pauvreté, mais également sur les principaux facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté ou de sa reproduction et sur les déterminants des déficits de capacités humaines, et qui renvoient aux niveaux de développement humain et de développement social.
- **Le taux de pauvreté** est fondé sur le concept de pauvreté relative, définie en fonction des dépenses de consommation et ce, conformément aux normes internationales. Sur cette base, des cartes de pauvreté sont établies aux niveaux national, régional, provincial et communal, voire infra-communal.
- **L'indice communal de développement humain** est mesuré par trois éléments basés sur :
- la situation sanitaire, appréhendée à travers le taux de mortalité infantile;
  - le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant, pour les deux tiers, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 10 ans et plus et, pour un tiers, le taux de scolarisation des personnes âgées de 7 à 12 ans ;
  - le niveau de vie approché, à défaut de données sur le revenu, par la dépense annuelle moyenne par personne.
- **L'indice de développement social** est un indice composite constitué de trois indicateurs :
- l'accès à l'eau potable, mesuré par la proportion des ménages disposant d'eau potable à partir d'une source publique (réseau, fontaines publiques, puits contrôlés par l'ONEP);
  - l'accès à l'électricité, mesuré par la proportion des ménages disposant de l'électricité, toutes sources confondues (réseau ONE, groupes électrogènes et énergie solaire) ;
  - l'accès au réseau routier, mesuré par la proportion des ménages vivant dans un rayon de moins de 2 km par rapport à une route.

Source : Haut Commissariat au Plan. Rapport " Pauvreté, développement humain et développement Social au Maroc. Données cartographiques et statistiques en 2004. Décembre 2005.

---

## CHAPITRE 3

---

### **Le développement humain inégal selon le sexe : état des lieux et tendances**

## Le développement humain inégal selon le sexe : état des lieux et tendances

La situation des femmes marocaines est, aujourd'hui plus que jamais, au cœur de la problématique sociale au Maroc. Si les données montrent que de larges franges de la population marocaine et des zones entières du territoire national vivent dans des conditions difficiles et parfois dans une situation de pauvreté et de marginalisation, qui est incompatible avec les conditions d'une vie digne et décente<sup>(39)</sup>, la situation vécue par les femmes reste encore moins soutenable. C'est une situation de plus en plus affectée par des formes non visibles de pauvreté féminine .

En partant de l'analyse des caractéristiques de la population féminine, l'examen du développement humain inégal selon les sexes fait ressortir des dissymétries entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'éducation et aux services de santé, et d'accès à l'emploi et à l'activité. Ces dissymétries reflètent les différences des rôles en fonction de la perception de la condition féminine.

### 1. LA POPULATION FÉMININE

Les femmes marocaines sont un peu plus nombreuses que les hommes (50,7 % de la population totale)<sup>(40)</sup>. Cette proportion est légèrement plus forte dans les villes (50,9 %) que dans les zones rurales (50,4 %). Les femmes rurales représentent 44,7 % de la population féminine. On compte dans les zones rurales 4,04 millions de femmes en âge de travailler (15-64 ans). Celles-ci sont plus nombreuses que les hommes ruraux (3,84 millions). Leur proportion par rapport au total de la population féminine rurale (60,1 %) est moins forte que dans la population urbaine (67%). En revanche, la proportion de filles de moins de 15 ans (34%) et de femmes âgées (5,9%) est plus élevée que dans les villes (27,6% et 5,4 %). Les femmes de plus de 15 ans, avec un statut matrimonial de femme mariée, représentent 52,8 % de la population féminine marocaine, avec une proportion plus forte dans les zones rurales que dans les villes (55,6 % contre 50,6

%). Les femmes non mariées représentent donc une part importante de la population adulte: 34,0% des femmes adultes sont célibataires et 10,1% sont veuves ; les ordres de grandeur étant voisins dans les villes et les zones rurales. L'âge moyen au premier mariage est de 25,5 ans pour les femmes rurales et de 27,1 ans pour les citadines. Le mariage tend néanmoins à être tardif puisque 35,8 % des femmes rurales de 25 à 29 ans et 40,7 % des citadines du même âge ne sont pas encore mariées. Le taux de fécondité est de 3,1 pour les "rurales" et de 2,1 pour les citadines.

Les femmes ont un niveau d'éducation encore faible. Leur taux d'analphabétisme est de 54,7 %, supérieur à celui des hommes (30,8 %). Ce taux s'approche de 70 % pour les femmes de plus de 35 ans. Les zones rurales sont les plus affectées puisque l'on y compte une proportion de femmes analphabètes de 74,5 %, cette proportion étant supérieure à 80 % pour les femmes rurales de plus de 25 ans. La situation est un peu moins grave dans les villes où les femmes sont presque deux fois moins analphabètes que les rurales (39,5 %). Dans les villes, l'analphabétisme décroît avec les classes d'âge plus jeunes: seules 4,2 % des filles de 10 à 14 ans et 18,5 % de celles de 15 à 24 ans sont analphabètes. Cette avancée, due à la scolarisation, ne se vérifie pas dans les zones rurales où 30,6 % des filles de 10 à 14 ans et 63,7 % des filles de 15 à 24 ans sont encore analphabètes.

### 2. LES DISSYMMÉTRIES DANS L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET AUX SERVICES DE SANTÉ

#### L'ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION

L'analyse d'ensemble qui a été faite du système d'éducation (voir chap.1) a montré qu'un redressement est en cours et que les Objectifs du Millénaire pour le Développement concernant l'éducation pourront probablement être atteints en 2015. Ce tableau global dissimule cependant la

(39) Termes extraits du discours Royal du 18 mai 2005, annonçant l'Initiative Nationale de Développement Humain.

(40) Les données de cette section se fondent sur les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004. Haut Commissariat au Plan.

---

dissymétrie considérable qui existe entre les enfants scolarisables du sexe masculin et du sexe féminin qui se répercute ensuite sur l'accès aux niveaux d'éducation supérieure. Dans les villes, ce retard tend à s'atténuer et il est frappant de constater qu'une fois entrées dans le système scolaire, les filles sont nettement plus performantes que les garçons. C'est ce que montrent les données sur l'enseignement supérieur et sur la formation professionnelle. Ces avancées ne dissimulent cependant pas le retard énorme à l'échelle nationale, ce retard affectant essentiellement les zones rurales et les populations défavorisées. Dus aux insuffisances du système éducatif, ces retards sont en outre accusés par les comportements des pauvres et des ruraux qui sont souvent réticents à s'investir dans la politique éducative des filles, la considérant comme un coût difficile à supporter (coût de l'enseignement et manque à gagner du travail des filles). A cela s'ajoute le chômage des diplômés, surtout des diplômés femmes qui influence négativement l'image de l'éducation comme porte d'accès à l'emploi.

Dans le préscolaire, les filles représentent 36% des effectifs pré scolarisés, dont 47,4% dans le secteur moderne et 36,2% dans le secteur traditionnel. Dans l'enseignement primaire, le taux de scolarisation en 2003/2004 indique une proportion de 94,6% pour les garçons et 89,2% pour les filles. L'écart entre les sexes demeure important, même s'il s'est réduit entre 1999/2000 et 2003/2004, particulièrement en milieu urbain passant de 5 points à environ 2 points, au cours de cette période. Les gains enregistrés dans la scolarisation des filles rurales sont non négligeables, atteignant plus de 20 points entre 1999/2000 et 2003/2004 contre 8 points chez les filles en milieu urbain et 16 points chez les garçons ruraux. Des disparités existent également entre les filles rurales et urbaines, puisque les citadines disposent d'un taux de scolarisation au primaire plus important que celui des garçons ruraux. L'indice de parité entre les sexes dans les classes du primaire ne dépasse pas 81% en milieu rural.

Les problèmes de sous scolarisation des filles rurales sont notamment attribués au retard enregistré dans l'enseignement préscolaire et au niveau relati-

vement faible de la scolarisation des enfants de 6 ans dont le taux n'a pas dépassé 83% en 2003/2004. Ils sont dus, également, à l'insuffisance des services offerts pour la promotion de la scolarisation (cantines scolaires, manuels et fournitures scolaires). Ainsi, le taux de féminisation des bénéficiaires de ces services n'a pas dépassé 48% au cours des cinq dernières années. Les retards dans les premières années de scolarisation se répercutent ensuite sur l'accès des filles aux niveaux d'éducation secondaire et supérieure.

Les taux de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire collégial demeurent encore faibles, particulièrement chez les filles rurales. Le taux national pour les deux sexes est évalué à 60,3%. Ce taux ne dépasse pas 16,5% chez les filles rurales. Les citadines inscrites dans ce type d'enseignement disposent d'un taux de scolarisation plus de trois fois supérieur à celui des garçons ruraux et presque cinq fois celui des filles rurales en 2003/2004. L'évolution du taux de scolarisation est cependant plus important pour les filles rurales que pour les autres élèves. L'indice de parité en milieu rural est de 49% en 2003/2004. En milieu urbain, ce taux se situe à hauteur de 89,3%. Le taux de féminisation des bénéficiaires de l'internat est de 32,6% en 2003/2004 (24,6% en 1999/2000). Le nombre des bénéficiaires rapporté à l'effectif scolarisé ne dépasse cependant pas 1% des effectifs filles contre 4% pour les garçons.

L'écart entre les sexes dans l'enseignement secondaire qualifiant est par contre relativement faible avec un taux de 31,2% de l'effectif scolarisable des garçons et 29,7% de l'effectif des filles. Le rythme de progression est plus important pour les filles comparativement aux garçons, soit respectivement un gain de 7,7 et 5,6 points entre 1999/2000 et 2003/2004. Dans ce type d'enseignement, également, le milieu rural est le plus affecté puisque l'on ne comptait en 2003/2004, que 5% de la classe d'âge garçons et 3,1% de celle des filles. Les citadines disposent d'un taux de scolarisation plus de dix fois supérieur aux garçons ruraux et presque dix huit fois celui des filles rurales. L'accès à l'internat est différencié par sexe: en 2003/2004, il a concerné 4,5% des filles scolarisées et 10,3% des garçons.

---

Le programme d'éducation non formelle qui s'adresse aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés, âgés entre 8 et 16 ans, a encore un impact très réduit. Les filles représentent 65% des bénéficiaires dont l'effectif n'a pas dépassé 24 000 en 2003/2004. Ces résultats sont peu significatifs si on les compare au 1,5 million d'enfants non scolarisés ou déscolarisés en 2003/2004, et dont plus de la moitié est de sexe féminin.

#### **UN DÉFICIT EN PARTIE CORRIGÉ PAR LES PERFORMANCES ÉDUCATIONNELLES DES JEUNES FEMMES**

Le déficit quantitatif de la scolarisation des filles est en partie compensé par les aspects qualitatifs de leur insertion dans le système éducationnel. Leurs performances, en effet, tendent à être meilleures que celles des garçons, comme le montre l'examen de leur insertion dans la formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur.

L'évolution des effectifs de la formation professionnelle par niveau de formation montre que le nombre de stagiaires s'accroît plus fortement dans les niveaux de qualification supérieure (niveau technicien spécialisé). Les filles sont de plus en plus nombreuses dans ces niveaux supérieurs avec un indice de parité de plus de 80% en 2003/2004, alors que les garçons prédominent plus largement dans les formations de niveau inférieur. La part des filles dans les diplômés des deux niveaux supérieurs a été de 44,1% et 33,7% en 2003 alors qu'elles ne comptent que pour 8,5 % des diplômés dans les niveaux inférieurs. Ce changement de structure selon la nature du diplôme résulte de l'amélioration du niveau d'instruction des filles, du désir de renforcer leurs positions dans le marché de l'emploi et surtout par la création de nouvelles filières adaptées à leurs besoins de formation. Par secteur, on remarque que les filles sont plus présentes dans les établissements privés de formation puisque l'indice de parité dépasse un dans tous les niveaux de formation. Ce choix s'explique par les filières dispensées par ce secteur, qui se concentrent notamment sur la gestion et l'informatique, et qui sont, de ce fait, plus attrayantes que la formation moins ciblée du

secteur public. La formation dans le secteur privé est cependant coûteuse, ce qui en réserve l'accès aux familles les plus aisées.

Dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation atteint 8,9% des filles de la tranche d'âge 19/23 ans et 10,8% des garçons. Le taux de féminisation des effectifs du supérieur ne cesse d'augmenter, atteignant 45,7% en 2003/2004. Par domaine d'études, ce taux oscille entre 66% dans les filières médicales et 27% dans les sciences de l'ingénieur. On constate en même temps, que la part des filles a enregistré une hausse dans tous les domaines d'étude, particulièrement en sciences et techniques, sciences de l'éducation, commerce/gestion et en enseignement originel.

L'effectif des étudiants du troisième cycle a augmenté de 21,6% entre 1999/2000 et 2003/2004, passant de 14.333 à 17.424 étudiants. L'accroissement du nombre d'étudiantes dans ce cycle, 27,8 %, a été nettement plus fort que chez les garçons, 18,8%. Le taux de féminisation est passé, au cours de la même période, de 31,1% à 32,7%. L'accroissement le plus important a concerné la médecine et la pharmacie avec un taux de féminisation de 64,6% en 2003/2004 (contre 55,8% en 1999/2000). L'effectif des filles nouvellement inscrites dépasse celui des garçons en lettres, médecine/pharmacie, médecine dentaire et en commerce gestion. On relève la même tendance pour les effectifs globaux avec une progression de la part des filles dans tous les domaines d'étude, notamment en sciences et techniques et en technologie. Le taux de féminisation des nouveaux inscrits a atteint 48,5% en 2003/2004.

La part des filles représente 45% de l'effectif total des diplômés en 2002/2003. Elle varie entre 24,4% (sciences de l'ingénieur) et 71,2% (médecine dentaire). Quelque 11,5% des étudiants bénéficient du logement dans les cités universitaires. Cette proportion atteint 13,9% chez les filles et 9,5% chez les garçons. Le taux de féminisation dans les cités universitaires était en 2003/2004, de 55,1%.

---

## **LES INSUFFISANCES DES SERVICES DE SANTÉ AFFECTENT PLUS PARTICULIÈREMENT LES FEMMES**

L'appréciation des différences ou des inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux services de santé et en matière d'état sanitaire peut difficilement être faite par une lecture directe des données disponibles. Une lecture indirecte, qui prend en compte les différences biologiques des genres et la spécificité des problèmes de santé qui en découlent, donne par contre quelques éclairages sur cette problématique.

L'espérance de vie est un premier indicateur pertinent. Cet indicateur a évolué positivement au Maroc, passant, pour les hommes entre 1994 et 2002, de 66,3 à 68 ans et pour les femmes de 69,5 à 72,1 ans. Cette évolution traduit sans conteste une amélioration générale de l'état de santé de la population marocaine. Comme dans la plupart des autres sociétés, on constate une longévité féminine supérieure à celle des hommes. Ces constats dissimulent cependant des disparités importantes. On vit en effet moins longtemps en milieu rural que dans les villes: 4,8 ans de moins pour les hommes (66,2 contre 71 ans en 2002) et 7,3 ans de moins pour les femmes (68,1 contre 75,4 ans). Ces écarts mettent en évidence la situation particulièrement défavorisée des femmes rurales, à la fois par rapport à leurs consoeurs des villes et par rapport aux hommes ruraux, beaucoup plus proches qu'elles de l'état sanitaire des populations urbaines.

L'analyse des données sur la mortalité aux jeunes âges permet de faire des constats allant à l'encontre des facteurs de nature endogène qui influencent l'espérance de vie du sexe féminin. Si cet avantage de nature biologique est confirmé pour les petites filles de moins d'un an (mortalité néonatale et infantile), la situation tend par contre à se renverser au-delà de la première année de vie<sup>(41)</sup>. La période juvénile est en effet caractérisée par une surmortalité féminine que l'on est tenté d'expliquer par des facteurs exogènes indiquant un traitement éventuellement différencié selon le sexe<sup>(42)</sup>.

Les politiques de santé mises en oeuvre à partir des années 90 ont accordé une place de première importance à la santé des femmes, particulièrement celles en âge de procréation. Elles ont surtout porté sur la contraception, les risques de mortalité liés à la maternité, le suivi de la grossesse, l'assistance à l'accouchement, les maladies transmissibles et le SIDA. Des progrès significatifs ont été faits mais ils demeurent en deçà des résultats escomptés. Les indicateurs relatifs à ces programmes d'action apportent un éclairage pertinent sur l'état sanitaire des femmes.

La mortalité au moment des maternités est certainement l'aspect le plus inquiétant de la situation sanitaire des femmes. Se situant à hauteur de 227 pour 100.000, la mortalité maternelle est un problème prioritaire de santé publique au Maroc. En effet, malgré les efforts consentis ces dernières années en la matière, le risque de décéder à la suite d'un accouchement est deux fois plus élevé qu'en Tunisie et en Egypte et presque six fois plus qu'en Jordanie. La situation est aggravée par les disparités villes campagnes. Ainsi, pour 100.000 naissances vivantes, on compte 267 décès maternels dans les campagnes contre 187 dans les villes. Cet écart est surtout imputable à la faible couverture médicale, au manque d'infrastructures sanitaires, à l'éloignement des structures de santé, à l'enclavement et l'absence de moyens de transport, à la pauvreté de la plupart des ruraux.

Les indicateurs d'accès aux services de santé reproductive montrent d'importants progrès pendant la période 1992-2003. L'indicateur le plus significatif, l'indice de fécondité, montre que l'on est passé de 4 à 2,5 enfants par femme en l'espace d'une décennie, ce qui est un résultat remarquable. Il est dû, en bonne partie, à l'utilisation des services de limitation ou d'espacement des naissances, un impact que l'on mesure par le taux de prévalence contraceptive qui est passé de 41% à 63% entre 1992 et 2003.

---

(41) Enquêtes ENPS II 1992, ENSME 1997 et EPSF 2003/2004

(42) Voir les données statistiques en annexe .Mortalité néonatale en 2004 (pour 1000): F 23, M 33. Mortalité post néonatale: F 14, M 18. Mortalité infantile: F 37, M 57. Mortalité juvénile: F 11, M 9.

---

Les indicateurs relatifs aux soins prénatals et à l'accouchement en milieu surveillé ont connu également une hausse significative durant la période 1992-2004, passant, respectivement, de 33,1% et 31,1% en 1987-91 à 68% et 63% en 2003/2004. Ces progrès d'ensemble ne doivent cependant pas dissimuler les disparités entre les villes et le milieu rural. En 2004, seulement 48% des femmes rurales ont eu recours à des consultations prénatales durant leur grossesse, contre 85% des citadines enceintes. De même, plus de 60% des futures mères rurales courent le risque de complications obstétricales suite à leur accouchement à domicile, contrairement à leurs homologues citadines dont seulement 15% ont choisi ou ont été contraintes d'accoucher à domicile.

La santé des femmes est également affectée par des variables extra-sanitaires en général de nature socio-économique et culturelle. Ces variables indiquent le degré de vulnérabilité des femmes face aux risques de santé, comme elles déterminent leurs aptitudes à y faire face. L'enquête sur la population et la santé familiale (2003/2004) montre que les progrès sanitaires des femmes sont fortement corrélés avec leur niveau d'instruction. Plus ce dernier régresse, moins la situation sanitaire des femmes est favorable. Les femmes analphabètes sont celles qui présentent la fécondité la plus élevée, le taux de prévalence contraceptive le plus faible et l'utilisation la plus limitée des services liés à la grossesse et à l'accouchement. Par contre, plus le niveau d'instruction est élevé, plus ces mêmes indicateurs affichent des niveaux nettement supérieurs.

### **3. LA DISSYMMÉTRIE DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI**

#### **L'EMPLOI FÉMININ**

##### **Emploi féminin dans les villes et dans les zones rurales**

L'examen des données pour les femmes montre que les citadines entrent encore peu dans l'activité économique. Globalement, la proportion des femmes urbaines en activité est relativement faible (une femme sur cinq). La population féminine active

effectivement employée ( 988 043 femmes sur 1 305 688 femmes actives) représente 75,7% de la population active féminine âgée de 15 ans et plus des villes (93% d'entre elles déclarant une activité rémunérée). La différence (24,3% ou 317 645 femmes) correspond à la population féminine des villes à la recherche d'un emploi. L'analyse de l'activité féminine des villes par classe d'âge montre qu'entre 15 et 34 ans, les femmes actives ne représentent que 24,5% de leur classe d'âge. Cette proportion diminue entre 35 et 59 ans mais relativement peu (21,1%). Seuls 2,9% des citadines âgées déclarent être encore actives (contre 9% en 1960).

Ces constats mettent en évidence l'importance de la population féminine des villes qui ne rentre pas dans le circuit de l'emploi et se confine dans les activités domestiques ou, pour une autre part, correspond à la population encore scolarisée. Ces femmes représentent 79,2% de la tranche d'âge 15 ans et plus, soit près de 5 millions de citadines. Les "femmes au foyer" représentent 76,7% de la population inactive féminine âgée de 15 ans et plus, et 60,7% de la population féminine urbaine de la même tranche d'âge, ce qui signifierait aussi que 6 citadines sur 10 seraient des "femmes au foyer".

Les femmes rurales sont par contre beaucoup plus actives. Entre 15 et 34 ans, 37,3% d'entre elles sont actives et cette proportion augmente encore entre 35 à 59 ans (49,1%). Les femmes rurales âgées représentent encore une force de travail notable puisqu'elles représentent 24% de leur classe d'âge. Contrairement aux citadines, les femmes âgées en milieu rural travailleraient plus aujourd'hui qu'en 1960, puisqu'à cette époque, seules 11,8% de leur classe d'âge étaient considérées comme actives. Le taux d'activité global des femmes en milieu rural (autour de 40%) est beaucoup plus élevé que celui des citadines.

##### **Les caractéristiques de l'emploi féminin**

La montée de l'activité féminine n'a pas mis fin au partage des rôles dans le couple, plus particulièrement en milieu urbain, puisque les citadines mariées (donc enfants à charge, tâches ménagères,...) ont moins tendance à exercer ou rechercher un emploi. En effet, quel que soit l'âge

---

des citadines mariées, leur taux d'activité est le moins élevé comparé à celui des autres états matrimoniaux. En 2004, le maximum atteint par le taux d'activité des femmes mariées est 16,6% pour les femmes âgées de 35 à 44 ans. En revanche, pour les femmes célibataires, veuves ou divorcées, le minimum enregistré par ce taux (si on exclut les femmes âgées de 60 ans et plus) est 18% pour les célibataires âgées de 15 à 24 ans et 26% pour les veuves et les divorcées âgées de 45 à 59 ans.

En milieu rural, le taux d'activité des femmes mariées est beaucoup plus élevé que celui des citadines mais s'approche, et parfois dépasse, celui des autres femmes rurales (femmes célibataires, veuves ou divorcées). Ceci est dû probablement à la nature de l'activité exercée par les femmes rurales. En effet, 85,7% des femmes actives occupées en milieu rural sont des " aides familiales " (emploi non rémunéré et exercé le plus souvent dans l'exploitation familiale). En revanche, en milieu urbain, le salariat reste la forme d'emploi la plus dominante (78,1% de la population féminine active occupée âgée de 15 ans et plus contre 5,3% pour les aides familiales).

En comparaison avec les hommes, on constate que le taux d'activité atteint son maximum lorsque les femmes sont mariées. Ce constat met en évidence la nature de la division du travail et du partage des responsabilités au sein du couple. Partant des préceptes de l'Islam que les hommes sont censés être capables de subvenir aux besoins de leurs conjointes et de leur famille, une femme qui travaille peut disposer totalement de son salaire ou en reverser une partie importante à ses parents et ceci dans le cadre d'un accord avec le mari au moment de la conclusion du mariage. Le fait de se marier incite, en conséquence, le conjoint à s'impliquer davantage dans la vie active pour subvenir aux besoins de sa conjointe et de ses enfants, et leur offrir un cadre de vie agréable. Il n'en est pas de même concernant le travail de la femme, qui peut, en accord avec son mari, arrêter même de travailler pour mieux s'occuper de l'éducation et du bien-être de ses enfants et des travaux au sein du foyer avec l'aide d'une domestique à temps plein ou partiel.

### **La situation des femmes dans la profession**

Dans les villes, les femmes sont présentes dans toutes les branches d'activités économiques et avec des proportions parfois largement supérieures à celles observées en milieu rural. En effet, près de 35% des actifs féminins sont employés dans l'industrie et l'artisanat (contre 19% chez les hommes), 17% dans les services sociaux (contre 7% chez les hommes) et 21% (contre 12% chez les hommes) dans les autres services (services personnels et domestiques,...). Le commerce emploie 25% de la population active occupée masculine contre seulement 10% de la population active féminine. En revanche, dans le secteur du bâtiment, les femmes sont quasiment absentes, alors que ce secteur emploie 12% de la population active masculine.

La situation dans la profession témoigne du faible accès de la femme au capital puisque moins de 1% des femmes actives occupées en 2004 se sont déclarées comme étant des employeurs, contre près de 3% pour les hommes. Même en milieu urbain, la part des femmes qui ont le statut d'employeur reste très modeste alors que celle des hommes atteint 4,4%. Ce statut dont les attributs sont les capacités de gestion, d'autonomie et de responsabilité, ne concerne qu'une infime minorité de femmes.

Quant à la part des indépendants, elle atteint, respectivement pour les femmes et les hommes, 10,5% et 29,6%. Il semble que les hommes, contrairement aux femmes, préfèrent plutôt travailler pour leur propre compte (statut d'indépendant), ce qui a été d'ailleurs confirmé par l'Enquête nationale sur le secteur informel non agricole où 24% des chefs masculins d'unités de production informelles s'insèrent dans ce mode d'emploi (contre 12% chez les femmes). Par milieu de résidence, la part des indépendants masculins est plus élevée dans les campagnes que dans les villes (32,5% contre 26,9%) alors que pour les femmes c'est la situation inverse qu'on observe (8,7% en milieu rural et 13,5% en milieu urbain).

L'accès au salariat stabilisé et protégé est plus problématique pour les femmes que pour les hommes. Les femmes, en effet, participent plus que

---

les hommes au statut d'aide familiale non rémunérée : 52,5 % des femmes actives sont aides familiales contre 22,2% pour les hommes avec des proportions encore plus significatives en milieu rural (84,1% contre 39,7%). Ce statut d'aide familiale souligne la précarité des conditions de travail de la majorité des femmes actives. L'absence de protection des femmes est particulièrement sensible dans le secteur informel des villes.

Il existe une différence très nette entre hommes et femmes quant à leur répartition selon les groupes socioprofessionnels. En 2004, la structure de la population active occupée âgée de 15 ans et plus selon la profession montre que les femmes travaillent essentiellement en tant qu'ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés) (55,5% contre 24,4% chez les hommes), en tant qu'artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (12,9% contre 17,4% chez les hommes), en tant que manœuvres non agricoles et travailleurs de petits métiers (11,3% contre 15,9% chez les hommes) et enfin en tant qu'employés (7,7% contre 7,9% chez les hommes).

Par milieu de résidence, 12,8% des femmes actives occupées en milieu urbain sont des cadres moyens (contre 5,8% chez les hommes), alors que la profession de commerçant, d'intermédiaire commercial ou financier ne draine que 3% des femmes actives occupées (14,9% chez les hommes). Dans les zones rurales, presque 85% des femmes actives occupées sont employées en tant qu'ouvrières et manœuvres non agricoles (contre 45,8% chez les actifs occupés de sexe masculin).

Au sein de chaque groupe de professions, on distingue des disparités importantes entre hommes et femmes. En effet, si sur 100 actifs occupés âgés de 15 ans et plus exerçant en tant qu'ouvriers et manœuvres agricoles 46 sont des femmes, cette proportion n'est que de 37% pour les cadres moyens, près de 30% pour les cadres supérieurs et les membres des professions libérales et de 11% pour les membres du corps législatif, les élus locaux, les responsables hiérarchiques de la fonction

publique, les directeurs et les cadres de direction d'entreprises. Exercer en tant que commerçants ou intermédiaires commerciaux ou financiers ne semble pas être une profession qui attire les femmes puisque leur part y est à peine de 5% (contre 95% pour les hommes). Enfin, parmi les membres du corps législatif, des élus locaux, des responsables hiérarchiques de la fonction publique et des directeurs et cadres de direction des entreprises, la présence des femmes ne dépasse pas 11% (11,2% dans les villes et à peine 3,8% dans les zones rurales).

#### **L'EMPLOI DES FEMMES RURALES : LA PRÉDOMINANCE D'AIDE FAMILIALES NON RÉMUNÉRÉES**

L'activité des femmes rurales concerne à la fois une activité économique marchande et une production domestique non marchande. Ces activités sont considérées comme un travail d'aide familiale, et donc non rémunéré. L'écrasante majorité des femmes (près de 85%) est dans cette situation. On estime que le tiers du travail agricole est produit par les femmes. Ce travail qui n'entre pas dans le cadre du salariat, peut paraître comme étant gratuit, mais en fait il a une contrepartie en nature constituée de nourriture, d'achat d'effets vestimentaires ou d'autres dépenses. D'une manière générale, les journées de travail sont longues (seize heures, voire plus), pour tous les membres de la famille, particulièrement au moment des récoltes. Les corvées d'eau et de bois, le binage des champs, les semailles et les récoltes, l'entretien des animaux sont les principales activités<sup>(43)</sup>. A cela s'ajoute leur contribution aux tâches familiales. Dans de nombreuses régions du Maroc, la charge de travail est encore plus alourdie par l'émigration des hommes, laissant ainsi toute la charge de l'exploitation à la femme.

L'approvisionnement en eau potable incombe aux femmes rurales dans près de 93% des cas. Le temps qui lui est consacré est de l'ordre de 100 minutes par jour et dépasse deux heures dans 40% des cas. Ce sont aussi les femmes qui évacuent les eaux usées.

---

(43) L. Jaidi et M. Zaouaoui, L'exclusion économique selon le genre. GTZ, Rabat 2005.

Malgré les progrès du gaz, une majorité des ménages ruraux dépend de l'énergie ligneuse, chaque ménage rural consommant en moyenne près de 5 tonnes de bois par an, contre 0,5 en milieu urbain. Le temps passé à cette collecte augmente avec la raréfaction de la ressource. Dans certaines provinces du sud (Ouarzazate), les femmes ramassent le bois pendant six mois. Durant cette période, elles parcourent quotidiennement plus de douze kilomètres pour s'approvisionner. Ces corvées familiales handicapent les femmes, à tous les âges.

L'entrée en activité plus précoce des filles rurales : selon l'enquête nationale sur l'emploi réalisée en 2004, les actives âgées de moins de quinze ans représentent globalement 4,7% de l'ensemble des actives marocaines (milieu urbain et rural) contre uniquement 2,1% pour les jeunes garçons. L'activité précoce des filles est une caractéristique essentiellement rurale puisqu'elle concerne 7,7% des femmes rurales effectivement en activité (0,7% des actives dans les villes)<sup>(44)</sup>. La petite fille rurale est ainsi nettement handicapée dans sa vie future puisqu'elle est, du fait de l'activité précoce, privée de scolarisation et donc de toute possibilité d'améliorer ses capacités productives et sociales futures.

Les femmes rurales sortent tardivement de l'activité. Au-delà de 60 ans, 23,7% des femmes rurales sont encore actives alors que la proportion est presque huit fois inférieure dans les villes (2,9%).

### LE CHÔMAGE DES DIPLÔMÉES

Au Maroc, le chômage est un phénomène essentiellement urbain. Les citadines, économiquement actives âgées de plus de 15 ans, connaissent un taux de chômage de 24,3%. Les études sur la pauvreté au Maroc mettent en évidence la plus grande exposition des chômeurs et chômeuses au risque de pauvreté. Cette exposition est plus élevée en termes relatifs pour les femmes, car le chômage les touche beaucoup plus que les hommes. Avec un total de 318.000, les citadines chômeuses représentent près de 30% du chômage urbain total. Il y a donc une surpondération du chômage des femmes actives des villes puisque celles-ci ne représentent que 22% du total des actifs urbains occupés.

L'analyse du chômage par tranche d'âge montre qu'il touche surtout les jeunes et, parmi ceux-ci, plus les jeunes femmes que les jeunes hommes. Les femmes subissent une troisième pénalisation, celle de l'instruction. En effet, plus les femmes sont instruites et plus elles sont exposées au chômage. Le chômage touche très peu la population active

**TABLEAU 3 : Taux de chômage (en %) en milieu urbain et pour l'ensemble du Maroc selon le niveau scolaire et le sexe ; année 2004**

	<i>Urbain</i>			<i>Ensemble</i>		
	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>
Sans niveau	0,7	6,8	5,3	2,4	1,7	2,1
Primaire	14,1	18,3	14,7	9,8	11,1	10,0
Secondaire collégial	23,0	31,8	24,8	18,5	28,3	20,2
Secondaire qualifiant	23,3	30,8	25,4	21,1	30,4	23,5
Supérieur	23,8	36,6	28,5	23,7	37,4	28,5
Autres niveaux	3,7	9,4	4,0	2,7	3,3	2,8
Total	16,6	24,3	18,4	10,6	11,4	10,8

Source : HCP, Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2004

(44) En 1988, 5,7% des actives occupées des villes avaient moins de 15 ans.

---

féminine urbaine sans instruction (6,8% de cette catégorie d'actifs). Son incidence, par contre, s'accroît avec le niveau d'instruction. Le taux de chômage est ainsi de 18,3% pour les actives urbaines ayant le niveau de l'enseignement primaire, de 31,8% pour le secondaire collégial, de 30,8% pour les jeunes femmes avec un niveau de l'enseignement secondaire qualifiant et de 36,6% pour celles ayant un niveau supérieur. Par niveau de diplôme, les femmes diplômées du supérieur sont, en outre, plus pénalisées par le chômage que les hommes : le taux de chômage est de 34,5% pour les femmes, contre 22,8% pour les hommes. Ceci s'explique en partie par la nature des diplômes détenus par les femmes et par le nombre important de lauréates qui sortent chaque année, particulièrement dans les filières qui sont de moins en moins demandées par le marché du travail.

#### **LES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE NON AGRICOLE**

Le secteur informel<sup>(45)</sup> joue un rôle essentiel dans les stratégies de survie des populations défavorisées. Il correspond à l'ensemble des unités de production, de vente et de prestation de services qui ne disposent pas de comptabilité d'entreprise. Ce secteur compte 1.233.240 unités de production qui occupent 1 901 947 personnes<sup>(46)</sup>. On y compte 152 844 unités détenues par des femmes, soit un taux de féminisation de 12,4%. Le secteur informel non agricole emploie globalement 1.576.492 hommes et 242.006 femmes<sup>(47)</sup>. La part de l'emploi informel masculin dans l'emploi non agricole exercé par les hommes est estimée à 41,1% alors que cette proportion est de 23,2% pour les femmes. Cette donnée est vraisemblablement sous estimée en raison du caractère caché du secteur informel qui se déroule le plus souvent à domicile. Les entreprises informelles échappent en général à certaines

réglementations administratives mais pas complètement : 14,2% des unités de production dirigées par des hommes sont inscrites au registre du commerce (3,9% pour les femmes) tandis que la patente n'est payée que par 25,4% des entreprises dirigées par des hommes (contre 8,1% pour les femmes). Les femmes se sont engagées dans l'activité informelle faute d'avoir trouvé un travail salarié (28,4% des femmes), pour être indépendantes (12,6%), par tradition familiale (22,6%).

Une part importante des unités de production féminines (62,5%) est tournée vers l'artisanat, plus particulièrement vers les activités du textile, le travail des tapis, la broderie et l'habillement (couture traditionnelle) qui constituent en fait le prolongement du travail à domicile. Les entreprises informelles dirigées par des femmes occupent une part importante dans le secteur industrie/artisanat (37,0% des entreprises informelles de ce secteur). Les activités commerciales et de réparation ainsi que celles des " autres services " attirent également les femmes, avec respectivement 20,7% et 16,5% des entreprises. Cette structure diffère nettement de celle des hommes chefs d'entreprise, qui s'orientent surtout vers le secteur commercial (57,3%) et, à moindre degré, vers celui des services (20,6%) et l'industrie/artisanat (15,0%).

L'auto emploi dans les unités de production informelles non agricoles est prédominant (70,5%), avec une fréquence encore plus grande chez les femmes (78,2%). Cette forme de mise au travail, souvent liée à un impératif de survie, est des plus vulnérables. Les unités informelles féminines sont en grande majorité (60,5%) localisées au domicile contre 4,1% seulement pour les unités détenues par les hommes. Les unités féminines sans local suivent avec 20,5% puis celles fonctionnant dans des locaux professionnels (19,0%). Les unités informelles masculines, par contre, fonctionnent surtout sans

---

(45) L'Enquête Nationale sur le Secteur Informel Non Agricole 1999/2000 a porté sur l'ensemble des activités économiques, à l'exception de l'agriculture. Dans le cadre de cette enquête, une unité de production informelle (UPI) est toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité et ce, conformément à la loi comptable en vigueur au Maroc depuis 1994.

(46) HCP : Enquête Nationale sur le Secteur Informel non Agricole 1999/2000.

(47) En raison des non déclarations (83.449 cas), la somme (Hommes + Femmes) ne fait pas le total des emplois dans le secteur informel non agricole.

---

---

local (51,9%) ou dans un local professionnel (44,0%). Les femmes actives occupées dans le secteur informel sont en majorité des femmes non mariées. Les "chefs d'entreprise" de statut célibataire représentent en effet 43% du total et celles avec un statut de veuve ou de divorcée, 17,8%. Avec près de 60% des emplois occupés par des femmes seules, le secteur informel apparaît bien comme une alternative d'emploi majeure pour cette catégorie de femmes vulnérables.

### FEMMES ET EMPLOI DANS L'ÉMIGRATION

Si pendant longtemps, les femmes ont émigré, quasi exclusivement, dans le cadre du regroupement familial c'est-à-dire comme épouse ou enfant de l'émigrant mâle, depuis une quinzaine d'années se dessine un mouvement d'émigration féminine autonome<sup>(48)</sup> ; La précarité du travail, les bas salaires, le chômage et la pauvreté qui prédominent au Maroc et l'illusion sur la prospérité européenne sont les facteurs de cette nouvelle migration féminine où apparaissent des femmes célibataires, des divorcées et des veuves, avec ou sans enfants. Les données sur l'Espagne montrent que si dans la communauté féminine active, les célibataires sont les plus nombreuses avec 62% des effectifs, le poids des divorcées (7%) et des veuves (5%) reflète la fragilisation de ces groupes de femmes, livrées à elles-mêmes du fait d'un divorce ou d'un veuvage sans protection. La pression du besoin économique est devenue telle que les Marocaines n'hésitent plus à risquer leur vie et à se lancer dans l'aventure de l'émigration clandestine transméditerranéenne. A la différence des femmes qui ont migré dans le cadre du regroupement familial, la nouvelle génération de migrantes s'inscrit, d'emblée, dans une perspective de travail<sup>(49)</sup>, même si les conditions de travail sont marquées d'une grande précarité par rapport aux travailleurs et travailleuses des pays d'accueil.

Les Marocaines, surtout celles de la nouvelle vague d'immigration, sont souvent considérées comme une main d'œuvre bon marché, docile et flexible et

cantonnées dans un nombre restreint de travaux typiquement féminins : les travaux domestiques, les emplois d'auxiliaires, les loisirs, la prostitution et les industries nécessitant une main d'œuvre abondante. Les salariées sont, en grande majorité, recrutées dans les emplois du commerce, de la restauration, des travaux de nettoyage et, surtout, dans les services domestiques (femmes de ménage, cuisinières, baby sitters, assistantes pour personnes âgées). En France, 9 Marocaines résidentes sur 10 sont employées dans le tertiaire, en particulier dans les services personnels et domestiques et dans l'hôtellerie restauration. La même tendance se dessine aux Pays Bas où les Marocaines actives travaillent à 65% dans la restauration, les services, la santé et le secteur social. En Espagne, la majorité des Marocaines travaillent dans les services domestiques (67%). En Italie, depuis 1990, les visas de travail ne sont délivrés qu'à celles qu'on appelle les "collaboratrices domestiques". Certaines catégories de femmes immigrées sont entraînées dans la prostitution, soit de façon autonome soit dans le cadre de réseaux comme cela est signalé en Espagne ou aux Pays Bas.

La précarité est le lot des femmes émigrées, surtout de celles qui travaillent "au noir" ou sans autorisation officielle (notamment les émigrées clandestines particulièrement nombreuses en Espagne et en Italie). Cette précarité se manifeste surtout par la pratique des contrats temporaires ou contrats à durée déterminée, très courants dans les services domestiques et l'hôtellerie et par la pratique du travail à temps partiel (près de 42% des femmes immigrées en France). Le chômage menace de plus en plus les immigrées. En France, il touche 22% des Marocaines âgées de 45-50 ans et 46% de celles âgées de 20 ans. Aux Pays Bas, le chômage touche 30% des Marocaines. Leur salaire obéit, par ailleurs, à une discrimination sexiste et ethnique. En Belgique, par exemple, il correspond à 26% du salaire perçu par un ouvrier belge tandis qu'en France, les immigrées ne touchent que 87% du

---

(48) Mohammed Khachani :Les Marocains d'ailleurs, La question migratoire à l'épreuve du Partenariat Euro-méditerranéen. Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de recherches sur les Migrations, Rabat, 2004. Cette section s'est fortement inspirée de ce livre.

(49) Les données et les études sur la question restent partielles, insuffisantes et peu homogènes, on ne peut que tracer des tendances générales.

---

salaire des travailleuses. Du fait de la situation difficile du marché de l'emploi, de nombreuses femmes cherchent à créer leur propre entreprise, après un long parcours de travail temporaire et de chômage. Celles-ci exploitent surtout le créneau du marché constitué par la communauté marocaine, qui peut, grâce à ces femmes, satisfaire des besoins spécifiques comme la cuisine, la pâtisserie, la coiffure, l'organisation de fêtes, la confection traditionnelle etc.

Il convient de souligner qu'en dépit de leurs déficits de capacités humaines induits par les dissymétries en matière d'accès aux services sociaux et à l'emploi, les femmes apportent des contributions multiples et fondamentales au développement : (i) l'augmentation du coût de la vie et de l'activité économique générale augmentent leur responsabilité dans la production pour la consommation des ménages ; (ii) les femmes rurales en particulier, qui s'occupent "naturellement" des nécessités de base du ménage, accomplissant la plupart des tâches pour la sécurité alimentaire de celui-ci telles la collecte du bois et de l'eau, le ménage et la cuisine, sont également responsables de l'équilibre de l'exploitation économique familiale ; (iii) leur travail non rémunéré est une obligation qui a des coûts en termes de temps et d'énergie, il est indispensable à la société, il est une chance et une contrainte pour la réalisation de la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'activité agricole ; (iv) en milieu urbain, l'emploi informel et l'auto-emploi, dans une variété très large de services et d'activités de micro-entreprises, ont constitué de véritables amortisseurs des effets des politiques d'ajustement structurel. Les femmes qui travaillent pour les entreprises informelles ne sont pas protégées par les lois relatives au salaire minimum, elles n'ont pas de couverture sociale et sont davantage exposées à perdre leur emploi à cause des aléas du marché.

D'une manière générale, les contributions multiples des femmes à l'activité économique et sociale et au processus de développement semblent sous-évaluées. Elles gagneraient à être mieux appréhendées et mieux évaluées, à travers la réalisation d'enquêtes adaptées pour la production d'informations et de données exhaustives.

Dans ce cadre, le travail domestique, les métiers artisanaux, la participation globale des femmes aux activités urbaines et la nature de leurs contributions aux activités rurales agricoles et non agricoles, devraient être mieux évalués sur la base d'approches socio-économiques adéquates et d'outils statistiques adaptés. L'objectif est de rendre compte de l'intégralité des efforts consentis par les femmes, aussi bien en matière de réalisation de l'équilibre social de leur famille et de leur participation à l'activité économique, qu'au niveau de leur contribution au processus global de développement.

#### **4. LA PERCEPTION DE LA CONDITION FÉMININE**

Au Maroc, comme dans toutes les sociétés du monde, la contribution des femmes à la production de richesses économiques n'est pas semblable à celle des hommes. Cette dissymétrie, mise en évidence par l'analyse du genre, montre comment, dans les domaines économique, culturel, politique et social, les femmes et les hommes ont des rôles différents. Cette différence, qui tire une partie de ses racines du biologique, en particulier les rôles dans la procréation et la reproduction, s'est doublée d'une hiérarchisation des sexes. Celle-ci amène la société à valoriser positivement le masculin et à dévaloriser le féminin. Cette tendance est communément partagée par toutes les sociétés humaines.

Quand on pense à la femme, on se réfère automatiquement à des places, des rôles, voire aux comportements spécifiques liés à cette féminité ; il en va de même quand on pense à l'homme. Ainsi le féminin est très fortement lié à la procréation, à l'éducation des enfants et à l'entretien de la famille, en résumé, à l'espace intérieur. Au même moment, le masculin est lié au travail et à l'espace extérieur. Du fait de ces modèles inconscients, tant dans les activités domestiques que dans les activités économiques ou sociales, les femmes restent liées et contraintes par leur rôle reproductif et familial, facteur qui pèse beaucoup moins lourdement sur les hommes. Dit autrement, même quand la femme travaille à l'extérieur, la responsabilité et la charge du travail

---

domestique pèsent fortement, pour ne pas dire exclusivement, sur elle. En outre, la contribution économique des femmes à la production de richesses est systématiquement dévalorisée et sous-évaluée.

La division du travail est un principe d'attribution des tâches selon le sexe, au sein et en dehors du ménage, fondé à la fois sur la perception patriarcale des rôles sociaux des hommes et des femmes et sur l'idéologie de genre qui impose une certaine définition des tâches "féminines" et des tâches "masculines". Le moulage dans des rôles différenciés se fait, très tôt, par l'éducation mais aussi par les pratiques sociales.

La division du travail selon le genre s'accompagne, au Maroc comme dans beaucoup d'autres pays et cultures, d'une asymétrie fondamentale. Les hommes, en effet, ont, en vertu de leur statut de principal soutien du ménage, ou en tant que propriétaires des biens de production du ménage, un accès prioritaire aux activités génératrices de revenus ou aux revenus tirés de la production familiale. Les femmes, quant à elles, assument, au niveau familial, l'essentiel des activités, peu ou pas rémunérées et faiblement reconnues socialement, de prise en charge des enfants et de la famille, de production de biens et de services à petite échelle ou pour de faibles revenus. Le cumul de ces rôles représente une contribution considérable des femmes à la vie sociale et, paradoxalement, en même temps, un frein à leur liberté et à leur indépendance économique.

Alors que la division traditionnelle des tâches entre les hommes et les femmes est sérieusement dépassée depuis quelques décennies avec l'accès des femmes au marché du travail, sa contrepartie familiale et sociale reste immuable. Si les hommes, la

famille, la société reconnaissent que le salaire des femmes devient indispensable à l'équilibre financier du ménage et que donc les femmes partagent avec les hommes la responsabilité de pourvoir à ses besoins, l'autre versant de la division traditionnelle du travail ne subit aucun réaménagement puisque les hommes sont loin de contribuer tous aux tâches domestiques. Les femmes se retrouvent ainsi sous le poids de la longue journée de travail sans oublier les violences auxquelles elles peuvent être exposées, "l'argent des femmes" étant d'ailleurs souvent source de violences conjugales<sup>(50)</sup>.

La position subalterne des femmes dans la société est illustrée par quelques indicateurs significatifs extraits de l'enquête réalisée par le Ministère de la Prévision Economique et du Plan sur les "Conditions socio-économiques de la femme au Maroc (1999)". L'autorisation du mari ou du tuteur est indispensable pour que 85,3 % des femmes rurales enquêtées et 61,2 % des citadines puissent sortir de chez elles. Les parents ou la famille ont décidé du premier mariage de 85,1 % des femmes rurales enquêtées et de 73,3 % des citadines. 53,8 % des femmes rurales doivent être accompagnées quand elles sortent mais seulement 16,4 % des citadines. A peine 0,3 % des femmes rurales sont membres d'associations et 94,1 % d'entre elles répondent qu'elles n'ont aucune information sur ce genre d'activités. L'appartenance à une association est, par contre plus forte chez les citadines (7,1 %). Des éléments de changement apparaissent chez celles-ci puisque 19,8 % des enquêtées, soit le 1/5, déclarent avoir elles-mêmes choisi leur mari. De même, 42,7 % des citadines déclarent gérer elles-mêmes leurs avoirs (contre seulement 16,4% dans les zones rurales). Le mari gère tout seul ces avoirs dans 6,7 % des cas dans les villes et 9,8 % dans les zones rurales. La gestion par un autre membre de la famille prédomine dans 40 à 50% des cas.

---

(50) Des violences physiques, psychologiques, sont observées, dans certains foyers où les femmes sont bénéficiaires de micro-crédit et gérantes de micro-entreprises. Des cas de divorce ont été aussi identifiés dans les mêmes contextes.

---

## CHAPITRE 4

---

### **Les problématiques majeures de l'intégration équitable des femmes dans les dynamiques du développement**

## Les problématiques majeures de l'intégration équitable des femmes dans les dynamiques du développement

---

### 1. LA NOUVELLE DONNE SOCIÉTALE ET LE CHANGEMENT DE L'ORDRE FAMILIAL

#### LE NOUVEAU CODE DE LA FAMILLE, UNE MUTATION EN FAVEUR D'UN ORDRE FAMILIAL PLUS ÉGALITAIRE

Grâce au soutien éclairé et à la volonté de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le nouveau Code de la famille a été adopté constituant une rupture importante dans l'évolution sociale du Maroc. Le contexte que crée ce Code annonce, en effet, une autre forme du développement social et représente, à cet égard, une véritable mutation en faveur d'un ordre familial plus égalitaire. Cette mutation prend ses racines dans la démarche adoptée dans le processus même de préparation du texte qui s'est fondée sur la construction du consensus basé sur une option démocratique claire. Toutes les composantes de la société marocaine, quelles que soient leurs sensibilités, ont été reçues par la Commission Royale.

Le Code instaure une nouvelle culture des droits humains et du droit de l'égalité, dont la mise en œuvre interpelle toutes les composantes de la société. Il opte pour une nouvelle approche dans les relations hommes-femmes et des rapports conjugaux, basée sur la responsabilité partagée du couple au sein de la famille. Il adhère à la démarche qui consiste à lier l'espace privé à l'espace public, en reconnaissant que la démocratisation de la famille est indispensable pour faire progresser le processus de démocratisation de l'ensemble de la société.

La décision politique d'impliquer les représentants du peuple marocain, et donc de la volonté générale, vise la consécration de l'Etat de droit, la responsabilisation du pouvoir législatif, pilier de la démocratie et la désacralisation du code de la famille, qui a fait son entrée dans l'enceinte parlementaire. Cette démarche concrétise le fait que le Code, en tant que texte du droit positif, demeure ouvert à d'autres révisions, et réinscrit le droit dans son temps et dans la réalité sociale, tout en respectant, à la fois, les fondements religieux de la pratique sociale (Maqasids Charia, et Ijtihad), les droits humains et l'Etat de droit. En s'adressant aussi aux Marocains résidant à l'étranger, il édicte, pour la première fois, des règles spéciales pour cette communauté et

démontre sa capacité d'être tolérant et ouvert à d'autres systèmes juridiques.

Au niveau international, le Code de la famille constitue un message adressé au monde musulman, pour démontrer que l'Islam contient des sources pour instaurer l'égalité au sein de la famille. Il s'adresse également à l'Occident qui considère, trop souvent, que l'Islam ne peut composer avec la démocratie, les droits de la personne, la modernité, l'égalité des hommes et des femmes.

#### LE COMBAT DES ASSOCIATIONS FÉMININES

La promulgation de la Moudaouana consacre aussi le combat politique des organisations féminines. C'est à partir du début des années 1990 que le mouvement féminin a commencé à se mobiliser sur la question de la représentativité politique des femmes et engagé de nombreuses actions de revendication.

Plusieurs mémorandums, signés par de nombreuses associations, ont été adressés aux pouvoirs publics pour réclamer un quota de 20% pour les femmes dans les différentes instances électives et la révision du mode de scrutin. Celle-ci a été fortement revendiquée par les ONG féminines au motif qu'elle pouvait faciliter les élections de femmes à condition qu'elles soient placées en tête de liste. Un collectif d'associations s'est constitué et, en 2001, un mémorandum a été adressé au gouvernement. Le premier succès obtenu a été l'adoption du principe du quota par les partis politiques. En 2003, les associations féminines ont mené une campagne pour qu'une Charte d'honneur soit signée par les organisations politiques. La coordination des femmes a fait signer par plusieurs partis politiques dont elles sont membres un accord de bonne conduite. L'objectif assigné à cet accord était d'inciter les partis politiques à présenter 20 % de femmes aux élections communales. Ce combat des femmes est aujourd'hui de plus en plus soutenu par la logique législative impulsée par l'Etat qui s'oriente de manière plus nette vers des actions ayant pour objectif la lutte contre les discriminations et l'égalité dans la fonction publique. La Commission interministérielle permanente de la femme, qui a parmi ses objectifs celui de renforcer

---

l'accès des femmes aux postes de décision, en est l'un des instruments les plus marquants.

## **2. LES AVANCÉES DANS LE DOMAINE DU STATUT PERSONNEL ET DE LA FAMILLE**

### **LA PLACE DE LA FAMILLE DANS LA SOCIÉTÉ**

La famille comme lieu de construction démocratique est le premier espace où l'égalité entre les conjoints pose problème ; elle est le lieu où s'exprime le plus de résistances. Malgré l'avènement du nouveau Code, les rapports entre les conjoints au sein de la famille n'échappent pas à la logique du pouvoir masculin. Cette logique est renforcée par la résistance du pouvoir judiciaire saisi des conflits familiaux.

L'institution de la famille est aujourd'hui confrontée à un double dilemme : celui du changement du statut des femmes qui bouleverse les relations en son sein et celui de l'éclatement de la famille élargie. Elle traverse, comme partout dans le monde, une crise profonde qui ne l'empêche pourtant pas de continuer à être la cellule de base de la société et le révélateur privilégié de la diversité des cultures et des civilisations. Les règles qui lui sont appliquées ne peuvent être déterminées et définies par les seules ressources d'une technique juridique abstraite. Le lien familial, marqué d'affection et de sentiments, est trop essentiel à la personne et à la société pour que le droit qui en régit la constitution, les effets et la dissolution ne soit pas fortement imprégné par la morale, la religion et les mœurs dominantes.

Partout dans le monde, les Etats se sont attachés à réglementer de manière précise les rapports au sein de la famille, entre les conjoints, entre les parents et les enfants, entre les ascendants et les descendants, et à déterminer le rôle et les effets des liens familiaux sur l'ensemble des relations sociales. Cet interventionnisme étatique, important dans l'espace familial pour la reconnaissance et la protection des droits des hommes et des femmes, traduit d'importants enjeux. La famille, en effet, est considérée à la fois comme un instrument du changement social mais aussi comme l'institution

qui pérennise les valeurs sociétales. La famille devient, par conséquent, un rouage de l'Etat, un pilier de l'Etat de droit et un instrument de régulation sociale où se mêlent les tendances contradictoires à l'émancipation des femmes et à la conservation des traditions.

Ces différentes tendances renvoient clairement à la problématique du référentiel et à la relation systématique entre les droits reconnus aux femmes dans l'espace public et les droits qui leur sont octroyés dans l'espace familial. De ce fait, la question du droit de la famille, partout dans le monde musulman, fait l'objet de procès où intérêts, passions et discours idéologiques se croisent en sacrifiant la réflexion objective et rigoureuse sur la condition des femmes, leur rôle et leur place dans la société musulmane. Le débat qui a pris place au Maroc sur la législation familiale semble montrer la volonté de poursuivre une modernisation en accord avec une compréhension profondément humaniste des textes sacrés.

### **LA LECTURE DU NOUVEAU CODE DE LA FAMILLE**

La décision royale, concrétisant le combat de plus de 30 ans du mouvement des femmes, s'inscrit dans une nouvelle démarche pour promouvoir une nouvelle logique des rapports sociaux, fondée sur l'idée de la "citoyenneté des femmes". Cette démarche rompt avec la logique de la tutellisation/minorisation des femmes, logique qui dominait le Code du Statut Personnel de 1957. L'article 4 du nouveau Code de la famille en est l'illustration lorsqu'il énonce, de manière expresse que "le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme consentent à s'unir en vue d'une vie conjugale commune et durable. Il a pour but la vie dans la fidélité, la pureté et la fondation d'une famille stable, sous la direction des deux époux, conformément aux dispositions de ce Code".

Cet article instaure pour la première fois une égalité des conjoints. Il renvoie à une lecture juridique qui interpelle le droit à l'égalité, en tant que principe consacrant l'égalité de statut et reconnaît les mêmes droits aux hommes et aux femmes en leur qualité de personnes humaines, indépendamment

---

de leur sexe. Il renvoie aussi à une lecture politique qui consacre l'Etat de droit. La démocratie reconnaît ainsi qu'elle ne peut progresser tant que les femmes ont des droits inégaux dans l'espace privé.

Le nouveau Code de la famille reconnaît que les rapports sociaux de sexe ne sont pas dotés d'un caractère naturel et qu'au contraire, les rapports sociaux dépendent d'un ensemble de facteurs sociaux et culturels, ils sont construits et donc sujets à la variabilité historique, susceptibles d'être déconstruits et reconstruits sur la base du droit de l'égalité. L'égalité s'exprime juridiquement par des dispositions reconnaissant aux hommes et aux femmes l'égalité de statut. Cette égalité impose une obligation de résultat dans l'ensemble des institutions politiques et sociales. Le nouveau Code s'inscrit dans le concept d'égalité sur lequel insistent les instruments internationaux et notamment la CEDAW, alors ratifiée par le Maroc en juin 1993 avec d'importantes réserves.

### **MISE EN ŒUVRE ET LIMITES**

Si la promulgation du nouveau Code représente une avancée considérable, on ne doit pas pour autant sous estimer les difficultés et les limites que peut rencontrer sa mise en œuvre. Ces limites touchent plus précisément trois questions principales : Tout d'abord, la question des procédures de dissolution du mariage : elles sont multiples : répudiation, divorce judiciaire, *chikak*, séparation moyennant compensation, séparation par consentement. Ces procédures demeurent coûteuses et encore très lentes, compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dont dispose le pouvoir judiciaire au Maroc. Ensuite, la question fort sensible et complexe du partage des biens, où le pouvoir du juge demeure discrétionnaire. Enfin, la question des mentalités des praticiens de la justice : juges, avocats, *adouls*, notaires, qui ne se sont pas encore approprié la philosophie du nouveau code de la famille. Cette question renvoie inévitablement à la formation des praticiens du droit mais surtout à l'instauration de la culture de l'égalité dans tous les espaces : la famille, l'école, les lieux de travail.

L'une des questions qui limitaient les droits des femmes dans le Code de la Famille est l'impossibilité pour les femmes marocaines d'attribuer leur nationalité à leurs enfants nés d'un mariage mixte. Cette limitation qui frappait les femmes- à la différence des hommes- a été levée, au mois de juillet 2005, par Sa Majesté Le Roi Mohamed VI dans le discours du Trône.

Pour que la réforme du Code de la famille entre dans la pratique sociale au Maroc, plusieurs défis doivent encore être relevés. Le premier concerne l'opérationnalisation des principes énoncés. Il faut, en effet, préciser les procédures, les textes d'application, les mécanismes à mettre en place pour le fonds de garantie pour la pension alimentaire, la formation multidisciplinaire des magistrats, la vulgarisation du texte, l'information des citoyens et des citoyennes. Il faut, par ailleurs, rendre la loi accessible à tous les Marocains, ce qui implique une intense stratégie de communication pour vulgariser le texte dans différents dialectes (arabe, rifain, amazigh). Il faut également renforcer la culture de l'égalité en impliquant essentiellement le système scolaire et les médias. Il faut, enfin, harmoniser le Code de la famille avec les normes internationales.

## **3. LES AVANCÉES DANS LE DOMAINE SOCIAL**

### **LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC**

Les femmes sont encore sous représentées dans les postes de décisions et, à compétence égale, elles rencontrent des difficultés pour accéder à des postes de responsabilité. Le "plafond de verre", conséquence d'une conception masculine du pouvoir, bloque leurs perspectives d'ascension tant pour les charges nominatives qu'électives. Des progrès importants ont cependant été enregistrés ces dernières années.

En 1997, pour la première fois, quatre femmes ont été nommées Secrétaires d'Etat par feu le Roi Hassan II. Depuis, le gouvernement s'est ouvert modestement à la participation des femmes, ces dernières ayant été représentées dans toutes les

## ENCADRE 9.

### Principales dispositions du code de la famille (3 Février 2004)

#### ***Les nouvelles dispositions consacrent le principe de l'égalité entre les conjoints***

- Egalité des conjoints quant à l'âge légal du mariage, fixé pour les deux à 18 ans.
- Egalité des conjoints au niveau de la responsabilité familiale. La famille est désormais placée sous la responsabilité conjointe des deux époux.
- Egalité au niveau des droits et des devoirs des époux. Le texte rompt avec le devoir d'obéissance de l'épouse à son mari en contrepartie de l'obligation d'entretien qui pesait uniquement sur lui.
- Levée de la tutelle sur la femme majeure. Celle-ci peut contracter seule son mariage, comme elle peut en confier la tutelle à son père ou à l'un des membres de sa famille.
- Soumission de la polygamie à de sévères conditions dans le dessein de rendre son usage impossible.
- La répudiation comme le divorce constituent deux modes de dissolution du lien conjugal, exercés par les deux conjoints, sous le contrôle du juge. Le divorce consensuel, le divorce par compensation et le divorce pour impossibilité de vie commune (Chiq'a'q) obéissent au contrôle strict du juge.
- L'âge à partir duquel l'enfant peut choisir le parent avec qui il désire vivre est le même pour les filles et les garçons, il est fixé à 15 ans.
- Le legs obligatoire profite aux petits enfants de la fille au même titre que les petits enfants du côté du garçon.
- Le partage des biens acquis durant le mariage, après séparation des conjoints.

#### ***Elles garantissent l'équilibre familial***

- Intervention d'office du ministère public dans toute action visant l'application des dispositions du Code de la famille.
- Mise en place des tribunaux de famille, dont 12 sont déjà opérationnels, sur l'ensemble du territoire.
- Renforcement des moyens de réconciliation par l'intermédiation de la famille
- Création d'une Caisse d'entraide familiale.
- Reconnaissance des mariages conclus à l'étranger par des Marocains et des Marocaines vivant à l'étranger, selon les procédures en cours dans les pays d'accueil.

#### ***Elles protègent les droits des enfants***

- Dans l'intérêt de l'enfant, le remariage de la mère, comme l'éloignement de sa résidence du domicile du père, ne constituent plus des causes de déchéance du droit de garde.
- Dans l'intérêt de l'enfant, le juge peut inverser l'ordre des bénéficiaires du droit de garde : la mère, le père, la grand-mère maternelle...
- Le statut social de l'enfant est pris en considération lorsque les parents se séparent : logement décent, niveau de vie similaire à celui où l'enfant vivait avant la séparation.
- La reconnaissance de paternité lorsque l'enfant est conçu pendant la période des fiançailles, avant que le mariage ne soit formalisé par un acte.

---

équipes gouvernementales qui se sont succédées. Certaines fonctions politiques, par contre, sont encore relativement fermées aux femmes. Une seule femme, par exemple, a accédé au poste de gouverneur (il s'agit de la directrice de l'agence urbaine de Casablanca). En revanche, des femmes entrent dans le domaine de la représentation diplomatique, en tant qu'ambassadrices ou consuls. Un tournant dans le processus d'intégration des compétences féminines dans les sphères les plus élevées du pouvoir semble ainsi s'amorcer.

La fonction publique s'est également engagée dans le changement. Le nombre de femmes cadres qui occupent des postes de décision s'est, en effet, accru de manière conséquente. Dans la fonction publique, elles sont désormais plus nombreuses à être chefs de service, chefs de division, directrices, et même secrétaire général de ministère. Mieux formées et plus diplômées, elles constituent un potentiel dans lequel l'administration commence à puiser pour renforcer ses compétences. La part des femmes qui exercent des responsabilités dans l'administration se situait entre 10% et 12% des effectifs totaux en 2001.

Dans tous les secteurs, les femmes sont donc mieux représentées. On les trouve même dans les domaines dont elles étaient traditionnellement exclues. C'est le cas des structures religieuses qui, conformément aux réformes engagées, ont intégré des femmes dans leurs rangs. Une femme a été nommée en 2004 en tant que membre du corps du Haut Conseil des Oulémas et 35 dans les conseils locaux des Oulémas.

#### **LE DROIT DU TRAVAIL**

Le Code du travail, promulgué en mai 2004, a introduit un certain nombre d'amendements afin d'améliorer l'objectif d'égalité. Outre le fait que la durée du congé de maternité a été relevée à 14 semaines au lieu de 12, le texte consacre, pour la première fois, le principe de non discrimination entre hommes et femmes en matière d'emploi et de salaires. Il introduit également une innovation importante en faisant du harcèlement sexuel sur les lieux du travail une faute grave.

Sur la base des conventions de l'OIT, ratifiées par le Maroc, le Code du travail consacre le principe de l'égalité et interdit toute discrimination fondée sur le sexe. Il précise les conditions de travail (horaire, hygiène, sécurité, repos et congés), les conditions salariales et les indemnités, les conditions de l'adhésion aux instances syndicales et l'accès aux programmes d'alphabétisation. Le Code du travail précise également le respect du droit au congé de maternité, le respect du droit à l'allaitement (1 heure par jour pendant 12 mois), le droit de bénéficier d'un local spécial pour l'allaitement, le droit de bénéficier de toutes les conditions facilitant le travail de nuit (pauses et transport). En outre, ce Code réglemente l'interdiction pour les femmes d'exercer certaines activités, portant atteinte à leur santé, à leur sécurité et à leur moralité.

En ce qui concerne le travail des enfants, des efforts significatifs ont été déployés par le gouvernement pour réduire le nombre d'enfants que la pauvreté met très tôt dans l'obligation de travailler. La ratification de la CDE en 1993, suivie en 1998 de la ratification de la convention 138 sur l'âge au travail et de la convention 182 relative à l'élimination des pires formes de travail des enfants, ont été prises en considération par le nouveau code du travail. Cependant, malgré l'ambition du programme IPEC, appuyé par la société civile et le BIT, et la formation – sensibilisation des inspecteurs du travail à ce fléau, le taux des enfants au travail demeure encore élevé. Les enquêtes montrent, en effet, que quelque 340.000 enfants, dont 43 % de filles, sont employés. Les conditions difficiles de leur travail entament leur santé et portent atteinte au capital humain.

De nombreuses associations féminines s'intéressent à la question spécifique du travail des petites filles. Deux questions principales préoccupent les acteurs sociaux : le travail dans les entreprises artisanales et le phénomène des petites "bonnes" qui mobilisent de plus en plus la société civile. Des enquêtes sont initiées et un large mouvement de plaidoyer entrepris. A l'initiative des pouvoirs publics, des campagnes de sensibilisation ont été organisées pour encourager l'éducation des petites bonnes.

---

## ENCADRE 10.

### Principales dispositions du Code du travail relatives au statut et aux conditions du travail des femmes

**Article 9** : Est interdite toute atteinte aux libertés et aux droits relatifs à l'exercice syndical à l'intérieur de l'entreprise, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ainsi que toute atteinte à la liberté de travail à l'égard de l'employeur et des salariés appartenant à l'entreprise.

Est également interdite à l'encontre des salariés, toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, le handicap, la situation conjugale, la religion, l'opinion politique, l'affiliation syndicale, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, ayant pour effet de violer ou d'altérer le principe d'égalité des chances ou de traitement sur un pied d'égalité en matière d'emploi ou d'exercice d'une profession (...)

Il découle notamment des dispositions précédentes : 1°) le droit pour la femme de conclure un contrat de travail ; 2°) l'interdiction de toute mesure discriminatoire fondée sur l'affiliation ou l'activité syndicale des salariés ; 3°) le droit de la femme, mariée ou non, d'adhérer à un syndicat professionnel et de participer à son administration et à sa gestion.

**Article 40** : Sont considérées comme fautes graves commises par l'employeur, le chef de l'entreprise ou de l'établissement à l'encontre du salarié : (i) l'insulte grave; (ii) la pratique de toute forme de violence ou d'agression dirigée contre le salarié; (iii) le harcèlement sexuel; (iv) l'incitation à la débauche.

Est assimilé à un licenciement abusif, le fait pour le salarié de quitter son travail en raison de l'une des fautes énumérées au présent article, lorsqu'il est établi que l'employeur a commis l'une de ces fautes.

**Article 152** : La salariée en état de grossesse attesté par certificat médical dispose d'un congé de maternité de quatorze semaines, sauf stipulations plus favorables dans le contrat de travail, la convention collective de travail ou le règlement intérieur.

**Article 153** : L'employeur veille à alléger les travaux confiés à la salariée pendant la période qui précède et celle qui suit immédiatement l'accouchement.

**Article 154** : La salariée a le droit de suspendre le contrat de travail pendant une période qui commence sept semaines avant la date présumée de l'accouchement et se termine sept semaines après la date de celui-ci.

Si un état psychologique, attesté par certificat médical comme résultant de la grossesse ou des couches, rend nécessaire le prolongement de la période de suspension du contrat, le congé de maternité est augmenté de la durée de cet état pathologique, sans pouvoir excéder huit semaines avant la date présumée de l'accouchement et quatorze semaines après la date de celui-ci.

**Article 179** : Il est interdit d'employer les mineurs de moins de 18 ans, les femmes et les salariés handicapés dans les carrières et dans les travaux souterrains effectués au fond des mines.

**Article 181** : Il est interdit d'occuper les mineurs de moins de 18 ans, les femmes et les salariés handicapés à des travaux qui présentent des risques de danger excessif, excèdent leurs capacités ou sont susceptibles de porter atteinte aux bonnes mœurs (...)

**Article 182** : Dans les établissements où des marchandises et des objets sont manutentionnés ou offerts au public par un personnel féminin, chacune des salles où s'effectue le travail doit être munie d'un nombre de sièges égal à celui des femmes qui y sont employées. Ces sièges doivent être distincts de ceux mis à la disposition de la clientèle.

**Article 346** : Est interdite toute discrimination relative au salaire entre les deux sexes pour un travail de valeur égale.

---

**Source : Code du travail** : Dahir n° 1-03-194 du 14 rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail – B.O. n° 5210 du 16 rabii I 1425 (06/05/2004)

---

---

## LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Le phénomène des violences se prête mal à la connaissance du fait non seulement de son caractère "établi" (hommes et femmes le pensent "normal"), mais aussi des résistances des femmes violentées à lui donner une audience publique. La violence basée sur le genre fait, en effet, partie du domaine du non-dit, particulièrement lorsqu'elle sévit au sein de la cellule familiale, dans le monde clos des relations conjugales, c'est-à-dire dans la sphère privée. Le silence des femmes est une des caractéristiques les plus importantes contre lequel des politiques doivent être entreprises.

Ce n'est que ces dernières années que la question des violences subies par les femmes a émergé au Maroc comme un sujet de société important. Au prix de grandes souffrances, des femmes violentées commencent à rompre le silence. Elles le font essentiellement auprès des associations féminines qui ont créé des structures pour les écouter et les aider. Grâce à ces efforts du mouvement féminin, une prise de conscience nouvelle prend forme et des ébauches de politiques commencent à être mises en place.

La révision du Code pénal a eu le mérite d'introduire certaines dispositions juridiques qui consacrent les perspectives d'une amélioration considérable du statut des femmes. Parmi les nouvelles mesures, il faut noter en particulier l'incrimination de la violence perpétrée par le conjoint ou la conjointe. Sachant que les femmes sont dans la quasi-totalité des cas victimes de violence, ce texte est intéressant : il aggrave les sanctions en cas de coups et blessures infligés volontairement par l'un des époux à l'encontre de l'autre et en cas de récidive. Il autorise les professionnels de santé à déroger au secret médical en cas de violences. Si la fille violée tombe enceinte, cela constitue une circonstance aggravante. Enfin, le harcèlement sexuel est défini comme un abus d'autorité.

Cependant, en dépit de ces nombreuses actions et des progrès indéniables réalisés, les violences, notamment conjugales et familiales, continuent à être considérées comme faisant partie de la sphère privée, ce qui en atténue, d'une certaine façon, la gravité et n'en fait pas des violations graves des droits fondamentaux des femmes. Les violences physiques conjugales (coups et blessures), le harcèlement sexuel sur les lieux du travail et dans l'espace public, en général, les atteintes à la liberté de mouvement et de circulation des femmes, les violences économiques, les violences institutionnelles sont autant de pratiques qui expriment la réalité des relations de genre au Maroc.

Ce sont les ONG féminines qui ont le plus contribué à faire avancer la prise de conscience et apporté une aide effective aux victimes. Cette assistance a pris différentes formes: création de structures d'accueil des victimes, où celles-ci peuvent rencontrer des psychologues et des avocates, orientation et d'assistance juridique avec le soutien d'avocats et d'avocates, également bénévoles, enfin, sensibilisation de l'opinion publique mais aussi des différents intervenants (juges, agents de police, assistantes sociales, personnel médical, familles, conjoints).

Les organisations les plus impliquées dans cette lutte contre la violence sur les femmes comprennent notamment l'Union de l'Action Féminine (UAF), la Ligue des Droits des femmes (LDDF), l'Association Marocaine des Droits des Femmes (AMDF), L'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM). Un réseau national des centres d'écoute des femmes victimes de violence, nommé ANARUZ, a été créé en avril 2004 à l'initiative de 19 associations et centres juridiques. Ces associations constituent une force de propositions en matière de lois. Des projets d'amendement du Code pénal, du Code du travail, du Code du statut personnel sont présentés par le Collectif des associations de promotion des droits des femmes.

## ENCADRE 11.

### Initiatives de l'Etat pour protéger les femmes contre la violence

Grâce, en grande partie, à l'action menée par les ONG féminines, certains départements ministériels ont commencé à prendre des initiatives pour connaître le phénomène et sensibiliser les différents acteurs pour protéger les femmes contre la violence. Ces initiatives se réalisent généralement en partenariat avec les ONG féminines et avec l'appui de certaines agences des Nations Unies, notamment l'UNIFEM et le FNUAP.

Le **Secrétariat d'Etat chargé de la famille** a organisé, depuis novembre 1998, plusieurs campagnes nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes, suivies par l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2002). En 2005, une campagne de grande envergure a été lancée dans le cadre de la concrétisation du plan opérationnel de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le **Ministère de la justice** a réalisé, du 1er juillet 1998 au 31 décembre 1999, en partenariat avec le FNUAP, une enquête statistique auprès des tribunaux de Casablanca. Cette étude met en relief les types de violences dont les femmes sont victimes ayant fait l'objet de poursuites pénales. Bien que limitée aux qualifications pénales retenues par le code pénal marocain (1962), cette étude a permis de donner une visibilité institutionnelle du phénomène.

Le **Ministère de la Santé publique** a mis en place, en 1999 à Rabat, en partenariat avec l'Observatoire des Droits de l'Enfant (ONDE), un Centre d'écoute et de protection pour les enfants maltraités, avec l'objectif d'en porter le nombre à 16. Dans cette même vision, le Ministère de la Santé Publique a créé, auprès des CHU de Rabat et de Casablanca, des cellules pour les femmes victimes de violences. Ces cellules sont tenues de procéder à l'enregistrement systématique de toutes les formes de violences subies par les femmes, quel qu'en soit l'espace, privé ou public.

En partenariat avec le Ministère chargé de la Famille, la Direction de la police judiciaire, relevant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), a procédé à la mise en place d'un point focal genre, chargé de recenser toutes les violences subies par les femmes et à lui communiquer leurs états statistiques mensuels.

## 4. LES AVANCÉES DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

### L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FÉMININE A POSITIVEMENT ÉVOLUÉ

Cinquante ans après l'indépendance, l'activité féminine a beaucoup changé et le profil de la femme active marocaine est nettement différent de celui des années soixante, même si les femmes continuent de subir une double discrimination selon le genre à savoir une discrimination horizontale liée aux types d'activités occupées et une discrimination verticale liée à la position hiérarchique<sup>(51)</sup> :

**-L'activité féminine a, relativement, plus progressé que celle des hommes** : alors que la population du pays a été multipliée par moins de

trois et que la population active urbaine masculine a été multipliée par six, la population active féminine, quant à elle, a été multipliée par 11,5 traduisant ainsi la plus forte progression relative des femmes dans l'emploi urbain.

- **La féminisation est plus sensible** : l'évolution globale de l'emploi en milieu urbain en 2004 a donc, relativement, plus profité aux femmes qu'aux hommes, portant le taux de féminisation de l'emploi à 21,8%, le taux brut d'activité féminin à 15,6% et le taux d'activité des plus de 15 ans à 20,8%.
- **Le travail des fillettes a nettement reculé** : avec 0,9% de fillettes de moins de quinze ans actives et occupées en 2004 (0,6% pour les garçons), le travail des enfants est en train de se résorber en milieu urbain, alors qu'il reste encore courant en

(51) Mohamed Said Saadi, 2005 : Genre et économie, la participation des femmes à la vie économique. in Féminin /Masculin : La marche vers l'égalité au Maroc. Fondation Friedrich Ebert, Rabat 2005.

---

milieu rural, tout en étant inférieur à ce qu'il était autrefois avec 4,6% et 7,8% des actifs respectivement pour les garçons et les fillettes. En 1960, 10% des actives de l'industrie et l'artisanat et 20% des domestiques avaient moins de quinze ans.

- **La "domiciliation" du travail s'est estompée** : avec, en 2002 toujours, 15% de l'emploi féminin urbain total et 21% de l'emploi féminin industriel, le travail à domicile devient beaucoup moins important qu'auparavant avec, par exemple, 43,9% des actives de l'industrie et l'artisanat qui travaillaient à domicile.
- **La salarisation dans le secteur formel** et dans le milieu urbain croît lentement. Cette tendance indique une relative disparition des formes de travail anciennes dans l'économie marocaine, en particulier le travail à domicile en milieu urbain. En effet, 76% des citadines actives occupées relèvent du salariat, cette proportion étant aussi dominante dans l'industrie où elle concerne 71,3% des femmes. Les trois quart des actives citadines d'aujourd'hui sont donc salariées. A titre de comparaison, moins de la moitié soit 46,07% des actives de l'industrie et l'artisanat, étaient salariées en 1960.
- **La "domestication" du travail féminin s'est fortement atténuée dans le secteur formel** : l'on constate que les services domestiques qui occupaient 31% des actives, soit près d'une citadine active sur trois, n'en comptent plus, actuellement, que moins de 15%, soit moitié moins que dans les années soixante.
- **La diversification de l'emploi devient remarquable** : les femmes ont fait des incursions dans toutes les branches d'activité de sorte que nous sommes très loin du profil des années soixante où la femme était concentrée dans quelques industries et dans les services domestiques.
- **La qualification et l'accès des femmes à l'éducation** se sont améliorés en dépit des retards : la qualification mesurée en termes de

niveau de scolarisation et en termes de statut professionnel est incontestable. En effet, l'analphabétisme des actives occupées citadines est en train de régresser puisque ne les touchant qu'à 29%, se distançant ainsi de son niveau de 1977 (65%). Aujourd'hui, les femmes analphabètes se concentrent plus dans le statut de travailleuses à domicile tandis que les diplômées du supérieur sont plutôt salariées.

### **LE RÔLE DU MICRO-CRÉDIT DANS LA MOBILISATION DES INITIATIVES DES FEMMES**

Par le rythme de sa progression et, surtout, par les perspectives qu'elle offre, l'activité du micro-crédit au Maroc occupe une place particulière dans la lutte contre l'exclusion. Cette forme de financement s'est révélée être un véritable levier pour stimuler les capacités créatrices des femmes, essentiellement celles en situation de vulnérabilité. Elle a accompagné une grande avancée dans leur insertion dans l'activité économique.

Pratiquée à une large échelle dans quelques pays d'Asie dès les années 80, l'activité du micro-crédit a fait son apparition au Maroc dans la seconde moitié de la décennie 90<sup>(52)</sup>. Commencé avec AMSED en 1993, le lancement de l'activité du micro-crédit a surtout été fait en 1995 avec la création de l'association Zakoura. Marquée par le volontarisme de ses promoteurs, cette association a, en effet, pu mobiliser les appuis locaux (banques, entreprises publiques et privées, administrations) et accumuler une expérience qui lui a permis de satisfaire des milliers de bénéficiaires. Elle se concentre actuellement sur les femmes et le monde rural. A partir de 1997, une très forte impulsion a été donnée au secteur par la création de l'association Al Amana, fruit d'un projet financé par l'USAID.

On compte actuellement, au Maroc 12 associations réglementaires de micro-crédit: Al Amana, Fondation Zakoura, la Fondation de la Banque Populaire pour le Micro-crédit, la FONDEP,

---

(52) La loi relative au micro-crédit a vu le jour en 1999 (Dahir n° 1-99-16 du 5 février 1999 portant promulgation de la loi n° 18-97 relative au micro-crédit, BO n° 4678 du 1er avril 1999). La loi définit comme micro-crédit tout crédit dont l'objet est de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique. Le montant du micro-crédit, qui ne peut excéder cinquante mille dirhams (50.000 DH), est fixé par décret

---

ISMAILIA, l'AMSED, l'AMOS, Al Karama, Inmaa, ATIL et AMAP-Tamwil<sup>(53)</sup> et la Fondation CNCA. Les ressources de ces associations sont constituées par des dons ou des subventions publiques ou privées, des emprunts, les intérêts et commissions perçus sur les micro-crédits qu'elles octroient, les fonds mis à leur disposition dans le cadre de conventions de partenariat, de contrats-programmes conclus avec des administrations, des organismes publics ou des collectivités locales, les revenus générés par le placement de leurs fonds et le remboursement du principal des prêts. Elles peuvent également faire appel à la générosité publique.

Le micro-crédit est essentiellement un fonds de roulement. La logique du secteur est donc de pérenniser les relations avec les clients et d'en gagner d'autres. Il se propose d'aider les bénéficiaires à créer ou développer un projet en relation avec leur savoir-faire. Avec près de 460 000 clients actifs, ce secteur sert environ 20 % de la population cible des villes mais encore très peu le monde rural. La population potentielle du secteur du micro crédit est estimée à 3 millions. Compte tenu d'un coefficient de pénétration de 25 à 30% du micro-crédit au sein de cette population (ce qui est déjà très fort), le secteur devrait pouvoir servir environ un million de personnes. La part des femmes, déjà très importante, peut difficilement dépasser le seuil actuel.

A fin 2004, le secteur du micro crédit s'adressait à 459 763 clients dont 72 % de femmes (331 029). Deux associations, Zakoura et El Amana, concentrent, à peu près à part égales, 72,8 % des clients. La part des femmes parmi les clients de Zakoura est de 96 %, soit la moitié de toute la clientèle femme du micro crédit. Cette part est plus faible chez El Amana, 56 %, soit près du tiers de la clientèle féminine (27,1 %). Zakoura s'adresse à une clientèle située pour 44 % dans le rural, pour 67 % dans l'urbain et pour 5 % dans le périurbain. En revanche, 91 % des clients de El Amana sont dans les villes. Au total, on compte

308 041 clients dans les villes, (67 %), 128 733 dans le rural (28 %) et 22 889 dans le périurbain (5%). L'encours moyen des prêts est de 1939 DH. Il n'est que de 1123 DH pour Zakoura qui s'adresse essentiellement aux femmes. Le montant total des prêts était, fin 2004, de 891,4 millions DH, dont 45,7 % pour El Amana, 22,9 % pour le fonds de la Banque Populaire et 21,9 % pour Zakoura. Le nombre total des prêts distribués depuis le lancement du micro crédit est de 2,18 millions pour un total de 5 448 millions DH, avec un prêt moyen de 2499 DH.

Les évaluations mettent en évidence deux enseignements forts : d'une part, les femmes sont plus rigoureuses que les hommes dans le remboursement des emprunts, et d'autre part, elles ont davantage tendance à utiliser les revenus générés pour améliorer les conditions de vie de leur ménage. Une étude d'impact<sup>(54)</sup> démontre une amélioration du niveau de vie sur le plan de l'alimentation (62%), de la sérénité (57%), de la santé (37%), de l'éducation des enfants (36%). Selon une autre étude<sup>(55)</sup>, 77% des clientes de l'association Zakoura orientent la plus grande partie des profits générés par l'activité exercée vers les dépenses ménagères (dont 38% vers la nourriture). La part des profits orientés vers le financement de la micro-entreprise est de 33% chez les clientes de l'association Zakoura, mais de 69% pour les clients de Al Amana. Dans le même sens, 63% des clientes de Zakoura et 70% de celles de Al Amana relèvent un impact positif sur leur revenu individuel. Bien que considéré comme un financement des plus pauvres, le micro crédit, dans la pratique, ne travaille pas avec les plus démunis mais avec le niveau sociologique des actifs en situation de vulnérabilité. On note, par exemple, avec Zakoura, que la proportion de bénéficiaires femmes de micro-crédit sachant lire et écrire est de 34% donc très supérieure aux taux constatés dans les villes et dans les zones rurales. L'effet du micro crédit apparaît ainsi plus comme une action pour

---

(53) Cette association n'a pas réalisé d'activité en 2004.

(54) Etude réalisée auprès d'un échantillon de 1287 bénéficiaires du micro-crédit appartenant aux 11 associations exerçant dans le secteur (étude financée par Planet Finance à la demande de la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit)

(55) Etude d'impact Aims réalisée par F. Mourji pour Zakoura en décembre 2001, Comparaison avec l'étude d'impact Aims Al Amana, 2002

---

éviter que les femmes vulnérables ne tombent dans la pauvreté que comme une action spécifique de lutte contre la pauvreté<sup>(56)</sup>.

La micro-finance au Maroc se conforme à une stratégie de fonds de roulement alors que la tendance générale dans les expériences mondiales les plus dynamiques est de répondre beaucoup plus largement aux besoins financiers, y compris les prêts pour l'investissement, le logement, les assurances. Des études en cours au Maroc indiquent que le potentiel du crédit pour le logement serait supérieur à celui de l'activité productrice<sup>(57)</sup>. Le développement du micro crédit appelle une meilleure couverture territoriale, une amélioration de la compétence organisationnelle du secteur et une pérennisation de sa clientèle.

Il faut cependant relativiser le rôle du micro crédit quant à ses capacités à lutter contre la pauvreté. Celui-ci constitue un palliatif provisoire et il ne peut se substituer à de véritables politiques de réformes du marché du travail en direction des femmes, qui constituent la composante dominante de la clientèle. On note, en outre, que la pérennisation des formules de micro crédit implique des mesures d'accompagnement et la levée de certains obstacles, notamment en matière de débouchés et de marchés. On note également que les taux

d'intérêt sont élevés et peu incitatifs. Ils varient, en effet, de 22% à plus de 30% selon les Institutions de micro finances, ce qui les rapproche des taux usuraires qui étaient pratiqués dans le système traditionnel avec les prêts remboursables en céréales. On remarque, enfin, que l'entrée des femmes dans des activités financées par le micro crédit peut accroître leur vulnérabilité et s'accompagner de certains effets pervers comme la mise au travail des enfants<sup>(58)</sup>.

### **MAIS ENCORE DES DISCRIMINATIONS ET DES FRAGILITÉS.**

#### **Les discriminations salariales**

Les salaires des femmes sont largement discriminatoires<sup>(59)</sup>. Les entreprises dans toutes les branches imposent une nette discrimination vis-à-vis des femmes, ainsi que le montrent les résultats d'une enquête menée dans l'industrie textile<sup>(60)</sup>. Cette discrimination, qui va du simple au double dans le tapis et qui tourne autour de 50% dans la bonneterie et la confection, est confirmée par une enquête récente menée en 2002. Par branches, cependant, il arrive que la situation s'inverse, comme dans le commerce et le bâtiment. Dans les autres branches, on relève une discrimination de 15 à 25% sur les salaires des femmes<sup>(61)</sup>.

**TABELAU 4 : Salaire mensuel moyen en DH par sexe et secteur d'activité**

<i>Salaire</i>	<i>Transformation</i>	<i>Bâtiment</i>	<i>Services</i>	<i>Commerce</i>	<i>Total</i>
Masculin	1266,81	1166,89	1653,21	1311,42	1380,21
Féminin	1003,85	1250,00	1260,00	1490,00	1207,14
Moyenne H/F	1233,94	1171,15	1593,64	1324,17	1361,28

(56) La Fondation Zakoura vise à aider les femmes pauvres mais ne s'adresse pas aux plus pauvres parmi les personnes défavorisées. Le revenu maximum de la population ciblée est fixé à 1500 DH par mois et par ménage composé de 5 personnes, soit un montant inférieur au seuil de pauvreté.

(57) L'étude menée par Deloitte & Touche en 1999 a estimé à 720.000 le nombre des ménages qui auraient besoin de services de micro-finance pour le logement. Dans ce nombre, 195.000 ménages sont dans les bidonvilles et 300.000 dans les médinas.

(58) Le développement de l'activité s'accompagne de l'intensification du travail familial et la mise au travail de des enfants. Voir rapport d'étude sur le travail des enfants. Association Al AMANA, Direction Etudes et Développement, 2004

(59) Il n'existe aucune source nationale de données exhaustives sur les salaires et les revenus. Des enquêtes de terrain réalisées par des chercheurs sur de petits échantillons offrent des données indicatives.

(60) Saad Belghazi : Etude sur les mécanismes de détermination des salaires dans le secteur formel non agricole. Rabat 1997. Etude non publiée.

(61) K. Mourad et S. Belghazi : Relations de travail et protection sociale dans le secteur de l'artisanat. FAO, Rabat, 2002. Enquête auprès de 525 travailleurs des deux sexes.

---

Aux différences de salaires, s'ajoute une précarité du travail beaucoup plus grande chez les femmes et qui est fortement liée à leur faible qualification.

### **Les femmes salariées exposées à la précarité**

Il n'existe pas d'études d'envergure sur les conditions de travail des femmes. Des travaux partiels donnent cependant quelques éclairages significatifs, comme ceux sur l'industrie textile et de la confection qui est majoritairement féminisée<sup>(62)</sup>. Ces éclairages mettent en évidence la précarité de la situation des femmes salariées.

- La durée du travail est souvent supérieure aux 48 heures<sup>(63)</sup> fixées par la législation sur le travail.
- Les femmes sont souvent recrutées de façon saisonnière<sup>(64)</sup> comme à Safi. La Chambre de Commerce locale indique que 95% des ouvrières dans les industries agro-alimentaires et les conserveries sont des saisonnières.
- Pour réduire leurs charges sociales, les entreprises pratiquent le licenciement des ouvrières à la fin de chaque année de sorte qu'elles restent des "temporaires permanentes".
- En cas de commandes à honorer rapidement, les femmes travaillent plus longtemps, y compris la nuit et les jours fériés sans que les heures supplémentaires soient payées à un taux spécifique. En outre, les heures supplémentaires sont souvent non comptabilisées et non payées. Lorsqu'elles le sont, il arrive souvent qu'elles ne figurent pas sur la fiche de paie.

- Pour les débutantes, le travail est considéré comme un stage d'apprentissage durant lequel certaines ne sont pas payées tandis que d'autres ne reçoivent qu'un salaire de 400 à 600DH, bien loin du SMIG<sup>(65)</sup> qui est de 1860DH. Les ouvrières n'arrivent à ce SMIG qu'après 5 ans de travail et parfois plus encore<sup>(66)</sup>.
- Des femmes se plaignent de ne jamais recevoir de bulletin de paie
- Pour les accidents de travail, toutes les ouvrières ne sont pas déclarées nommément : les chefs d'entreprise se mettent d'accord avec les assureurs pour un nombre fixe de travailleurs à assurer mais les noms ne sont portés qu'en cas d'accident.
- Le harcèlement sexuel semble présent dans beaucoup d'entreprises.

Le travail des femmes est très peu protégé. En dehors des très grandes entreprises organisées, la sous-déclaration des travailleurs est une pratique très courante. Seuls 35% des salariés du secteur privé non agricole sont affiliés à la CNSS. Il est fréquent que les femmes ne soient pas déclarées, en tout cas pas dans les premières années de travail. Une très grande partie des salariées femmes sont, en pratique, exclues des mécanismes sociaux de la CNSS. On observe, en outre, une sous-déclaration des durées de travail et des jours travaillés. Près de 46% des hommes travaillent toute l'année contre 34% seulement des femmes. Plus de 23% des femmes travaillent moins de quatre mois par an, alors que ce taux n'est que de 18,5 % pour les hommes.

---

(62) Mejjati Alami .R., 2003 (a), Fair Trade, Gender and labour Rights in Morocco, Madrid : OXFAM Intermon.

(63) T. Ziyet : Les conditions de travail dans la confection à Rabat. Mémoire de fin d'études universitaires. Année 2001/2002.

(64) S.Chekkouri : Le travail saisonnier à Safi. Mémoire de fin d'études universitaires. Année 2002-2003. Faculté de Droit, Rabat- Agdal.

(65) Salaire Minimum Industriel Garanti.

(66) M. Znaïdi et Y. Benyoussef : Les conditions de travail à Salé. Année universitaire 2001/2002.

---

## **La fragilité économique des veuves et des divorcées des villes**

Le veuvage touche 10,1% des femmes (Recensement 2004). Il s'agit d'une population considérable puisqu'elle représente 602 000 femmes sur un total de 6 023 000 citadines de plus de 15 ans. Ces femmes, le plus souvent, n'avaient pas d'activités avant le veuvage et se retrouvent brutalement confrontées à des situations particulièrement difficiles. Elles basculent souvent dans la pauvreté ou dans une pauvreté encore plus marquée que celle qu'elles connaissaient avant leur veuvage. Cette situation n'est pas étrangère au mode de transmission des droits successoraux qui pénalisent fortement les femmes. En matière d'héritage, les sœurs ne reçoivent que la moitié de ce que reçoivent leurs frères. De plus, la part de l'épouse peut se réduire suivant le nombre des ayants droit. Après le décès du mari, si un héritage existe, la femme veuve est souvent dépossédée de sa part, ce qui peut aller jusqu'à l'expulsion du domicile conjugal. Ces abus accentuent la précarité des veuves, surtout quand celles-ci n'ont pas de revenus propres<sup>(67)</sup>.

Le divorce, aussi, pénalise plus les femmes que les hommes, ces derniers pouvant plus facilement refaire leur vie. En 1998, le divorce touchait plus les femmes (3,2%) que les hommes (0,7%). Le divorce expose encore plus les femmes à la pauvreté et à l'exclusion. Si le veuvage touche de la même façon les citadines et les rurales, par contre les premières sont plus de deux fois exposées au divorce, avec des taux respectifs de 4,2% et 1,9%, ce qui traduit la fragilisation des liens familiaux en milieu urbain. Le divorce oblige les femmes à prendre en charge elles-mêmes leur famille. En milieu urbain, les femmes chefs de ménage divorcées représentent 14,5% de l'ensemble des ménages dirigés par des femmes. Cette proportion n'est que de 2,7% (soit cinq fois moins) dans les campagnes où la famille élargie recueille la femme divorcée et ses enfants.

---

(67) PNUD: Femmes et Hommes. Rabat, 2002.

## **5. LES AVANCÉES DANS LE DOMAINE POLITIQUE**

### **LES PRINCIPALES INNOVATIONS**

Dans le champ du politique, le quota et les révisions du mode de scrutin constituent les principales innovations de ces dernières années. Jusqu'aux dernières élections législatives, deux femmes seulement siégeaient au Parlement, alors que la moitié de la population est de sexe féminin. Un débat intense, impliquant l'ensemble des acteurs sociaux, la société civile, les ONG féminines et de défense des droits humains, les partis politiques, certaines personnalités politiques, les universitaires et le monde des médias a largement contribué à faire accepter le principe d'un quota féminin minimum de 10% pour les élections de la Chambre des Représentants de septembre 2002. L'article 1 de la loi organique de la Chambre des représentants a introduit le principe de réserver 30 sièges pour les femmes à élire sur une liste nationale. Sur les 325 sièges, 295 sont élues dans des circonscriptions locales et 30 à l'échelle nationale. Les partis politiques s'étaient engagés moralement à réserver cette liste aux femmes.

Ces décisions ont permis l'élection de 35 femmes à la chambre des représentants, 30 élues sur la liste nationale et 5 sur les listes locales. Le pourcentage des femmes siégeant à la chambre des représentants est ainsi passé de 0,66 % lors des élections législatives de novembre 1997 à 10,77 % pour les consultations de septembre 2002. Dans le classement mondial établi par l'Union interparlementaire, le Maroc a amélioré sa position, en occupant le 72<sup>ème</sup> rang, soit la 2<sup>ème</sup> place après la Tunisie dans le monde arabe. Le quota, en tant que mesure de discrimination positive, a montré son efficacité pour faciliter l'inclusion des femmes dans les fonctions électives. Cette conclusion est confirmée négativement par les résultats des élections communales de septembre 2003, où les femmes, n'ayant pas eu l'avantage de bénéficier d'une mesure de ce genre, n'ont pas vu leur

---

nombre augmenter véritablement. Le quota a eu pour effet d'ouvrir la voie à certaines responsabilités au sein du bureau de la chambre des représentants : après le renouvellement du bureau en décembre 2004, deux femmes sont vices-présidentes, une femme est trésorière, une autre est présidente de la commission des Affaires Etrangères. Aucune, cependant, n'est encore chef de groupe, la seule femme ayant été élue dans le précédent mandat n'ayant pas vu son mandat renouvelé. La modification du mode de scrutin a également montré son impact positif sur la consolidation de l'objectif d'égalité. La loi organique de la chambre des représentants a modifié le mode de scrutin uninominal à un tour par le scrutin de liste à la proportionnelle. Placées en tête de liste, cinq femmes ont été ainsi élues.

Un forum des femmes parlementaires marocaines a été créé pour défendre le statut de celles-ci et examiner leurs actions en matière de diplomatie parlementaire.

#### **PORTÉE ET LIMITES**

Le passage d'une logique de marginalisation des femmes dans le champ politique à une logique d'intégration progressive constitue l'orientation la plus marquante des innovations introduites. Celles-ci ont encouragé les femmes à reconsidérer de manière plus positive le rôle qu'elles pouvaient jouer dans le champ politique. Les enquêtes réalisées montrent que les femmes ont plus que les hommes tendance à penser qu'elles peuvent occuper tous les postes ministériels et politiques. Les changements intervenus ces dernières années dans le statut des femmes ont, par ailleurs, entraîné des évolutions significatives dans les représentations et dans les comportements des acteurs sociaux.

Ces conclusions ont été confirmées par toutes les enquêtes réalisées qui prouvent que la présence des femmes au gouvernement et au parlement commence à produire des mutations qualitatives appréciables dans la façon de considérer le rôle et les compétences féminines, et dans les comportements entre collègues, hommes et femmes, dans le monde du travail. La confirmation de la présence des femmes dans la sphère publique transforme

profondément les relations sociales et a pour vocation de devenir une réalité sociologique qui s'impose à tous et à toutes. La société, dans son ensemble, s'habitue à la présence des femmes à tous les postes. Ces évolutions modifient les stéréotypes qui ont cours dans le monde politique et qui portent sur les capacités des femmes et des hommes à assumer les charges propres à la fonction. Ces représentations reposent sur l'idée d'une nature différenciée des tâches qui peuvent être accomplies par les hommes et par les femmes. Ces stéréotypes, largement partagés, expliquent la persistance des inégalités de sexe. Mais elles ne sont pas immuables. Enfin, la participation active des femmes permet de réduire le plafond de verre qui empêche les femmes de dépasser un certain seuil dans la promotion et l'accès aux postes les plus élevés.

On constate, en revanche, la persistance d'un certain nombre d'inégalités du fait des résistances importantes aux transformations sociales à l'œuvre. Ces résistances démontrent que pour qu'une mesure d'ordre juridique produise ses meilleurs effets, il faut non seulement qu'elle soit appliquée correctement par les différents acteurs, mais aussi qu'elle soit accompagnée, en permanence, par des dispositions qui mobilisent en faveur de l'objectif de l'égalité. Il est impossible d'obtenir des résultats conformes à l'objectif en l'absence de mesures incitatives de discrimination positive. Les élections communales de septembre 2003 le prouvent. On doit, enfin, constater aussi la faible mobilisation des outils juridiques de l'égalité dans le champ public. Le droit est l'un des outils les plus sûrs de l'égalité, mais celui-ci est mal soutenu, comme le montre la faible mobilisation par les acteurs sociaux du droit à l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la fonction publique. La production de l'égalité est, en effet, déterminée par les dynamiques qui traversent le droit lui-même, par les négociations formelles et informelles qui s'opèrent entre les différents acteurs et par la volonté politique qui est le résultat de ces négociations. C'est la conjugaison de ces différents facteurs qui génère la règle de droits et transforme les règles obsolètes parce qu'elles ne correspondent plus aux évolutions sociétales.

---

## 6. LES CHEMINS À PARCOURIR POUR RÉDUIRE LES DISSYMÉTRIES

La quête d'un développement social harmonieux passe par la conception et la mise en œuvre d'une politique de développement basée sur les principes de l'égalité intégration des hommes et des femmes dans les dynamiques du développement. L'indispensable équité sociale n'est ni l'assistance ni la charité, c'est le droit de chaque individu à bénéficier équitablement des fruits des efforts et des sacrifices consentis.

Le soubassement et les finalités d'une telle vision sont clairement exprimés par le concept de développement humain durable, tel qu'il a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ils se manifestent dans les instruments normatifs et les plans d'action internationaux pour la promotion de l'égalité et de l'équité en faveur des femmes. Ils sont confortés par les principes et les valeurs fondamentales de la civilisation arabomusulmane. De nombreux penseurs et réformistes se sont attelés, depuis l'époque de la nahda (Renaissance) du 19<sup>ème</sup> siècle, à démontrer et à revendiquer, sur la base des textes fondateurs et du rôle historique des femmes dans le développement, la nécessaire adéquation des faits avec les principes d'équité et d'égalité entre hommes et femmes. L'acheminement vers la conformité des instruments juridiques et des politiques du développement avec le principe d'égalité est attesté par les nombreux acquis du Droit marocain dans ses diverses composantes : Droit constitutionnel, Droit commercial, Droit du Travail, Droit pénal, Code civil, Code de la famille, Code du Travail, Droit coutumier etc. Ces avancées d'ordre juridique sont confortées par des actions et mesures prises par différentes administrations. A cet égard, il y a lieu de signaler notamment la gendérisation systématique des informations statistiques entreprise par le Haut Commissariat au Plan, qui a procédé également à la généralisation de la dimension genre à l'ensemble des

objectifs du millénaire pour le développement(68) et l'intégration de la dimension genre dans la préparation du budget de l'Etat. Elle s'est traduite par l'élaboration par le ministère des finances d'un rapport genre annexé au rapport économique et financier qui a accompagné le projet de loi des finances 2006 et ce, pour répondre aux priorités des femmes et réduire les écarts de genre au niveau de la formulation et de l'exécution des budgets des départements ministériels concernés.

L'éradication des inégalités entre les hommes et les femmes n'est pas le résultat d'un simple souci moral et philosophique d'équité. Elle est de plus en plus dictée par les principes mêmes de la rationalité économique et de la cohésion sociale, exigeant la mobilisation de tous les potentiels humains pour renforcer l'efficacité économique et améliorer le bien être social de la collectivité nationale. Le chemin à parcourir pour atteindre l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes pourrait être plus court si les politiques d'intégration étaient fondées sur les principes de la vraie participation, de la construction d'une vraie citoyenneté des hommes et des femmes, et sur une égalité effective dans des pratiques de bonne gouvernance démocratique.

Beaucoup de choses ont changé dans la situation des femmes et dans la perception qu'en a la société marocaine, mais elles ne peuvent occulter les nombreuses dissymétries qui persistent encore. Les avancées les plus importantes se sont manifestées au travers des innovations juridiques qui ont créé de véritables instruments de changement social. Ceux-ci cependant, pour essentiels qu'ils soient, ne libèrent pas encore complètement la femme. Le développement humain est pluridimensionnel et suppose le renforcement des capacités et des droits des femmes. Il suppose également la levée des obstacles d'ordre économique, politique ou social, qui empêchent les citoyens de contribuer pleinement à l'œuvre du développement.

---

(68) Haut Commissariat au Plan : Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement 2005, placé sous le thème Genre et OMD.

---

La Constitution reconnaît l'égalité des hommes et des femmes en matière de droits politiques. Sur cette base, il s'agit de développer le principe des discriminations positives et des quotas en faveur des femmes, de façon à en permettre la généralisation dans la pratique politique à tous les niveaux. Des réformes doivent être entreprises progressivement dans la perspective d'assurer l'égalité en matière de droits sociaux, économiques et civils. Ces dispositions sont importantes pour pouvoir mieux appliquer le Code du travail et mieux lutter contre les discriminations dans le travail (en termes d'accès à l'emploi, à la formation), les salaires et la protection sociale.

Par ailleurs, il s'agit de lever les réserves émises par le Maroc lors de la ratification en juin 1993 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Ces réserves avaient été justifiées par le fait qu'elles heurtaient la charia et l'ancien texte de la Moudaouana, élaboré en 1957 et révisé en 1993. Ces réserves ne sont plus pertinentes avec le nouveau Code de la famille adopté en 2004.

Quant à l'attribution de la nationalité de la mère marocaine à ses enfants issus d'un mariage mixte, le principe en est acquis depuis le mois de juillet

2005 et les enfants nés de mère marocaine accèdent automatiquement à la nationalité de celle-ci.

La réforme de l'arsenal juridique marocain, et particulièrement du Code de la famille, ne constitue qu'une étape. Au-delà, en effet, c'est un ensemble de réformes substantielles qui doit être envisagé pour que puisse se développer une véritable citoyenneté des femmes au service du développement. On doit, à cet égard, constater que le droit est, à lui seul, insuffisant pour assurer le renforcement des capacités des femmes. On doit, en effet, et d'une manière générale, reconnaître aux femmes un statut juridique correspondant à leur place réelle dans la société et œuvrer pour garantir une égalité de facto des chances d'accès au développement pour les hommes et pour les femmes.

Le droit marocain s'inscrit dans cette perspective et prend de mieux en mieux en considération les mutations sociétales et le rôle actif des femmes dans la société. Le droit s'ouvre ainsi aux révisions et aux modifications et il devrait pouvoir jouer un rôle fondamental dans l'émancipation juridique des femmes mais aussi des hommes. C'est là une réponse autant aux exigences démocratiques, qu'aux impératifs du développement.

---

## LISTE DES ACRONYMES

---

- CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- COSEF** : Commission Spéciale de l'Education et de la Formation.
- CEDAW** : Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des femmes.
- ENCDM** : Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages.
- ENNVM** : Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages.
- HCP** : Haut Commissariat au Plan.
- IDH** : Indicateur composite du Développement Humain.
- INDH** : Initiative Nationale pour le Développement Humain.
- IPF** : Indicateur de Participation de la Femme .
- IPH** : Indicateur de pauvreté humaine.
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique.
- OFPPT** : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail.
- OMC** : Organisation Mondiale du Commerce.
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PAGER** : Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable .
- PERG** : Programme d'Electrification Rurale Groupé .
- PNCRR** : Programme National de Construction de Routes Rurales.
- RAMED** : Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis.
- SEFP** : Services de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- UE** : Union Européenne .
- UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
- UNIFEM** : Fonds des Nations Unies pour les Femmes.

---

## RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

---

- Discours Royal du 10 octobre 2003 à l'occasion de l'ouverture de la deuxième année législative consacrée à l'examen du projet de code de la famille.
  - Discours Royal du 18 mai 2005, annonçant l'Initiative Nationale de Développement Humain.
  - Discours Royal du 30 juillet 2005, annonçant la décision d'accorder aux femmes le droit de transmettre leur nationalité marocaine à leurs enfants nés d'un mariage à des étrangers.
  - Dahir n° 1-03-194 du 14 rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail.
  - Dahir n° 1-04-22 du 12 di al hijja 1424 (3 février 2004) portant promulgation de la loi n° 70-03 relative au code de la famille.
  - Dahir n° 1-99-16 du 5 février 1999 portant promulgation de la loi n° 18-97 relative au micro-crédit. BO n° 4678 du 1er avril 1999.
  - Ministère du Commerce et de l'Industrie : Les industries de transformation en 2003.
  - Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme. Programme Villes sans bidonvilles 2004-2010. Centre d'Information et de Communication de la Direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières.
  - Ministère de la Santé : Enquêtes ENPS II 1992, ENSME 1997 et EPSF 2003/2004.
  - Ministère des Finances et de la Privatisation :
    - \* Statistiques de la dette publique extérieure. Direction du Trésor et des Finances Extérieures. Septembre 2005.
    - \* Rapport sur l'évolution de la dette intérieure en 2004. Direction du Trésor et des Finances Extérieures. Février 2005.
    - \* Tableau de bord annuel de l'économie marocaine. Direction de la politique Economique Générale. Mars 2005.
  - Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et PNUD : Pour une Stratégie Nationale de Développement Social Intégré.(Driss Benali, Abdeljalil Grefft Alami, Larbi Jaidi). Rabat, Janvier 2005.
  - Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale :
    - \* Rapport de la commission thématique nationale sur Femme et développement. Plan de développement 1999/2003.
    - \* Plan d'action national sur l'intégration de la femme dans le processus de développement. Rabat 1999.
    - \* Rapport National : Beijing+10. Rabat, Avril 2004.
    - \* Commission Interministérielle pour la Femme. Promotion de la femme au Maroc : état des lieux et perspectives. Rabat, 14 février 2005.
  - Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :
    - \* Structure de la population rurale et agricole.
    - \* stratégie 2020 de développement rural (2000).
    - \* Atlas statistique de développement agricole.
  - Haut Commissariat au Plan (HCP) :
    - \* Rapport d'évaluation du Plan de développement économique et social 2000-2004. Rabat, juin 2005.
    - \* Rapport national relatif aux objectifs du millénaire pour le développement 2003, 2005.
    - \* Rapport " Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc. Données cartographiques et statistiques en 2004 ". Décembre 2005.
    - \* Comptes et agrégats de la Nation 2004. Rabat, 2005.
    - \* Résultats du Recensement général de la population et de l'habitat, 2004.
-

- 
- \* Enquête Nationale sur Activité, Emploi et Chômage. 2003, 2004.
  - \* (Commission Supérieure de la Population) Population et développement au Maroc: 10 ans après la conférence internationale sur la population et le développement (Caire 1994). Rabat, 2004.
  - \* Recherche action sur " Policy Formulation Capacities for the Eradiction of Poverty and Social Exclusion " Cas de Marrackech. Document de travail - UNDESA - CERED-CERFE. Décembre 2004.
  - \* Programme de Développement Humain Durable et de lutte contre la Pauvreté.
  - \* Programme des priorités sociales (BAJI)
  - \* Accessibilité aux soins de santé et niveau de vie. 2002.
  - \* Enquête Nationale sur le Secteur Informel non Agricole 1999/2000. Rabat, 2003.
  - \* Femmes et Hommes en chiffres. Rabat, 2003.
  - \* Femmes et Hommes au Maroc : Analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre. Rabat, 2003.
  - \* Statistiques de genre : production, utilisation et diffusion. Décembre 2003.
  - \* Enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages 1984/85 et 2000/2001.
  - \* Conditions socio-économiques de la femme au Maroc. Rabat, 1999.
  - \* Statut économique et social de la femme au Maroc. Rabat, 1990.
  - \* Femmes et condition féminine au Maroc. Rabat, 1989.
  - \* Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99.
  - \* Stratégie de développement Social Intégré. (Ex-Ministère de l'Incitation de l'Economie, Département du Plan). Rabat, 1993
  - PNUD : Rapport mondial sur le développement humain (2002, 2003, 2004, 2005).
  - PNUD et Haut Commissariat au Plan: Rapport national sur le développement humain (1997, 1998/99, 2003).
  - PNUD : Hommes et femmes. Rabat, 2002.
  - Banque Mondiale. Royaume du Maroc :
    - \* Stratégie de coopération avec le Royaume du Maroc 2006-09. Rapport n° 31879-Ma. Juin 2005.
    - \* Rapport sur la pauvreté. Comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté pour en améliorer l'appréhension à travers les politiques publiques. Rapport N° 28223. Septembre 2004.
    - \* Poverty Up date. Draft, 2000.
  - Institut de statistique de l'UNESCO: Recueil des données mondiales sur l'éducation. Statistiques comparées. Montréal 2005.
  - Forum Euro-méditerranéen des Instituts Economiques : Rapport 2004 sur le partenariat euro-méditerranéen. Coordonné par J.L REIFFERS et S.RADOUANE. 2005.
  - CIDE/ACDI : Etude sur les caractéristiques de l'accessibilité des filles en formation professionnelle. Casablanca Mars 2005.
  - Jaidi.L et Zaouaoui.M : L'exclusion économique selon le genre. GTZ, Rabat 2005.
  - Khachani.M : Les Marocains d'ailleurs, La question migratoire à l'épreuve du Partenariat Euro-méditerranéen. Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de recherches sur les Migrations, Rabat, 2004.
  - Mejjati Alami .R., 2003 (a), Fair Trade, Gender and labour Rights in Morocco. Madrid : OXFAM Intermon.
  - Saadi Said.M : Genre et économie, la participation des femmes à la vie économique. in Féminin /Masculin : La marche vers l'égalité au Maroc. Fondation Friedrich Ebert. Rabat 2005.
-

---

## ANNEXE STATISTIQUE

---

**TABLEAU 1** : Caractéristiques démographiques de la population.

**TABLEAU 2** : Indicateurs macro économiques.

**TABLEAU 3** : Alphabétisation et Scolarisation.

**TABLEAU 4** : Diffusion des soins de santé : niveau et résultats.

**TABLEAU 5** : Accessibilité aux services de l'eau et d'électricité.

**TABLEAU 6** : Evolution des indicateurs de la pauvreté.

**TABLEAU 7** : Niveau d'emploi. Evolution des taux d'activité et du chômage.

**TABEAU 1 : Caractéristiques démographiques de la population**

<i>Indicateurs démographiques</i>	<i>Valeurs de référence</i>		<i>Valeur récente</i>
	<b>1982</b>	<b>1994</b>	<b>2004</b>
<b>Population : niveau et structure</b>			
<b>Population totale (en milliers)</b>	20419	26100	29680
- Proportion des " moins de 15 ans " en %	42,2	37,0	31,3
- Proportion des " 15 à 59 ans " en %	53,9	55,9	60,7
- Proportion des " 60 ans et plus" en %	3,9	7,1	8,0
<b>Population urbaine (en milliers)</b>	8730	13270	16339
- Proportion des " moins de 15 ans " en %	37,6	32,9	28,4
- Proportion des " 15 à 59 ans " en %	59,2	60,6	63,9
- Proportion des " 60 ans et plus" en %	3,2	6,5	7,7
<b>Population rurale (en milliers)</b>	11689	12656	13340
- Proportion des " moins de 15 ans " en %	45,5	41,4	34,8
- Proportion des " 15 à 59 ans " en %	50,5	50,9	56,7
- Proportion des " 60 ans et plus" en %	4,5	7,7	8,5
Taux d'urbanisation en %	42,7	51,4	55,1
<b>Taux d'accroissement annuel de la population (en %) :</b>	<b>1982-1994</b>	<b>1997-2000</b>	<b>1994-2004</b>
- Population totale	2,1	1,67	1,4
- Population urbaine	3,64	2,95	2,1
- Population rurale	0,67	0,18	0,6
<b>Espérance de vie à la naissance (en années)</b>	<b>1994</b>	<b>2002</b>	<b>2004</b>
- Hommes, Urbains	69,4	71,2	-
- Femmes, Urbaines	73,7	75,6	-
- Hommes, Ruraux	64,0	66,5	-
- Femmes, Rurales	65,9	68,4	-
- Ensemble, Hommes	66,3	68,2	-
- Ensemble, Femmes	69,5	72,4	-
- Ensemble	67,9	70,3	70,8
<b>Indice synthétique de fécondité : nombre moyen d'enfants par femme</b>	<b>ENPS 1992</b>	<b>ENSME 1997</b>	<b>EPSF 2003-2004</b>
- Milieu urbain	2,5	2,3	2,1
- Milieu rural	5,5	4,1	3,0
- Ensemble	4,0	3,1	2,5
<b>Taux brut de natalité (en pour mille)</b>	<b>1994</b>	<b>1997</b>	<b>2004</b>
- Milieu urbain	20,9	20,5	18,8
- Milieu rural	27,8	26,6	22,6
- Ensemble	24,2	23,2	20,4
<b>Age moyen au premier mariage (en années)</b>	<b>1982</b>	<b>1994</b>	<b>2004</b>
- Urbain Hommes	28,5	31,2	32,2
- Urbain Femmes	23,8	26,9	27,1
- Rural Hommes	25,6	28,3	29,5
- Rural Femmes	20,8	24,2	25,5
- Ensemble des hommes	27,2	30,0	31,2
- Ensemble des femmes	22,3	25,8	26,3

Source : Haut Commissariat au Plan : RGPH 2004  
Ministère de la Santé

**TABLEAU 2 : Indicateurs macro économiques**

<i>Indicateurs</i>	<b>1990</b>	<b>2004</b>
<b>Produit Intérieur Brut (PIB) en \$</b>	1099	1677
<b>Taux de croissance annuel du PIB par habitant (à prix constants)</b>	1,0 <b>(1990-1998)</b>	2,8 <b>(2000-2004)</b>
<b>Entrées nettes d'IDE en % du PIB</b>	0,6 <b>(1990)</b>	2,4 <b>(2000-2004)</b>
<b>Dépenses publiques d'enseignement en % du PIB</b>	5,3 <b>(1990)</b>	6,4 <b>(2004)</b>
<b>Dépenses publiques de santé en % du PIB</b>	0,9 <b>(1990)</b>	1,2 <b>(2004)</b>
<b>Encours de la dette publique extérieure en % du PIB</b>	79	26
<b>Service de la dette publique extérieure en % du PIB</b>	14,8	5,2
<b>Déficit global du Trésor en % du PIB</b>	3,5	3,2

Source : Haut Commissariat au Plan

**TABEAU 3 : Alphabétisation et Scolarisation**

<i>Indicateurs</i>	<b>1999/2000</b>	<b>2000/2001</b>	<b>2001/2002</b>	<b>2002/2003</b>	<b>2003/2004</b>
<b>Effectifs scolarisés dans :</b>					
- Préscolaire	817.054	764.200	746.606	709.988	684.783
Dont filles	284.958	272.226	269.125	265.455	260.588
- Primaire	3.669.605	3.842.000	4.029.112	4.101.157	4.070.182
- Collégial	992.222	1.043.343	1.095.621	1.119.580	1.161.390
- Secondaire	471.557	483.720	515.132	559.497	603.397
- Supérieur	283.315	297.084	301.745	314.152	315.214
- Formation Professionnelle	133.019	136.132	150.065	158.902	186.417
<b>Taux net de pré scolarisation (4- 5 ans)</b>					
- Urbain, Garçons	71,0	73,9	75,6	69,0	67,7
- Urbain, Filles	64,0	66,9	66,2	62,8	62,0
- Urbain, Total	67,6	70,5	71,0	66,0	64,6
- Rural, Garçons	68,6	58,3	63,5	57,6	53,4
- Rural, Filles	19,2	17,5	18,2	17,5	17,5
- Rural, Total	44,2	38,3	41,3	37,9	35,7
- National	55,2	53,4	55,5	51,7	50,1
<b>Taux net de scolarisation (6-11 ans)</b>					
- Urbain, Garçons	92,2	95,0	98,3	98,6	97,5
- Urbain, Filles	87,4	91,4	95,0	96,1	95,7
- Urbain, Total	89,9	93,2	96,6	97,3	96,6
- Rural, Garçons	76,3	82,5	88,7	91,4	92,3
- Rural, Filles	62,1	70,4	78,7	82,2	83,1
- Rural, Total	69,5	76,7	83,8	87,0	87,8
- National	79,1	84,6	90,0	92,1	92,2
<b>Taux brut de scolarisation (12 à 14 ans)</b>					
- Urbain, Garçons	100,6	104,2	105,6	103,7	104,2
- Urbain, Filles	81,4	83,8	86,5	86,9	89,8
- Urbain, Total	90,9	93,8	95,9	95,1	96,9
- Rural, Garçons	20,1	22,0	25,1	27,6	29,7
- Rural, Filles	8,8	10,2	12,4	14,3	16,3
- Rural, Total	14,7	16,4	19,1	21,3	23,4
- National	51,4	53,8	56,6	57,9	60,3
<b>Taux brut de scolarisation (15 à 17 ans)</b>					
- Urbain, Garçons	50,3	50,8	53,9	57,8	61,5
- Urbain, Filles	41,2	42,6	45,5	49,4	53,1
- Urbain, Total	45,7	46,6	49,6	53,5	57,2
- Rural, Garçons	3,2	3,3	3,7	4,4	5,0
- Rural, Filles	1,5	1,7	2,0	2,6	3,1
- Rural, Total	2,4	2,5	2,9	3,5	4,1
- National	24,4	24,8	26,5	28,8	31,2

Source : Département Education Nationale

### Alphabétisation et Scolarisation

<b>Indice de parité entre les sexes dans :</b>	<b>1999/2000</b>	<b>2000/2001</b>	<b>2001/2002</b>	<b>2002/2003</b>	<b>2003/2004</b>
<b>- L'enseignement primaire</b>					
- Urbain	90,8	92,0	92,4	92,8	92,9
- Rural	71,2	75,6	79,0	80,8	80,9
- Ensemble	81,2	83,9	85,7	86,7	86,8
<b>- L'enseignement collégial</b>					
- Urbain	83,4	83,2	84,8	86,6	88,9
- Rural	40,7	42,0	44,3	46,6	49,0
- Ensemble	75,5	75,2	76,3	77,6	79,7
<b>- L'enseignement secondaire qualifiant public</b>					
- Urbain	85,5	87,9	89,6	92,1	92,7
- Rural	45,5	47,7	49,5	53,2	54,3
- Ensemble	83,0	85,2	86,7	89,0	89,5
<b>- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 et plus (en%)</b>					
	<b>1994</b>	-	-	-	<b>2004</b>
- Urbain	63				70,6
- Rural	25				39,5
- Masculin	59				69,2
- Féminin	33				45,3
- Ensemble	45				57

Source : Haut Commissariat au Plan

**TABEAU 4 : Diffusion des soins de santé : niveau et résultats**

<i>Indicateurs</i>	<b>1997</b>	<b>2003</b>
<b>- Nombre d'habitants par médecins</b>	2433	1845
<b>- Nombre d'habitants par personnel paramédical</b>	1025	1104
<b>- Nombre d'habitants par lit hospitalier</b>	1060	1146
<b>- Taux de mortalité néonatale (pour mille)</b>	<b>1982-91</b>	<b>1994-03</b>
- Masculin	39	33
- Féminin	29	23
<b>- Taux de mortalité post-natale (pour mille)</b>		
- Masculin	30	18
- Féminin	28	14
<b>- Taux de mortalité infantile (pour mille)</b>		
- Masculin	69	51
- Féminin	57	37
<b>- Taux de mortalité juvénile (pour mille)</b>		
- Masculin	20	8
- Féminin	24	11
<b>- Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)</b>	<b>1985-91</b>	<b>1995-03</b>
- Urbain	224	187
- Rural	362	267
- Ensemble	332	227

Source : Ministère de la Santé

**TABEAU 4 (bis) : Diffusion des soins de santé : niveau et résultats**

<b>Taux de prévalence contraceptive (% de femmes de 15 à 49 ans utilisant un moyen contraceptif)</b>	<b>1992</b>	<b>2003-2004</b>
- Femmes urbaines	55	66
- Femmes rurales	32	60
- Ensemble des femmes	42	63
<b>- % des femmes enceintes recevant les soins prénatals</b>		
- Milieu urbain	61	85
- Milieu rural	18	48
- Ensemble	33	68
<b>- % des femmes enceintes recevant au moins une injection anti-tétanique</b>		
- Milieu urbain	57	30
- Milieu rural	52	26
- Ensemble	54	28

Source : Ministère de la Santé

**TABLEAU 5 : Accessibilité aux services de l'eau et d'électricité**

<i>Indicateurs</i>	<b>1994</b>	<b>2004</b>
<b>- % des ménages branché au réseau d'eau potable</b>		
- Urbain	74,2	83,0
- Rural	4,0	18,1
<b>- % des ménages branchés au réseau d'électricité ( 69)</b>		
- Urbain	74,4	89,9
- Rural	9,7	43,2

Source : Haut Commissariat au Plan

**TABLEAU 6**  
**Evolution des indicateurs de la pauvreté**

<i>Indicateurs</i>	<b>1990</b>	<b>2004</b>
<b>-Proportion de la population disposant de moins de 2 US\$ par jour en PPA</b>		
- Urbain	7,8	4,3
- Rural	24,8	16,4
- Ensemble	16,8	9,7
<b>- Taux de pauvreté absolue</b>		
	<b>1985</b>	<b>2004</b>
- Urbain	6,8	3,5
- Rural	18,8	12,8
- Ensemble	12,5	7,7
<b>- Taux de pauvreté relative</b>		
	<b>1984-1985</b>	<b>2004</b>
- Urbain	13,3	7,9
- Rural	26,8	22,0
- Ensemble	21,0	14,2

Source : Haut Commissariat au Plan

(69) Ces taux ne concernent que les locaux à usage d'habitation et ne tiennent pas compte des autres types d'abonnements (locaux professionnels,...). Ils ne renseignent pas non plus sur les taux de couverture par le réseau d'électrification, qui atteindraient en 2004, selon l'ONE, 100% en milieu urbain et 72% en milieu rural.

**TABEAU 7 : Niveaux d'emploi. Evolution des taux d'activité et du chômage**

<i>Urbain</i>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
- Population active âgée de 15 ans et plus (en milliers)	5315	5384	5554
- Taux de féminisation de la population active	22,5	23,5	23,5
- Population active occupée 15 ans et plus (en milliers)	4342	4343	4533
- Taux de féminisation de l'emploi	20,8	21,6	21,8
- Population en chômage (en milliers)	973	1041	1021
- Taux de féminisation de la population active en chômage	29,7	31,3	31,1
- Population totale âgée de 15 ans et plus (en milliers)	12231	12662	12129
<b>Taux d'activité</b>	<b>45,4</b>	<b>45,9</b>	<b>45,8</b>
Masculin	72,7	72,6	72,5
Féminin	19,8	20,9	20,8
<b>Taux de chômage</b>	<b>18,3</b>	<b>19,3</b>	<b>18,4</b>
Masculin	16,6	17,4	16,6
Féminin	24,2	25,8	24,3

Source : Haut Commissariat au Plan

**TABEAU 7 (suite) : Evolution des taux d'activité et du chômage**

<i>Rural</i>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
- Population active âgée de 15 ans et plus (en milliers)	4946	5323	5461
- Taux de féminisation de la population active	27,8	30,2	31,2
- Population active occupée 15 ans et plus (en milliers)	4756	5141	5289
- Taux de féminisation de l'emploi	28,4	30,8	32,5
- Population en chômage (en milliers)	190	182	172
- Taux de féminisation de la population active en chômage	11,9	14,0	13,8
- Population totale âgée de 15 ans et plus (en milliers)	8243	8333	8806
<b>Taux d'activité</b>	<b>58,5</b>	<b>61,0</b>	<b>62</b>
Masculin	84	84,3	84,1
Féminin	32,7	37,3	39,3
<b>Taux de chômage</b>	<b>3,9</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>
Masculin	4,7	4,2	3,9
Féminin	1,7	1,6	1,4

Source : Haut Commissariat au Plan

**TABLEAU 7 (suite) : Evolution des taux d'activité et du chômage**

<i>Natinal</i>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
- Population active âgée de 15 ans et plus (en milliers)	10261	10707	11014
- Taux de féminisation de la population active	25,0	26,8	27,3
- Population active occupée 15 ans et plus (en milliers)	9098	9484	9822
- Taux de féminisation de l'emploi	24,8	26,6	27,7
- Population en chômage (en milliers)	1163	1224	1193
- Taux de féminisation de la population active en chômage	26,8	28,7	28,6
- Population totale âgée de 15 ans et plus (en milliers)	20475	20996	20935
<b>Taux d'activité</b>	<b>50,9</b>	<b>52,4</b>	<b>52,6</b>
Masculin	77,5	77,7	77,5
Féminin	25,1	27,7	28,4
<b>Taux de chômage</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>	<b>10,8</b>
Masculin	11,1	11,1	10,6
Féminin	12,1	12,2	11,4

Source : Haut Commissariat au Plan

Casier ONU, Rabat-Chellah, Rabat  
Tél.: 212 (0) 37 70 35 55 - Fax : 212 (0) 37 70 15 66  
[www.pnud.org.ma](http://www.pnud.org.ma)